


BIBLIOTHÈQUE CONTEMPORAINE.
2e SÉRIE.

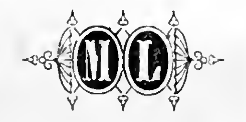
HISTOIRE
DE LA
POLITIQUE EXTÉRIEURE
DU
GOUVERNEMENT FRANÇAIS
1830 — 1848

AVEC NOTES, PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DOCUMENTS DIPLOMATIQUES ENTIÈREMENT INÉDITS.

PAR M. O. D'HAUSSONVILLE
ANCIEN DÉPUTÉ.

I

Nouvelle Edition.



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS.
1850


Monſieur
DELUEN

HISTOIRE

DE LA

POLITIQUE EXTÉRIEURE

DU

GOUVERNEMENT FRANÇAIS

1830—1848

Paris. — Imprimerie Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

HISTOIRE

DE LA

POLITIQUE EXTÉRIEURE

DU

GOUVERNEMENT FRANÇAIS

1830 — 1848

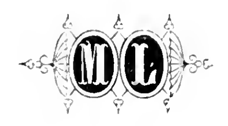
AVEC NOTES, PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DOCUMENTS DIPLOMATIQUES ENTIÈREMENT INÉDITS.

PAR M. O. D'HAUSSONVILLE

ANCIEN DÉPUTÉ.

I

Nouvelle Edition.



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS.

1850

Plusieurs des pages qu'on va lire ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes*. L'indulgence des lecteurs de ce recueil, et les encouragements de quelques amis, nous ont décidé à combler les lacunes considérables qui séparaient les fragments déjà publiés, à entrer dans de nouveaux détails, et à conduire notre récit jusqu'à la révolution de Février.

Nous avons intitulé notre travail : *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français de* 1830 *à* 1848 : sans nous dissimuler combien il méritait peu ce titre, et uniquement par embarras d'en trouver un autre.

Autant que personne nous sentons qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'écrire avec une complète impartialité les événements de son temps.

Notre ambition sera satisfaite si nous avons réussi à fournir aux historiens futurs quelques aperçus vrais et des matériaux propres à rendre leur tâche plus aisée. Nous n'avons pas visé à autre chose.

Janvier 1850.

Le gouvernement qui a duré de 1830 à 1848 a été, s'il en fut jamais en France, un gouvernement de libre discussion. Pendant une période de dix-huit années, les affaires de notre pays ont été continuellement exposées au plein feu de la controverse et débattues, pour ainsi dire, sur la place publique. Autant que la politique intérieure, la politique extérieure a servi de texte quotidien aux luttes de la presse et de la tribune. Privée de ses anciens priviléges, notre diplomatie a dû renoncer au mystère et accepter de bonne grâce la loi commune de la publicité. Il n'est guère de transactions un peu importantes du dernier règne qui

n'aient été longuement exposées devant le parlement français par les hommes d'état qui les avaient eux-mêmes dirigées. Trop souvent les nécessités de la défense et de l'attaque, ou le simple entraînement de la parole, ont conduit les membres du ministère et les chefs de l'opposition à produire eux-mêmes au grand jour non-seulement les documents officiels, mais les pièces les plus réservées, et jusqu'à des lettres particulières. En voyant s'ouvrir ainsi devant lui tant de sources d'information, le public français a pu s'imaginer à bon droit qu'il avait, à toute heure et dans chaque occasion, connu le fond même des choses, et qu'au dehors comme au dedans, il n'y avait jamais eu de secrets pour lui ; et cependant, en un certain sens, ce serait, de sa part, une illusion.

La tâche de la diplomatie est bien ingrate, disait souvent le prince de Talleyrand. « On ne connaît guère que ses échecs ; on ne parle jamais de ses succès. » Cette parole est surtout vraie appliquée à la politique extérieure du gouvernement de Juillet. Cette politique a été, nous le croyons, non-seulement mal appréciée, mais, ce qui est plus surprenant, assez peu connue, et fréquemment le change a été donné sur son compte à l'opinion publique. Peut-être le moment est-il

venu d'aider les esprits droits de tous les partis à faire justice de fausses versions trop accréditées, et de lieux communs qui ont eu cours trop longtemps.

Pourquoi les hommes consciencieux qui ont jadis blâmé la direction donnée à nos affaires extérieures trouveraient-ils mauvais qu'on les invitât à instruire une seconde fois cette cause, et à contrôler leur premier jugement, surtout si on était en mesure de leur produire des pièces qu'ils n'ont pas connues, et de leur raconter des épisodes qu'ils ont ignorés? L'ancienne opposition constitutionnelle a rempli avec éclat le rôle assigné dans les pays libres à ceux qui savent user des droits garantis par les institutions, et qui veulent s'y renfermer. Par leur talent, par l'autorité de leur caractère, plusieurs de ses orateurs ont continuellement tenu en éveil les cabinets qu'ils combattaient. Leurs critiques, leurs exigences, même quand elles ont été excessives, ont servi l'intérêt public; elles rendaient les dépositaires du pouvoir plus circonspects et les obligeaient à maintenir leur politique à un niveau plus élevé. Et d'ailleurs, quel gouvernement fut jamais exempt de toute faute, et n'a parfois donné raison à ses adversaires?

L'ancienne opposition constitutionnelle ne saurait-elle convenir à son tour qu'elle a été entraînée un peu loin par l'esprit de parti et par l'ardeur de la lutte? Elle n'a pas toujours tout su, il n'a pas toujours été possible de tout lui dire. Un gouvernement qui a de la dignité et du bon sens ne met pas le public dans la confidence de tous les obstacles cachés qu'il rencontre, de tous les mauvais vouloirs qu'il est obligé de surmonter, de tous les coups détournés qu'il doit parer. Il ne se vante pas non plus de tous les avantages qu'il remporte dans ses démêlés avec les gouvernements étrangers. Il sait qu'à crier bien haut ses mérites sur les toits, à enregistrer bruyamment les bulletins de ses victoires, il risquerait de ne pas triompher longtemps. De tels éclats effarouchent ceux avec lesquels il faut continuer à traiter, et les mettent sur leurs gardes. La dignité des nations étrangères, grandes ou petites, alliées ou rivales, a droit à des égards infinis. En diplomatie, il n'est ni convenable ni prudent de blesser jamais ; les longs ménagements font seuls les succès durables. Si le gouvernement déchu a fidèlement suivi cette règle, jusqu'au point de se nuire dans l'opinion des personnes mal informées, ses loyaux adversaires

seront sans doute les derniers à le lui reprocher; peut-être, au contraire, lui sauront-ils gré d'avoir, sans l'afficher bien haut, pratiqué au demeurant une politique parfaitement digne, mais peu retentissante. Quant aux partis qui n'ont attaqué le régime issu de la révolution de Juillet que pour le renverser, qui ne se proposaient pas de le conseiller, mais de le perdre, qui lui imposaient l'impossible, afin d'avoir la joie de le voir périr à la peine, ceux-là ont eu une si complète satisfaction, qu'à eux-mêmes une tardive justice ne doit pas aujourd'hui coûter beaucoup.

Une juste sollicitude pour notre avenir national autorise également ce retour vers le passé. Un des ministres du gouvernement provisoire disait à la tribune de l'Assemblée constituante : « La République n'a rien à apprendre de la monarchie. » Je doute fort que cela soit vrai en finances; en politique internationale, cela est radicalement faux. Les régimes politiques qui se succèdent se servent de bases les uns aux autres, ils s'appuient mutuellement, et le dernier venu ne peut tenir en l'air. La République de 1792, la première effervescence passée, n'a pas repoussé toutes les traditions diplomatiques de l'ancien régime.

On sait si l'Empire s'est empressé de reprendre les vieux errements. Le gouvernement de Juillet a emprunté lui-même à la Restauration. C'était, pour tous ces gouvernements, moins une affaire de goût que de nécessité. La nouvelle République française aurait tort d'être plus dédaigneuse que ses devanciers, et de rejeter en bloc l'héritage qui lui est échu. Il ne paraît pas d'ailleurs qu'elle y songe. Lors de son avénement, elle a trouvé résolues bien des affaires qui avaient eu dans le temps leurs difficultés. Les questions de Belgique, d'Égypte, de Maroc, du droit de visite, de Taïti et d'Espagne, sont aujourd'hui réglées. Rien n'a jamais indiqué, de la part du gouvernement de Février, l'intention de les reprendre pour son propre compte. Excepté les héros de l'expédition de Risquons-Tout, personne n'a tenté, à notre connaissance, de réunir la Belgique à la France. Nous n'avons pas entendu dire que M. de Lamartine, ou M. Ledru-Rollin lui-même, aient eu la velléité de rendre la Syrie au vice-roi d'Égypte, ou de conquérir le Maroc. Notre ambassadeur à Londres n'a pas, que nous sachions, été chargé jusqu'à présent de dénoncer les traités qui ont remplacé le droit de visite. Les journaux ne nous ont point appris qu'aucun vaisseau français soit parti de nos

ports pour aller détrôner la reine Pomaré. On n'est point revenu sur l'indemnité Pritchard. La République n'a pas, au vu de qui que ce soit, pris une attitude nouvelle en Europe, en Orient, au Maroc, sur la côte occidentale d'Afrique, ou dans la mer Pacifique. Soit qu'elle y pense ou qu'elle n'y pense pas, par la force des choses ou par sa volonté, elle maintient les résultats acquis. Bien plus, elle vit de ces résultats. Elle leur doit de n'avoir, sur aucun de ces points, aucun grave embarras à surmonter, aucune grave question à résoudre. La République recueille les fruits de l'ancienne politique extérieure. Ce sont les positions prises, les difficultés résolues par cette politique qui lui font sa sécurité et ses loisirs. N'a-t-elle pas intérêt à savoir comment ont été obtenus les bénéfices qu'elle entend bien conserver? Ne lui importe-t-il pas de connaître comment, au milieu de mille embarras, sous le feu croisé d'attaques incessantes, portant le fardeau des affaires intérieures et tout le poids de la chaleur du jour, les hommes d'état du régime précédent ont peu à peu, sans jamais reculer d'un pas, réussi à gagner en Europe le terrain qu'il s'agit de ne pas perdre aujourd'hui?

Je ne suivrai pas toujours scrupuleusement

l'ordre chronologique, je ne parlerai pas de toutes les affaires importantes qui ont tour à tour fixé l'attention publique. La tâche que je me propose sera remplie si je parviens à indiquer les vues principales qui ont dirigé la politique extérieure du dernier gouvernement. Mon but sera atteint si je réussis à établir que les personnages éminents qui ont eu successivement l'honneur de présider à cette partie la plus délicate peut-être du service public se sont, avec les seules différences résultant de la diversité des temps et des caractères, montrés tous, chacun à son jour, gardiens fidèles des intérêts essentiels de la France.

Les intérêts essentiels de la France au dehors sont très-nombreux et très-variés, plus nombreux et plus variés peut-être que ceux d'aucune autre nation. On peut cependant les résumer ainsi :

Intérêts de circonstances accidentelles ou de révolution ;

Intérêts de nation permanente ou de traditions ;

Intérêts de nationalité générale ou de civilisation.

Voilà les intérêts qu'un bon gouvernement ne doit jamais chez nous perdre de vue, qu'il s'agit de faire marcher ensemble, qui peuvent être tour à tour subordonnés les uns aux autres, mais qui

ne doivent jamais être entièrement sacrifiés. Assurément, un de ces intérêts peut à bon droit prendre sur les autres un ascendant marqué, et réclamer, dans un moment donné, une attention presque exclusive. Au lendemain d'une révolution, par exemple, il devient souvent nécessaire d'abandonner à peu près complétement la politique traditionnelle. Les circonstances nouvelles font loi ; elles interdisent pour un temps les longues vues d'avenir, et forcent à se confiner dans les préoccupations du présent. Elles peuvent obliger de rompre avec de vieux alliés et à se rapprocher momentanément d'anciens adversaires. Des situations ainsi forcées ne peuvent sans dommage se prolonger indéfiniment. S'il y a sagesse à les accepter résolument, il y aurait imprudence à s'y renfermer au delà du temps nécessaire. Il y a plus, les hommes sensés doivent chercher à sortir le plus tôt possible de la politique accidentelle pour rentrer dans la politique permanente. A cette condition seule, ils peuvent rendre à notre pays toute sa force et toute sa liberté, le remettre à sa vraie place, le faire peser de son poids réel dans la balance des puissances européennes. Le rôle permanent de la France est un rôle honorable et brillant. C'est celui de pro-

moteur de la civilisation et des idées libérales, de protecteur de l'indépendance des petits états. Quand la France était en monarchie, les intérêts de la dynastie régnante se confondaient nécessairement, à un certain degré, avec les intérêts nationaux; ils étaient, dans la plupart des cas, étroitement unis, souvent identiques, et se soutenaient les uns les autres. A ce titre, les intérêts dynastiques avaient droit, eux aussi, à être pris en sérieuse considération. C'est un des mérites de l'institution monarchique qu'elle place dans le gouvernement lui-même un élément permanent comme la nation, et donne ainsi aux intérêts permanents de la nation un organe naturel toujours vivant.

Quand le gouvernement fondé en juillet est tombé, il était précisément en train de substituer la politique permanente ou nationale à la politique révolutionnaire. Il y avait à peu près réussi, ou du moins il avait déjà fait en sorte que la politique nationale ne fût pas en toute occasion asservie à la politique accidentelle; il n'a pas péri parce qu'il a franchi ce pas scabreux; sa chute est venue d'une autre cause. Quels ont été son langage et sa conduite dans les deux situations que je viens d'indiquer? Comment a-t-il passé

de l'une à l'autre? L'attitude révolutionnaire a-t-elle été abandonnée sans motifs, sans dignité, par faiblesse, comme on déserte une position dont l'ennemi va vous déloger? ou bien le retour aux traditions de notre ancienne diplomatie a-t-il été fait avec choix et maturité en temps opportun et pour le plus grand profit du pays? Telles sont les questions sur lesquelles nous voudrions mettre nos lecteurs à même de se prononcer.

1830 — 1835.

I

PREMIERS RAPPORTS AVEC LES COURS ÉTRANGÈRES.

La monarchie de 1830 n'a pas eu à choisir, à son début, entre plusieurs systèmes de politique étrangère. Elle était tenue de donner satisfaction, à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur, au mouvement dont elle était le produit et l'expression. Sans doute, la dynastie qu'elle remplaçait n'était pas tombée sous les attaques dirigées contre sa diplomatie. La violation flagrante du pacte fondamental avait surtout déterminé son renversement. Cependant les amères récriminations ne lui avaient pas été épargnées sur les circonstances de son origine et sur les conditions mêmes de son existence en Europe. Ses adversaires avaient pris soin de rappeler incessamment au pays cette coïncidence fatale du triomphe de ses

ennemis et du retour de ses anciens souverains. Ils s'étaient efforcés d'associer dans la mémoire du peuple l'avénement des princes légitimes et l'invasion de notre territoire. Les mêmes traités qui avaient relevé le trône des Bourbons n'avaient-ils pas amoindri la France? Ne lui avaient-ils pas enlevé ses plus belles colonies, sans respecter même son vieux sol? Landau donné à la Bavière, Sarrelouis remis à la Prusse, Huningue rasé, n'avaient-ils pas ruiné du même coup nos moyens d'attaque et compromis les ressources de notre défense? — Le congrès de Vienne n'avait eu qu'un seul but : nous affaiblir de toutes les façons, nous surveiller toujours, nous contenir partout. Les publicistes de l'opposition libérale s'étaient en même temps appliqués à faire ressortir aux yeux de la nation combien un gouvernement si méfiant à l'égard des libertés publiques, si rebelle chez lui à l'application des règles constitutionnelles les moins contestables, devait être, au dehors, un mauvais champion de la cause de l'indépendance des états et de l'affranchissement graduel des peuples. Les hommes que le mouvement de 1830 venait de mettre à la tête des affaires étaient la plupart du nombre de ceux qui avaient ouvertement professé ces opinions et contribué plus ou moins à

les propager. Ils étaient tenus, quand ils arrivaient au pouvoir, de conformer leurs actes aux pensées qui avaient dirigé leur opposition.

Pour la réputation, je dirais presque pour la sécurité de la révolution de 1830, il fallait qu'elle portât en Europe ses conséquences naturelles. Mais que ne feraient point les cabinets étrangers pour l'empêcher! Il a toujours été dans les destinées de la France de causer par sa puissance de l'inquiétude à ses voisins, et de les tenir à son égard dans un état de perpétuelle appréhension. Risquer de rencontrer à chaque pas qu'elle veut faire tous les cabinets ligués contre elle et prêts à lui barrer le chemin, telle est le plus souvent la condition politique de la France. La jalousie de l'Europe contre nous fait notre honneur et notre danger. Honte à nous si nous cessions de mériter cet honneur, ou si nous reculions devant ce danger! Mais le danger ne fut jamais plus grand qu'en 1830.

Les différents gouvernements de l'Europe ne tardèrent pas à reconnaître le régime issu de la révolution de juillet. Plusieurs ministres étrangers se sont depuis disputé l'honneur de l'initiative. Il n'en est pas moins curieux de savoir quels furent à notre égard, dans les premiers

moments, en dehors des relations officielles, les sentiments des principales cours.

Les premières communications arrivèrent de Londres. C'était une réponse du duc de Wellington à une lettre particulière de l'un des hommes considérables qui entouraient alors le nouveau roi. Le duc de Wellington, dont l'autorité était si grande dans les conseils de l'ancienne Europe, chef du cabinet tory dont lord Aberdeen était, à cette époque, le ministre des affaires étrangères, ne cachait pas à M. le comte Molé le chagrin que lui causait la chute de la branche aînée des Bourbons. Il convenait du droit de la nation française de faire ce qu'elle avait fait ; il annonçait l'intention de reconnaître officiellement le nouveau gouvernement, à la condition toutefois qu'il respecterait tous les traités existants, et ne chercherait pas à jeter l'Europe dans de nouvelles commotions. Le ton et la teneur de cette lettre pouvaient se résumer ainsi : Nous ne vous aimons pas, cependant nous ne vous ferons pas la guerre ; nous vous reconnaîtrons, mais nous vous observerons. Les correspondances venues de Berlin, les conversations du général Belliard avec le prince de Metternich à Vienne, n'annonçaient pas d'autres dispositions. A Saint-Pétersbourg,

elles étaient moins bonnes encore. L'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de Russie protestaient de leur ferme intention de ne susciter aucun embarras au gouvernement nouveau, de leur sincère désir de vivre en bonne intelligence avec lui, mais ils annonçaient, en termes tout aussi formels, leur résolution de maintenir le *statu quo* territorial de l'Europe, tel qu'il avait été réglé par le congrès de Vienne, et de ne souffrir aucune tentative de propagande revolutionnaire.

On le voit, si les dispositions étaient pacifiques, la guerre n'en pouvait pas moins sortir des conditions mises au maintien de la paix. En effet, le contre-coup des événements de Paris ne pouvait tarder à se faire sentir au dehors. Si la France et les puissances étrangères persistaient de part et d'autre dans leurs mutuelles déclarations, combien de causes de collision pouvaient surgir à la fois? Qui céderait? Le nouveau gouvernement français, en présence de ces grandes difficultés, mis à une première épreuve, n'hésita pas à poser un de ces principes qui décident de l'avenir et engagent le sort même d'une nation. M. Molé, ministre des affaires étrangères à cette époque où furent jetés presque tous les jalons de la nouvelle

diplomatie française, proclama à la tribune et dans ses correspondances officielles le système qu'on a appelé depuis de non-intervention. Aujourd'hui moins que jamais, il n'est nécessaire de rappeler combien ce système était conforme aux intérêts de la France. Ce qu'ignorent peut-être ceux qui combattirent alors la détermination des premiers ministres de la monarchie de juillet, et qui, placés depuis dans des circonstances analogues, n'ont trouvé rien de mieux à faire que de les imiter, c'est la profonde irritation que l'attitude prise par le gouvernement français causa aux cours du Nord. Ces cours ne se faisaient pas d'illusions sur la vraie portée du principe qui venait d'être pris pour point de départ de notre politique extérieure. Ce principe ne les garantissait nullement; dans l'état actuel de l'Europe, il devait finir par tourner contre elles. Aucun homme d'état n'en était plus convaincu que le chancelier autrichien. Les dépêches que notre chargé d'affaires écrivait de Vienne à cette époque étaient remplies des incessantes protestations du prince de Metternich contre la *prétention étrange du gouvernement français d'introduire, pour sa convenance, un nouveau droit des gens dont on n'avait jusque-là jamais*

entendu parler, et qui était purement et simplement le renversement de toutes les règles qui avaient jusqu'alors présidé à la politique des états européens (1).

(1) Dépêches du chargé d'affaires de France à Vienne, septembre 1830.

II

AFFAIRE DE BELGIQUE.

Les événements de Belgique justifièrent bientôt les craintes du ministre autrichien. En Belgique, plus que partout ailleurs, l'application du principe posé par nous était de nature à émouvoir les cabinets étrangers. Comme triomphe d'une population insurgée, la révolution belge portait une première atteinte aux droits des souverains légitimes, et l'admission de cette nouvelle nationalité parmi les états de l'Europe ouvrait la brèche dans les actes du congrès de Vienne. Les raisons mêmes qui portaient la France à soutenir les Belges contre les Hollandais poussaient les cours du Nord à aider le roi de Hollande contre ses sujets rebelles. La tentation était forte surtout pour

le roi de Prusse, beau-frère du roi de Hollande.

Vers la fin de septembre 1830 ou dans les premiers jours d'octobre, on apprit à Paris qu'un corps d'armée prussien était réuni sur la frontière hollandaise, prêt à appuyer une tentative du roi Guillaume contre Bruxelles. Le moment était venu de montrer à l'Europe que le principe de non-intervention, sérieusement proclamé, serait, au besoin, fermement soutenu. M. Molé fit prier M. le baron de Werther de venir causer avec lui. M. de Werther, ministre de Prusse à Paris, n'avait pas encore été autorisé à entretenir des rapports officiels avec le nouveau gouvernement. Il eut quelque objection à se rendre à l'hôtel du ministre des affaires étrangères de France, mais il se dit tout prêt à aller s'entretenir avec M. Molé des intérêts des deux nations. Ce fut dans la maison particulière de M. Molé qu'eut lieu l'entrevue. La conversation fut intime comme entre personnes qui se connaissaient de longue date, pressée et rapide comme les événements du temps. « Est-il vrai, s'écria tout d'abord le ministre français, que vous ayez un corps d'armée réuni sur la frontière hollandaise, et que vous ayez l'intention d'intervenir dans les affaires de Belgique ? — Oui, vraiment.

— Mais c'est la guerre. — Comment ! la guerre? Votre armée française est toute désorganisée ; vous ne sauriez réunir quatre régiments. — N'en croyez rien, répondit M. Molé, vous risqueriez de vous tromper beaucoup ; nous avons de fort bons régiments, qui s'acheminent en ce moment vers le nord. Tenez pour certain que les soldats prussiens ne mettront pas le pied en Hollande sans rencontrer l'armée française entrant par la frontière de Belgique. La guerre, je vous le répète est au bout de mes paroles ; sachez-le, et mandez-le à votre cour. » M. de Werther se récria, protesta, mais demeura convaincu, au sortir de cette entrevue, que la détermination du gouvernement français était bien arrêtée, et que, le cas échéant, les actes suivraient de près les paroles. Les dépêches de notre chargé d'affaires, M. Mortier, témoignent de la surprise et de la colère qu'excita à Berlin la déclaration du gouvernement français. Le ministre des affaires étrangères de Prusse se laissa aller à de violents accès d'indignation contre les prétentions de notre cabinet de lui lier ainsi les mains. Cependant l'armée prussienne cessa d'avancer. La résolution hardie du ministre de la révolution de juillet préserva la Belgi-

que et ne compromit pas la paix européenne (1).

Je ne suivrai point les phases si longues des négociations ouvertes à Londres au sujet de la reconnaissance du nouvel état belge. Sans l'assistance que le cabinet anglais nous prêta dans cette question, il ne faut pas douter que les cours du Nord ne se fussent opposées à la dislocation du royaume de Hollande. Ce ne fut point la moindre des habiletés et des bonnes fortunes de la diplomatie du nouveau gouvernement, d'avoir pu entraîner de son côté les hommes d'État qui dirigeaient la politique britannique. Beaucoup de bons esprits s'étonnèrent, à cette époque, de voir l'Angleterre, protectrice séculaire de la maison d'Orange, prêter elle-même les mains au dépouillement d'un monarque protestant, dont l'alliance était nationale dans les salons du monde aristocratique de Londres, comme dans les moindres tavernes de la cité. D'après l'opinion bien arrêtée du prince de Talleyrand, le cabinet tory, présidé alors par le duc de Wellington, pouvait seul prendre la responsabilité de ce premier consentement, et imposer à l'opinion publique anglaise un pénible sacrifice devenu nécessaire

(1) Voir la note A, à la fin du volume.

pour le maintien de la paix. A son avis, le cabinet whig, qui fut constitué peu de temps après cette grave détermination, n'aurait pas osé risquer à ce point sa popularité.

Il ne faudrait pas conclure cependant qu'ayant, en cette occasion, si grand intérêt à nous ménager le concours de l'Angleterre, nous ayons marché timidement à sa suite, sans rien entreprendre par nous-mêmes. Tout le monde sait, nous le croyons du moins, que la première entrée des troupes françaises en Belgique fut un acte spontané du gouvernement français, qui, sous le coup de l'invasion hollandaise, et sans avoir eu le temps de s'entendre avec aucune des puissances réunies en conférence à Londres, n'hésita pas à porter ce défi à l'Europe entière. Un fait moins connu peut-être, c'est la manière dont fut décidé le siége d'Anvers. La prise d'Anvers par l'armée française était la mise à exécution, par la force même des armes, des nouveaux arrangements territoriaux que la France réclamait de l'Europe au nom de la révolution de 1830. Le projet de cette expédition avait été concerté avec le cabinet britannique; mais les pourparlers se prolongeaient indéfiniment à Londres. On ne tombait point aisément d'accord ni sur le

moment de l'expédition ni sur le mode d'exécution, et cependant les événements pressaient. Le cabinet du 11 octobre s'assembla un matin en conseil, sous la présidence du roi. M. de Broglie, ministre des affaires étrangères, fit ressortir la gravité des circonstances, la convenance d'une sérieuse démonstration, et la nécessité d'y recourir immédiatement, sans plus attendre la décision du cabinet britannique. M. Thiers, ministre de l'intérieur, parla dans le même sens avec une rare vivacité. La résolution fut prise séance tenante. Tous les ordres militaires furent immédiatement expédiés par le télégraphe. L'assentiment définitif de l'Angleterre n'arriva que plus tard et assez avant dans la nuit.

La Belgique n'a été finalement constituée qu'en 1838, par le traité des 34 articles.

Ainsi huit ans furent nécessaires au roi Guillaume pour reconnaître que les causes de collision avaient disparu de l'Europe. Il lui avait fallu huit ans pour se persuader que les puissances alliées avaient sincèrement et de bonne foi abandonné, à leur grand détriment et au bénéfice évident de la France, la défense de l'intégrité des traités de Vienne.

Le temps nous a depuis rendus peu à peu in-

différents à la constitution du royaume de Belgique, à ce grand acte de réparation obtenu, sans coup férir, par la révolution de 1830. Les militaires et toutes les personnes qui ont réfléchi aux éventualités possibles d'une guerre avec les puissances du Nord savent combien il importait à la France, surtout avant la création des fortifications de Paris, de reprendre à d'anciens adversaires et de remettre à des alliés naturels les places fortes de la Belgique. Ces redoutables forteresses avaient été, pour la plupart, sinon construites autrefois contre nous, du moins achevées à nos frais, car une portion des contributions de 1815 avait servi à réparer et agrandir celles dont les positions étaient le plus menaçantes pour nous; leur entretien en bon état d'armement avait été stipulé par des conventions spéciales. Ces conventions obligeaient le roi de Hollande; elles donnaient même à ses alliés un droit spécial de surveillance et d'inspection. Par suite de la création du nouvel état indépendant, quel changement à notre profit! Ce qui a fait longtemps notre faiblesse est devenu notre force principale. Les postes avancés de la sainte-alliance sont aujourd'hui, par un heureux revirement, les premiers boulevards de notre défense nationale. La ré-

volution de Février, qui a rendu tant de chances à la guerre, serait ingrate si elle dédaignait jamais ce premier succès diplomatique de la révolution de 1830.

III

QUESTION POLONAISE.

Le principe de la non-intervention avait garanti la nationalité belge ; malheureusement, appliqué à la question polonaise, ce même principe ne pouvait sauver également l'héroïque nation qui venait de tenter, en 1831, un effort désespéré pour recouvrer son antique indépendance. La guerre une fois écartée, la voie des remontrances restait seule ouverte. Pour donner une idée exacte de la sympathie du gouvernement français pour la cause polonaise, il faudrait citer dans son entier la correspondance de l'ambassade de France à Vienne. On y trouverait à chaque page la trace des efforts incessants tentés par notre cabinet pour s'assurer le concours moral de l'Autriche dans un but de paix et d'humanité. Mais les intérêts de l'Autriche et

la crainte de blesser les susceptibilités de l'empereur de Russie s'opposèrent constamment au succès des démarches du gouvernement français. Il ne faudrait pas croire toutefois que, témoins de la lutte acharnée soutenue par un peuple si faible contre un ennemi si puissant, la cour de Vienne et le ministre qui dirigeait ses affaires extérieures demeurassent complétement indifférents à tant de malheurs et d'intrépidité. *Croit-on*, disait un jour le prince de Metternich à l'ambassadeur de France, *que, comme homme, je puisse être insensible à la vue de tant de courage? et pense-t-on que, comme ministre, je n'aimerais pas mieux avoir pour voisin une Pologne toujours bienveillante et toujours amie, qu'une Russie toujours envieuse et toujours envahissante*(1)*?* Ces paroles remarquables et tant d'autres du même genre prononcées à la même époque donnent à penser que dans d'autres circonstances, et s'il eût été possible de séparer la cause des Polonais du principe insurrectionnel qui leur avait mis les armes à la main, le prince de Metternich ne serait peut-être pas resté sourd aux suggestions du cabinet français. Cette révélation de la pensée intime du chancelier autrichien s'accordait d'ailleurs parfaitement avec le regret souvent exprimé par

(1) Dépêches de Vienne, janvier et février 1831.

le même ministre de la facilité imprévoyante avec laquelle l'Autriche, dirigée par M. de Kaunitz, avait, à une autre époque, consenti au partage de la Pologne. Quoi qu'il en soit, les efforts de notre gouvernement pour entraîner le cabinet de Vienne à une intervention pacifique, soit pendant la lutte, afin d'arrêter l'effusion du sang, soit plus tard, quand vint l'issue fatale, afin de prévenir l'atteinte dont les traités étaient menacés, ne furent malheureusement accueillis que par des réponses évasives, ou de stériles protestations. La conduite des autorités autrichiennes envers les malheureux Polonais obligés, après leur déroute, de se réfugier en Gallicie, ne fut, il faut l'avouer, rien moins que généreuse. On eût dit la cour de Vienne portée à mettre d'autant plus d'éclat dans les témoignages de son zèle tardif pour la cause du czar, qu'elle sentait le besoin de lui déguiser son penchant réel, peut-être même de lui faire oublier certaines démarches tentées au temps de la dernière campagne de Turquie, et qui n'avaient point échappé alors à la surveillance des agents russes. Ce qui est avéré, c'est que les bons offices du gouvernement français ne firent nulle part défaut aux courageux défenseurs de la nationalité polonaise. De vives re-

montrances furent adressées au cabinet de Berlin, qui eurent pour effet de l'empêcher de prêter à l'empereur de Russie une assistance trop directe. Rien ne fut épargné pour engager l'Angleterre à intervenir avec nous par voie de médiation entre les Polonais acculés contre les murs de Varsovie et leurs impitoyables vainqueurs. C'était la dernière chance de salut qui pouvait être tentée en faveur de cette nationalité expirante. Le cabinet britannique hésita d'abord, puis finit par éluder nos propositions. Ainsi donc, dans toutes les occasions et sur tous les théâtres, le gouvernement de 1830 se montra disposé à faire pour les Polonais ce que comportaient le temps et les circonstances, et cependant il ne les avait point encouragés dans leur noble mais périlleuse entreprise. D'autres sont venus, en 1848, qui n'ont point eu les mêmes scrupules. Ils n'ont pas levé un soldat, ils n'ont pas dépensé un écu, mais ils n'ont pas craint, par leurs folles déclamations, d'envoyer périr misérablement au fond de l'Allemagne ces mêmes Polonais, surpris de ne plus y retrouver une patrie à servir, ni même un champ de bataille où tomber glorieusement. L'histoire dira un jour quelle fut la plus généreuse de ces deux conduites.

IV

INSURRECTIONS EN ITALIE.

Pendant tout le temps qu'avaient duré les premières conférences de Londres relatives à la question belge, le cabinet de Vienne n'y avait pris qu'une part assez restreinte, ou du moins il n'était intervenu avec un peu d'activité, comme représentant des intérêts de la confédération germanique, que dans la question spéciale soulevée au sujet du Luxembourg. Dans la question polonaise, il s'était, on vient de le voir, autant qu'il avait pu, tenu à l'écart. Les événements qui éclatèrent à deux reprises dans le nord de l'Italie, pendant les années 1831 et 1833, touchaient de plus près le gouvernement autrichien. Pour la première fois, les deux cabinets de Paris et de Vienne se trouvèrent directement en présence.

En Italie, les vues de la France et de l'Autriche étaient directement opposées. La France avait un intérêt évident, celui de l'indépendance des états italiens ; l'Autriche, un intérêt non moins considérable, celui de leur tranquillité. Les chances de collision entre les deux politiques étaient d'autant plus probables, que le cabinet de Vienne, faisant pour lui-même une question d'existence du maintien des gouvernements italiens tels qu'ils existaient alors, se croyait en droit d'agir immédiatement par la force même des armes aussitôt qu'un autre mode d'action viendrait à lui échapper. Afin de diminuer le mérite des actes de vigueur auxquels le gouvernement français a dû plusieurs fois avoir recours pour écarter de l'Italie le fléau d'une occupation autrichienne permanente, on a souvent avancé que l'Autriche n'avait point sérieusement songé à intervenir par les armes dans les révolutions intérieures des états italiens, et qu'elle bornait son ambition à préserver de toute commotion la Lombardie et les états vénitiens. Rien de moins fondé que cette opinion. Avant même qu'aucune insurrection eût éclaté en Italie, les résolutions du gouvernement autrichien étaient parfaitement arrêtées. Dès la fin de l'année 1830, la cour de Turin ayant témoigné quelques

appréhensions à l'égard d'un corps de réfugiés piémontais qui cherchait à s'organiser sur la frontière de France, le cabinet de Vienne en prit occasion pour faire à notre ambassadeur près cette cour une solennelle déclaration : *Il y avait*, disait-il, *des nécessités politiques qui devaient, à ses yeux, l'emporter sur le désir même de la paix, et le gouvernement autrichien se devait à lui-même de déclarer qu'une révolution dans le Piémont devant avoir pour suite inévitable un soulèvement dans la Lombardie, il se croyait obligé de prendre, à tout prix, les mesures les plus propres à étouffer dès le principe une tentative de cette nature. Tous ses désirs se bornaient en Italie à maintenir ce qui existait ; mais toute insurrection voisine des provinces lombardes lui créait un danger sur lequel il ne pouvait transiger. La question du Piémont était pour lui celle de l'Italie tout entière, et, si le principe de non-intervention à l'aide duquel la France venait de constituer la Belgique lui était opposé, il protestait à l'avance contre l'impossibilité de le reconnaître, quelles que pussent être d'ailleurs les conséquences de la détermination que lui dictait l'intérêt de la monarchie* (1).

Il n'y avait pas moyen de se méprendre sur les

(1) Dépêches de l'ambassade de France à Vienne, novembre 1830.

dispositions véritables du prince de Metternich. Les instructions envoyées à tous ses agents en Italie, les dispositions militaires prises sur les frontières de la Lombardie s'accordaient de tous points avec le langage que, dans ses conversations journalières, le prince de Metternich continuait à tenir à Vienne; ce langage n'avait rien d'arrogant, il témoignait par cela même d'une volonté froidement mûrie.

Les gouvernements ne pouvaient souffrir, disait le prince chancelier, *qu'en vertu d'un principe inapplicable, on restreignît ainsi la sphère de leur action politique. La vraie doctrine était, selon lui, que chacun d'eux pouvait agir comme bon lui semblerait. Il déclarait que, pour établir le droit d'intervention des gouvernements, il était prêt à s'exposer à l'intervention des peuples, parce qu'alors la question nettement posée deviendrait une question de force; qu'il aimait mieux périr par le fer que par le poison, car, les armes à la main, il avait du moins une chance que le poison ne lui laissait pas; qu'en un mot, si l'intervention de l'Autriche en Italie devait amener la guerre, il était prêt à l'accepter, car, péril pour péril, il préférait un champ de bataille à une révolution* (1).

(1) Dépêches de l'ambassade de France à Vienne, janvier 1831.

Les déclarations du cabinet autrichien demeurèrent invariables. Il ne cessa jamais un instant d'insister sur le droit qu'il avait d'intervenir en Italie, et sur le devoir que lui imposait le soin de sa propre conservation de ne souffrir aucun mouvement révolutionnaire dans le voisinage immédiat de ses possessions italiennes. Ce que nous venons de raconter et la citation des paroles prononcées à cette époque par le prince de Metternich font assez comprendre combien il a dû en coûter à Vienne, après la première occupation de Bologne et de la partie septentrionale des états pontificaux, pour céder aux vives représentations du général Sébastiani, et pour prendre en 1831 l'engagement de retirer les troupes qui avaient déjà occupé tous les petits états du nord de l'Italie et une partie des possessions du saint-siége. On sait que l'exécution de cet engagement fut complétée, au mois de juillet, par l'évacuation des Légations. Ce qui n'est peut-être pas aussi généralement connu, c'est que, la première irritation causée à Paris par cette brusque invasion étant un peu calmée, le cabinet autrichien essaya d'éluder sa promesse en la subordonnant, quant à sa complète exécution, à la garantie que les ambassadeurs de France et d'Angleterre, réunis à Rome, de-

vraient donner au saint-père pour le maintien de son pouvoir temporel et l'intégrité du territoire des états pontificaux. Par sa fermeté à rappeler que les engagements relatifs à l'évacuation des Légations avaient été pris envers lui seul, et indépendamment de toute garantie, le général Sébastiani ramena la question à ses véritables termes. L'Autriche dut se résigner de bonne grâce à remplir une promesse sur l'exécution de laquelle notre cabinet ne consentit à admettre aucune discussion.

Ces faits se passaient en 1831. En 1833 les troubles survenus en Italie, et la rentrée des Autrichiens à Bologne, décidèrent le gouvernement français à risquer une entreprise sur la gravité de laquelle il ne se faisait aucune illusion. La hardiesse de l'occupation d'Ancône frappa tous les esprits. De peur d'avoir à le louer de cet acte de vigueur, les adversaires de l'ancien gouvernement ont souvent donné à entendre que l'intervention simultanée de la France et de l'Autriche avait été convenue entre les cabinets de Vienne et de Paris. C'est le contraire qui est la vérité. Les personnes bien informées savent que l'expédition d'Ancône fut arrêtée par M. Périer dans la matinée même du jour où il apprit la seconde in-

vasion des Autrichiens dans les Légations. Les ordres furent tout aussitôt donnés à nos forces de terre et de mer. La résolution avait même été si soudaine, que notre ambassadeur à Rome, chargé, quelque temps auparavant, d'entretenir le cardinal secrétaire d'état de la nécessité où serait peut-être un jour le gouvernement français de prendre position dans les états du saint-siége, pour contenir les mouvements de l'Autriche, avait été tout récemment autorisé à lui annoncer que ce projet était, pour le moment, abandonné. On s'imagine aisément ce que ces circonstances, jointes aux détails de l'occupation de la ville opérée de nuit et sans avis préalable, avec toutes les apparences d'une attaque de vive force, causèrent d'humeur au gouvernement pontifical. Quant à l'irritation du prince de Metternich, il faut renoncer à la raconter; elle fut telle qu'il n'hésita pas à déclarer *que la mesure elle-même et les circonstances qui l'avaient accompagnée en devaient faire nécessairement une affaire européenne, tous les cabinets étant également intéressés dans les questions que soulevait une si audacieuse violation du droit des gens* (1). Cependant, soit que la colère du prince

(1) Correspondance de l'ambassade de France à Vienne.

eût été trop violente pour n'avoir pas eu quelque chose de factice, soit qu'il désespéràt d'agir sur le cabinet français par de semblables éclats, ses dispositions devinrent plus calmes. La prise de possession temporaire de la place d'Ancône et le séjour d'une garnison française en Italie durent être patiemment acceptés par la cour de Vienne. Une fois de plus encore elle dut se résigner et souffrir ce qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher.

V

CONFÉRENCES DE MUNCHEN-GRAETZ.

Nous venons de voir comment les affaires de Belgique, de Pologne et d'Italie nous ont successivement donné maille à partir avec les cabinets de Berlin, de Saint-Pétersbourg et d'Autriche. L'attitude prise, le ton assumé par notre diplomatie avaient froissé ces trois puissances. Leur mauvais vouloir était grand contre nous, et cela était naturel. Rien ne leur avait réussi depuis 1830; tous les événements, conséquences de notre révolution, avaient tourné contre elles. Les idées du siècle les assiégeaient de toutes parts comme une marée montante, et c'était à la voix de la France que ces flots redoutables semblaient obéir. Comment conjurer les périls suscités par cette ancienne ennemie, naguère vaincue, et dont on avait bien compté n'avoir plus jamais rien à redouter? N'était-ce

pas le cas ou jamais de s'entendre de nouveau contre elle et de recourir à ce système de coalition dont en 1814 et 1815 on s'était si bien trouvé? Quelque ferme résolution préalablement concertée entre les grandes puissances, et solennellement signifiée, ne suffirait-elle pas pour donner à réfléchir au gouvernement français, pour l'empècher de pousser trop rudement ses avantages? L'entreprise, au moins, ne devait-elle pas ètre tentée ?

Le public a peut-ètre un peu perdu aujourd'hui la mémoire, si tant est qu'il y ait jamais fait grande attention, des promenades que, de 1830 à 1833, les souverains du nord de l'Europe avaient pris l'habitude de faire régulièrement dans le nord de l'Allemagne. Il ne se passait point d'été que les gazettes allemandes n'apprissent à l'Europe que l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, l'empereur de Russie, ou leurs ministres dirigeants, s'étaient tout à coup et fortuitement rencontrés dans je ne sais quelle petite ville dont le nom à demi barbare résonnait pour la première fois aux oreilles des nouvellistes. Dans ces entrevues, d'ailleurs assez courtes, mais qui causaient grand émoi aux diplomates de tous les pays, s'agitait périodiquement la question, tous les ans

plus embarrassante, de la conduite à tenir vis-à-vis de la France. Chacun des princes apportait dans ces entretiens intimes ses impressions particulières, résultat soit de la position spéciale de son gouvernement à notre égard, soit de ses sentiments personnels envers la nouvelle dynastie française. L'empereur Nicolas, provocateur ordinaire de ces conciliabules, en était l'âme. Il aurait bien voulu en être le conseiller exclusif et au besoin le chef unique; car il affichait, à cette époque, une aversion profonde pour notre révolution, qui avait si fort dérangé tout son système de politique extérieure, et à laquelle il avait hautement prédit une très-courte durée. Comment aurait-il pu lui pardonner de n'avoir point encore vérifié sa prophétie, et de n'avoir, en maintes occasions, opposé à ses boutades de mauvaise humeur que la plus tranquille indifférence? C'était donc lui qui mettait en avant les résolutions extrêmes, qui cherchait à jeter les souverains de Prusse et d'Autriche dans quelques-unes de ces manifestations qui lient irrévocablement ceux qui s'y sont une fois laissé entraîner. Le plus souvent, les aventureux projets de l'empereur Nicolas étaient de prime abord écartés. Quelquefois, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche

proposaient d'autres plans, dont l'insignifiance révoltait leur impétueux allié. A son tour, il préférait l'inaction à leurs demi-mesures, et les augustes interlocuteurs se séparaient, non point sans avoir échangé beaucoup de témoignages de confiance et d'amitié réciproques, non point sans s'être promis, le cas échéant, un mutuel appui, mais sans avoir pu tomber d'accord de la marche à suivre pour contenir cette France, objet d'une si constante préoccupation.

Au milieu de l'automne de 1833, le czar obtint un demi-succès. L'état de l'Europe et les événements survenus depuis les dernières entrevues l'aidaient merveilleusement à triompher des hésitations contre lesquelles il avait échoué jusqu'alors. Les conférences de Londres approchaient de leur dénoùment; le royaume de Hollande allait être, suivant toute apparence, pacifiquement scindé en deux petits états indépendants, dont un au moins devait se jeter dans notre alliance. A Madrid, le roi Ferdinand, en abolissant la loi salique, en convoquant les cortès pour reconnaître les droits à la couronne de sa fille Isabelle, au détriment de son frère don Carlos, venait sur le déclin de ses jours, et par une inconséquence que ses antécédents n'avaient pas fait prévoir, d'en appeler

imprudemment à l'opinion de son peuple, et de rouvrir pour lui la carrière des révolutions. En Portugal, dom Pedro luttait avec un avantage marqué contre dom Miguel. L'Italie ressentait, comme de coutume, le contre-coup des mouvements de la péninsule espagnole, et le roi Charles-Albert venait d'être obligé de réprimer sévèrement, à Gènes et à Chambéry, des tentatives révolutionnaires, qui, à tort ou à raison, passaient pour avoir été tramées sur le territoire français par des réfugiés trop peu surveillés. Aux portes de l'Autriche, la république helvétique travaillait avec succès à modifier son pacte national dans un esprit moins aristocratique et plus conforme aux idées dominantes. A Francfort, au siége même de la confédération germanique, des troubles sérieux avaient éclaté, et la ville avait dû être occupée par les troupes autrichiennes et prussiennes. Jamais la vieille Europe ne s'était sentie aussi ébranlée. Les communications des souverains du Nord entre eux et les allées et venues des diplomates allemands devinrent plus fréquentes. Le roi de Prusse, qui s'était rendu à Tœplitz, en Bohême, se rencontra, le 14 août, avec l'empereur d'Autriche au château de Theresienstadt, où M. de Metternich et

M. Ancillon avaient accompagné leurs souverains. Le 9 septembre, l'empereur Nicolas, précédé de son vice-chancelier, M. de Nesselrode, arriva à Munchen-Graetz, bourg de la Bohême, où se trouvait déjà l'empereur d'Autriche, où le prince royal de Prusse s'était aussi rendu de son côté.

Ce fut pendant leur séjour d'une semaine à Munchen-Graetz que les trois grands personnages que nous venons de nommer se mirent d'accord entre eux pour arrêter une démarche qui fit alors grande sensation dans le monde diplomatique, mais dont les détails et les suites n'ont jamais été, nous le croyons, révélés au public. Aux yeux de ces princes et à ceux de leurs ministres, il était évident que les changements dont certains gouvernements européens placés sous leur influence étaient menacés n'avaient de chance de réussite définitive que si, une fois accomplis, ils rencontraient, comme la révolution belge en 1830, l'adhésion et au besoin la protection de la France. Quelle force, au contraire, n'auraient point ces gouvernements dans le cas d'une collision avec leurs populations, s'ils pouvaient compter sur l'appui des trois cours absolutistes et être assurés d'avance que toute tentative de la part de la France de s'opposer à

l'intervention de l'une d'entre elles serait considérée comme une hostilité dirigée contre toutes les autres ! Cette conviction inspira aux puissances du Nord les termes d'une déclaration qu'elles convinrent d'adresser au gouvernement français. Il avait d'abord été question d'en rendre la rédaction identique, afin de mieux constater le parfait accord des cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Le vieux roi de Prusse, animé, dès cette époque, à notre égard des sentiments bienveillants que sa participation au mariage du duc d'Orléans fit plus tard mieux connaître, obtint, à grande peine, que chaque cabinet rédigerait séparément une note qui serait remise par son ambassadeur à Paris, et qui renfermerait seulement à la fin, en termes exactement semblables, la déclaration convenue. Tous ces pourparlers avaient amené de longs retards ; l'hiver approchait, et le ministère du 11 octobre ne songeait déjà plus guère aux conférences de Munchen-Graetz, lorsque dans les premiers jours de novembre 1833, les ambassadeurs des trois cours se présentèrent successivement dans le cabinet du ministre des affaires étrangères de France, et lui remirent les communications officielles de leurs gouvernements. La circulaire suivante,

écrite par M. de Broglie à nos agents du dehors, fera mieux que toute autre explication connaître l'esprit de ces communications, l'attitude si diverse prise en cette circonstance par chacun des ambassadeurs étrangers chargés de cette notification, et la nature des réponses qu'ils reçurent du gouvernement français.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A M. N....

« Paris, 6 novembre 1833.

» M. N...., le chargé d'affaires d'Autriche, m'a donné lecture, il y a peu de jours, d'une dépêche que M. de Metternich lui a adressée à la suite et en conséquence des conférences de Bohême. Le chancelier d'Autriche, après y avoir longuement développé l'opinion que la propagande révolutionnaire est un fléau européen que tous les gouvernements doivent repousser par des efforts communs et combinés, établit que si la France, qui a si bien su se défendre elle-même des tentatives des perturbateurs, ne réussissait pas désormais à déjouer également les machinations auxquelles ils se livrent, sur son territoire, contre les états étrangers, il pourrait en résulter pour quelques-uns de ces états des troubles intérieurs qui les mettraient dans l'obligation de réclamer l'appui de leurs alliés; que cet appui ne leur serait pas refusé, et que toute tentative pour s'y opposer serait envisagée, par les trois cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, comme une hostilité dirigée contre chacun d'eux.

» Bien que la dépêche de M. de Metternich, dans sa rédaction vague et confuse, et au milieu des éloges qui y sont prodigués à l'habileté et à l'énergie du gouvernement du roi, n'ait pas, à beaucoup près, le caractère hostile et tranché qu'on pourrait lui supposer d'après le seul énoncé des arguments et des conclusions dont elle se compose, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de les réfuter avec force.

» J'ai répondu à M. de Hügel que, si je ne devais voir dans le document qu'il venait de me lire qu'une profession de foi plus ou moins contestable, je croirais superflu de la discuter; mais que, comme cette communication était sans doute autre chose qu'une manifestation de principes, j'étais amené à chercher quel pourrait en être le but.

» Aurait-on voulu, ai-je dit, insinuer que nous favorisons la propagande révolutionnaire? Je ne le pense pas.

» Si j'avais à cet égard la moindre incertitude, je repousserais par le démenti le plus formel l'apparence d'une imputation dans laquelle le gouvernement du roi verrait une injure gratuite qu'il est décidé à ne pas tolérer. Vous apprendrez bientôt que notre envoyé auprès de la cour de Stockholm a, conformément aux ordres que je lui ai transmis, quitté cette capitale sans prendre congé du roi Charles-Jean, parce que ce prince avait cru pouvoir lui exprimer, sur la politique du gouvernement du roi, des soupçons analogues à ceux auxquels je fais allusion.

» Penserait-on seulement que, sans favoriser l'action des propagandistes réfugiés parmi nous, nous la laissons s'exercer trop librement? Ce que je puis vous dire, c'est que nous avons fait pour la réprimer tout ce que nous permettent les lois qui nous régissent. Nous ne pouvons, nous ne voulons aller au delà.

» Quant à l'espèce d'intimidation que semble renfermer la fin de cette lettre de M. de Metternich, voici ma réponse: Il est des pays où, comme nous l'avons déclaré pour la Belgique, pour la Suisse, pour le Piémont, la France ne souffrirait à aucun prix une intervention des forces étrangères. Il en est d'autres à l'égard desquels, sans approuver cette intervention, elle peut ne pas s'y opposer, dans une circonstance donnée, d'une manière aussi absolue. C'est ce qu'on a pu voir lorsque l'armée autrichienne est entrée en Romagne. Ce qu'il faut en conclure, c'est que, chaque fois qu'une puissance étrangère occupera le territoire d'un autre état indépendant, nous nous croirons *en droit* de suivre la ligne de conduite que nos intérêts exigeront, c'est que ce sont là des occasions où, les règles du droit commun n'étant plus applicables, chacun agit à ses risques et périls.

» M. de Hügel s'est récrié contre l'interprétation que je semblais donner à la dépêche de M. de Metternich ; il m'en a relu plusieurs passages pour me convaincre qu'elle était conçue dans un sens bienveillant. Je me suis borné à lui répliquer que mes réponses n'étant basées que sur les suppositions que j'avais cru pouvoir rattacher à la dépêche autrichienne, elles tombaient d'elles-mêmes, si ces suppositions n'étaient pas fondées.

» Le lendemain, M. le ministre de Prusse et M. l'ambassadeur de Russie sont venus me faire des communications conformes, au fond, à celles que j'avais reçues de M. Hügel, mais bien différentes dans la forme.

» Une très-longue dissertation sur la propagande, les protestations les plus multipliées et les plus vives d'affection et d'estime pour le gouvernement français, l'éloge le plus complet, non-seulement de la vigueur et de l'habileté qu'il

a mises à combattre ses ennemis intérieurs, mais encore des mesures qu'il a prises à l'effet d'empêcher les révolutionnaires d'abuser de son hospitalité pour troubler les états voisins, l'espérance que, s'affermissant chaque jour davantage, il pourra rendre ces mesures plus complètes encore : tel est le fond de la dépêche de M. Ancillon, dont M. de Werther m'a donné connaissance. Seulement, à la fin, on y trouve textuellement reproduites les conclusions de la lettre de M. de Metternich sur les dispositions où sont les trois cours de secourir les gouvernements qui réclameraient leur appui contre des troubles intérieurs, et de considérer comme autant d'hostilités dirigées contre chacune d'elles les tentatives faites pour s'y opposer ; mais, dans le document prussien, le morceau est si peu en rapport avec ce qui le précède, qu'il semble y avoir été introduit après coup par une main étrangère.

» La dépêche de M. de Nesselrode se termine également par ces mêmes conclusions littéralement répétées. M. le comte Pozzo s'est borné à m'en lire les dernières phrases, paraissant n'attacher aucune importance à la démarche dont il était chargé, et n'y voir qu'une de ces formalités oiseuses dont les hommes de sens et d'expérience savent apprécier la portée véritable. J'ai cru que ma réponse aux trois envoyés devait être conforme à la couleur que chacun d'eux avait donnée à sa communication ; de même que j'avais parlé à M. de Hügel un langage raide et haut, je me suis montré bienveillant et amical à l'égard de la Prusse, un peu dédaigneux envers le cabinet de Saint-Pétersbourg. Ce qui a dû clairement ressortir de mes paroles pour mes trois interlocuteurs, c'est que nous sommes décidés à ne tolérer l'expression d'aucun doute injurieux sur nos intentions, que les insinuations et les reproches seraient égale-

ment impuissants à nous faire dévier d'une ligne de conduite avouée par la politique et par la loyauté, et qu'en dépit de menaces plus ou moins déguisées, nous ferons en toute occurrence ce que nous croirons conforme à nos intérêts.

» Vous pourrez, monsieur, faire part du contenu de cette dépêche au ministre du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. »

Ainsi, les déclarations concertées des trois puissances du Nord venaient se heurter contre d'autres déclarations non moins catégoriques du cabinet français. On lui annonçait l'intention d'intervenir, si l'on en était requis, pour protéger certains gouvernements menacés; il répondait que lui aussi interviendrait, le cas échéant, pour garantir certaines nationalités compromises. Au droit revendiqué par ses adversaires, il opposait son propre droit d'agir en chaque occurrence suivant ses intérêts du moment, sans s'inquiéter autrement de l'espèce d'injonction qui lui était adressée. Enfin il signifiait à l'avance son intention bien arrêtée de ne souffrir, à aucun prix, l'intervention de forces étrangères en Belgique, en Suisse et en Piémont. Le chancelier d'Autriche admit tout d'abord, sans trop de difficultés, les déclarations de la France par rapport

à la Belgique et à la Suisse : il reconnut qu'il y avait là pour nous un intérêt majeur sur lequel nous ne pourrions transiger; mais ce qui regardait le Piémont lui tenait plus à cœur; il fit effort pour se persuader à lui-même et pour donner à entendre à ses alliés que la réponse n'avait point été aussi nette pour le Piémont que pour la Suisse et la Belgique. On verra, par l'extrait suivant de la correspondance de Vienne, que la rare présence d'esprit de notre ambassadeur à Vienne ne permit pas au prince de Metternich d'entretenir de longues illusions.

M. DE SAINTE-AULAIRE A M. DE BROGLIE.

« Le 20 novembre 1833.

» ..... La dépêche achevée, sans attendre mes observations, le prince a commencé la lecture du rapport par lequel le baron de Hügel lui rend compte de l'entretien qu'il a eu avec votre excellence. Le rapport m'a paru fait dans un bon esprit, et en général avec exactitude. Une omission fort remarquable a cependant donné lieu à un incident dont je vous dois un compte détaillé. Votre excellence a signifié très-positivement au baron de Hügel que la France ne tolérerait à aucun prix une intervention étrangère en Suisse ou en Belgique. Après avoir lu ce passage, le prince

s'est interrompu pour louer votre prévoyance et pour approuver cette restriction, conforme de tout point aux intérêts de la France et aux principes du droit public. « La » Suisse est un état fédératif qui a ou doit avoir en lui-» même les moyens de pourvoir à sa conservation. Sa neu-» tralité est d'ailleurs reconnue par toutes les puissances » de l'Europe. La neutralité de la Belgique l'est aussi, et » cette circonstance, commune aux deux états, les place » dans un cas exceptionnel qui légitime tout à fait la doc-» trine de M. le duc de Broglie sur la non-intervention. »

» J'ai admis ce plaidoyer en votre faveur, monsieur le duc, ajoutant qu'une explication peut-être plus directe encore de vos principes se trouvait dans la position territoriale des états dont il s'agit, position qui ne permettrait pas à la France, dans l'intérêt de sa dignité, d'admettre l'action d'une force étrangère. Le prince de Metternich, sans me répondre, a repris son papier et continué sa lecture; mais, comme j'ai remarqué qu'elle le conduisait à un autre sujet, j'ai demandé s'il ne passait pas quelque chose. « Non, m'a-» t-il répondu en me montrant la dépêche du baron de » Hügel. — En ce cas, ai-je répliqué, je m'étonne qu'un » rapporteur exact et consciencieux ait pu faire une omis-» sion si grave. M. de Broglie n'a certainement pas parlé » de la Suisse et de la Belgique sans parler aussi du Pié-» mont.... »

» Après l'affirmation répétée par moi, que vous aviez toujours considéré le Piémont comme un territoire sacré, dont la France ne souffrirait à aucun prix l'invasion, le prince de Metternich a répliqué avec un calme assez solennel : « Rien de pareil ne m'est dit, vous le voyez, au » nom de votre gouvernement; mais voulez-vous me le » dire? prenez-vous sur vous de me le déclarer? — Sans

» hésiter, ai-je répliqué vivement. Je n'ai certes nulle mis-
» sion pour vous faire une déclaration de guerre éven-
» tuelle; mais, si vous avez la moindre confiance dans l'in-
» telligence que j'ai des intérêts de la politique de mon
» pays, tenez pour certain, sur ma parole, qu'un corps de
» troupes autrichiennes en Piémont y rencontrerait bien-
» tôt une armée française. »

» Cette vivacité tranchante, qui n'est pas dans mes habitudes de discussion, a paru faire impression sur le prince de Metternich.... »

Le ministre des affaires étrangères du 11 octobre répondit à M. de Sainte-Aulaire par la dépèche qu'on va lire, et qui ne pouvait laisser subsister aucun doute sur l'intention du gouvernement français de s'opposer au besoin par la force des armes à toute intervention de l'Autriche en Piémont.

M. DE BROGLIE A M. DE SAINTE-AULAIRE.

« Paris, 7 décembre 1833.

» Monsieur le comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je n'ai pas lu sans quelque surprise celle où vous me rendez compte de l'entretien que vous avez eu avec M. de Metternich, relativement à mes réponses aux déclarations des envoyés d'Autriche, de Prusse et de Russie....

» Je n'ai pas besoin de vous dire qu'alors même que je

n'aurais pas eu connaissance de ce qui avait eu lieu entre vous et M. de Metternich, je n'eusse pas hésité un instant à repousser de pareilles assertions. J'aime à croire que M. Ancillon n'a pas bien saisi le sens des informations qu'on lui a adressées, qu'il se l'est au moins exagéré; mais l'objet dont il s'agit est trop grave pour qu'il ne soit pas nécessaire de dissiper toute incertitude sur les intentions du gouvernement du roi. Aussi n'ai-je pas perdu un moment pour charger M. Bresson de rectifier la manière de voir du cabinet de Berlin, en lui donnant connaissance du texte même de votre dépêche du 20 novembre. De votre côté, monsieur le comte, vous voudrez bien demander à M. de Metternich quelle peut être l'origine d'un si étrange malentendu. Vous lui direz de plus que, puisque les déclarations que j'ai faites de vive voix aux envoyés des trois cours, et particulièrement au chargé d'affaires d'Autriche, ne paraissent pas avoir été partout comprises dans le sens et la latitude que nous y attachons, nous ne faisons aucune difficulté de les reproduire.

» J'ai dit, je le répète, à M. de Hügel, à M. de Werther et à M. le comte Pozzo, en termes également formels, bien qu'avec les modifications naturellement amenées par la différence de leur attitude, qu'à nos yeux les questions d'intervention étaient des questions exceptionnelles dans lesquelles, les règles du droit commun n'étant plus applicables, chacun agit suivant ses convenances à ses risques et périls; que de même que les trois cours se réservaient le droit d'intervenir, lorsqu'elles le croiraient utile à leurs intérêts, dans les affaires d'un état indépendant, la France, le cas échéant, serait bien certainement libre de s'y opposer, si elle croyait devoir le faire.

» J'ai dit de plus à M. de Hügel, dont la communication

provoquait plus spécialement cet éclaircissement, que la Belgique, la Suisse et le Piémont étaient au nombre des pays où nous ne tolérerions, dans aucun cas, une intervention étrangère.

» Vous pourrez, monsieur le comte, donner lecture de la présente dépêche à M. de Metternich.

» Je vous envoie ci-jointe la copie d'une circulaire que je viens d'écrire à toutes nos légations; le texte même en explique assez l'objet pour que je n'aie pas à m'y arrêter ici. »

Cette dernière note, qui n'admettait guère de réplique entre gouvernements qui ne voulaient pas pousser les choses à leurs dernières extrémités, termina la série des communications adressées par le cabinet français aux puissances alliées, après les conférences de Bohème. Les trois cours du Nord étaient suffisamment édifiées sur la manière dont seraient reçus à Paris leurs essais collectifs d'intimidation; elles se gardèrent de les renouveler, et reprirent peu à peu, et chacune pour son propre compte, les relations que comportait leur situation particulière vis-à-vis de la France (1).

Je ne crois pas me tromper beaucoup en plaçant à peu près à cette époque le moment où la coalition européenne étant ostensiblement rom-

(1) Voir la note B à la fin du volume.

pue, et le mauvais vouloir des cours du Nord de l'Europe tout au moins fort diminué à notre égard, notre gouvernement commença à quitter l'attitude que j'ai appelée accidentelle ou révolutionnaire, pour revenir peu à peu à la politique qui convenait le mieux à la nature des relations qu'il avait intérêt à entretenir avec chacun des cabinets étrangers.

VI

DISSOLUTION DE L'ALLIANCE DES COURS DU NORD.

Nous venons de raconter comment, sans aucun dessein prémédité, par souvenir du passé, par instinct de conservation, loi suprême qui régit les gouvernements comme les peuples, les cabinets de Russie, de Prusse et d'Autriche s'étaient spontanément trouvés réunis et d'accord pour contenir la France nouvelle, et comment leur coalition, tout expectante et purement défensive, n'avait nulle part atteint son but. Le gouvernement français avait eu conscience de sa force; il avait vite découvert le secret de la faiblesse de ses adversaires et deviné la mesure de ce qu'il pouvait oser contre eux. En Belgique, les trois cours avaient dû assister, l'arme au bras, à la prise d'Anvers, et souffrir en Italie, sans coup férir, l'occupation d'Ancône. Lorsque, lassées de tant de pa-

tience, elles avaient essayé des fières remontrances et des menaces mal déguisées, elles s'étaient attiré d'assez rudes reparties. Les hommes d'état français, nouveaux venus dans les conseils de l'Europe, ne s'étaient pas, à l'épreuve, trouvés si faciles à déconcerter. Un système qui avait si mal réussi à ses auteurs ne pouvait être longtemps continué. Le premier moment d'irritation passé, les habiles politiques du Nord devaient finir par apercevoir les différences que le cours des temps avait apportées dans les relations des états. Après de longues guerres et de coûteux efforts, l'Europe avait pu autrefois faire expier à Louis XIV vieillissant les témérités de sa jeunesse, imposer la paix à Napoléon sous les murs de Paris ; mais elle n'avait vaincu dans ces grands hommes que deux chefs ambitieux. Les peuples étaient, de part et d'autre, restés étrangers à la lutte, ou n'y avaient figuré que comme des instruments dans la main de leurs princes. Ce ne fut point le représentant de la révolution française qui succomba dans les plaines de la Champagne et sur le champ de bataille de Waterloo ; ce fut le fondateur d'empire, le souverain absolu, l'oppresseur du monde et de son pays. Le succès de la coalition de 1814 et de 1815 avait été avant tout le triomphe

des nationalités opprimées contre une domination envahissante. — Les puissances étrangères comprenaient bien qu'elles ne pourraient mener leurs populations maintenant apaisées à un nouvel assaut contre la France? Quinze ans de paix avaient appris à leurs sujets à voir clair dans leurs propres sentiments. Ils avaient détesté la France conquérante et dominatrice; ils se sentaient de la sympathie pour la France pacifique et libérale. Ils ne faisaient plus de vœux contre nous : ils en faisaient presque en notre faveur, et se prenaient à souhaiter que notre influence grandît partout, fût-ce aux dépens de leurs gouvernements, car notre cause était la leur, et de notre influence dépendait, dans l'avenir, leur liberté. Ce n'était pas seulement dans l'esprit des peuples que nous avions fait tant de progrès : les cabinets européens eux-mêmes perdaient un peu de leurs préjugés contre notre gouvernement nouveau. Le souvenir des récents froissements s'effaçait graduellement dans les chancelleries étrangères. On nous en voulait moins de nos hardiesses, on commençait à nous savoir gré de nos ménagements. La fermeté de nos ministres avait d'abord surpris, à la longue leur droiture avait plu. Le roi de Prusse, qui avait tant appréhendé

l'expédition d'Anvers, la Belgique une fois évacuée, rendait complète justice à la loyauté de notre conduite; il répétait hautement en Allemagne qu'on pouvait désormais s'entendre avec un gouvernement si strictement fidèle à ses engagements. Tout désolé qu'il était de la présence des troupes françaises en Italie, le prince de Metternich admirait la discipline de notre garnison d'Ancône, protectrice des populations italiennes, mais pleine de ménagements envers les autorités du pays. Homme de pouvoir, il prenait une haute idée d'un gouvernement si maître de lui-même au sortir d'une révolution, et déjà si bien obéi. Notre modération ramenait ceux que nos actes de vigueur avaient heurtés. Une occasion seule manquait qui permît à la Prusse et à l'Autriche de substituer à leurs rapports avec nous, bons au fond, mais un peu tendus, un échange de procédés plus conformes à leurs véritables dispositions.

Nos discordes parlementaires et les changements survenus dans notre administration intérieure fournirent cette occasion ou plutôt ce prétexte. Il ne serait pas vrai de dire que les influences extérieures eussent amené la chute du cabinet du 11 octobre, tombé à propos de la con-

version des rentes, question de régime domestique s'il en fut; mais il y aurait une égale exagération à soutenir que la diplomatie européenne y fût restée sinon étrangère, au moins complétement indifférente. Cette chute servait merveilleusement les secrets désirs des puissances absolues. Le maintien aux affaires des ministres qui avaient agi et parlé pour la France, quand la France avait dû répondre aux mesures provoquantes par des mesures plus provoquantes encore, contrariait singulièrement les velléités de rapprochement des cabinets de Vienne et de Berlin. Il les gênait d'autant plus que les amours-propres seuls étaient en jeu, et qu'à vrai dire, il n'y avait presque rien à changer au fond même des choses pour en revenir à de bons et faciles rapports. Les hommes du 11 octobre n'avaient pas été si cassants qu'on aimait à les représenter, et l'on ne comptait pas autant qu'on se plaisait à le dire sur la facilité de leurs successeurs; mais il était commode, pour les puissances qui se proposaient de prendre vis-à-vis de la France une attitude nouvelle, de pouvoir donner à croire au public que la modification avait été réciproque et simultanée. C'était là sans doute, aux yeux des diplomates étrangers, le bénéfice le plus clair des

nouvelles combinaisons ministérielles. Par cette raison plus que par toute autre, ils affectèrent d'accueillir avec joie l'avénement des cabinets présidés par M. Thiers, en février 1836, et par M. le comte Molé, en septembre 1836 et avril 1837 (1).

En fait, depuis les communications échangées après les conférences de Munchen-Graetz, et jusqu'en février 1848, le ton de nos communications journalières avec les cours de Vienne et de Berlin devint conciliant, souvent presque amical. Une seule fois, quand la question d'Orient divisa si profondément la France et l'Angleterre, ces cabinets ne surent pas résister à la tentation de prendre encore une fois parti contre nous, et de nous rejeter assez étourdiment, et eux avec nous, dans une de ces situations violentes dont ils étaient toujours les premiers à s'effrayer et les plus pressés de sortir. Dans toutes les autres circonstances, la Prusse et l'Autriche se montrèrent non-seulement soigneuses de notre amitié, mais empressées à nous donner des preuves de leur bon vouloir, voire même, en certains cas, de la préférence qu'elles nous accordaient sur le cabinet anglais.

(1) Voir la note C à la fin du volume.

1835—1840.

VII

RAPPORTS AVEC LA PRUSSE. MARIAGE DE M. LE DUC D'ORLÉANS.

Après 1830, comme au temps des guerres qui suivirent notre première révolution, la Prusse fut la première à se détacher de la coalition européenne. En vain, par un habile calcul, les négociateurs du congrès de Vienne avaient rapproché les frontières des deux pays, et, par la suppression des petits états intermédiaires, pris soin de ménager entre cette cour et la nôtre des points de contact et des motifs de mutuelle défiance ; en vain le souvenir du partage de la Pologne rattachait la Prusse à l'Autriche et à la Russie par ce lien terrible du commun attentat contre la nationalité polonaise. Le vieux roi de Prusse s'affranchissait chaque jour davantage des préoccupations de sa vie passée et des passions de son entourage. Ce n'est pas qu'il ne voulût rester fidèle à la cause de l'ancien

régime, ce n'est pas qu'il entendît rien céder aux entreprises, d'ailleurs assez faibles sous son règne, du libéralisme prussien. Mais, sans dévier un instant de la politique seule capable, à ses yeux, d'assurer le salut général, ce monarque, qu'aucune passion n'aveuglait, s'appliquait avec un rare bon sens à calmer les amers ressentiments de sa cour contre la France, et, par d'habiles égards, par de sincères démonstrations, rendait de plus en plus faciles les rapports entre les deux gouvernements.

La correspondance de M. Bresson, notre ministre à Berlin, nous fournirait mille témoignages de l'excellente position qu'au sein de cette cour aristocratique et guerrière la faveur personnelle du souverain avait faite au représentant de notre gouvernement démocratique. Elle constaterait le crédit dont nous jouissions à Berlin, et ferait ressortir les avantages journaliers que nous recueillions d'une confiance réciproque aussi heureusement établie. C'est à cette source qu'il faudrait recourir pour savoir au juste combien fut grande, en 1836, notre intimité avec la Prusse, et quel rôle principal et volontaire le souverain de ce royaume s'attribua dans un événement qui fixa justement alors l'attention de la France et de

l'Europe. Nous voulons parler du mariage de M. le duc d'Orléans.

Cette fois, comme d'ordinaire, quand les circonstances extérieures ne pèsent pas trop fortement sur les déterminations des hommes, l'entraînement précéda la résolution réfléchie, et les impulsions du penchant personnel furent plus grandes encore, sinon plus déterminantes, que les considérations de la politique. Pendant l'été de 1836, les ducs d'Orléans et de Nemours avaient assisté aux grandes revues de l'armée prussienne. Pour la première fois, les fils du roi des Français nouaient directement des rapports de courtoisie avec une des plus vieilles dynasties de l'Europe. Je laisse à supposer si la curiosité était grande au sein d'une de ces cours d'Allemagne, le plus souvent assez désœuvrées, toujours si attentives à surveiller les moindres démarches des moindres de leurs princes. Tous les yeux étaient donc ouverts, toutes les oreilles tendues, mais tous les cœurs n'étaient point amis. Il s'en fallait de beaucoup. Parmi les plus hauts personnages du royaume, au sein même de la famille royale, il ne manquait pas d'intrépides détracteurs du nouveau régime français, d'ennemis obstinés des idées du siècle, prêts, si

l'occasion leur en était offerte, à donner carrière à leur antipathie. Cependant la bonhomie allemande se laissa tout d'abord gagner par la jeunesse des illustres voyageurs. Leur amabilité, mêlée d'abandon et de retenue, ramena jusqu'aux moins bien disposés. La noble aisance des manières du duc d'Orléans et la précoce solidité de son esprit firent une vive impression sur le roi de Prusse. Il combla son hôte des prévenances les plus recherchées pendant son séjour à Berlin, et lui prodigua, au départ, les conseils les plus amicaux. Le brillant jeune homme avait charmé le bienveillant vieillard. Tant de grâce s'attache à la jeunesse heureuse! La fortune ne parait-elle pas alors de tous ses dons celui dont elle a plus tard si cruellement tranché la destinée? Les effets de l'attachement paternel du roi de Prusse pour le duc d'Orléans ne tardèrent pas à se produire. Un jour, c'était au commencement de 1837, il fit venir auprès de lui M. Bresson. « Vous connaissez, lui dit-il, mon affection pour votre prince royal; pourquoi ne se marie-t-il pas? J'ai souvent pensé aux conséquences de son établissement. Elles peuvent être considérables pour la France et pour l'Europe. Croyez-moi, il faut qu'il épouse une Allemande, et, parmi les prin-

cesses d'Allemagne, il n'y en a qu'une seule digne de lui, et, par bonheur, elle est ma parente. » Il nomma aussitôt la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin. M. Bresson accueillit avec empressement cette ouverture. Il s'informa des moyens de traiter avec la cour de Mecklembourg. « Ne vous en embarrassez pas, répondit le roi. Transmettez mes propositions à votre souverain; une fois d'accord, je me chargerai de la conduite de cette affaire; il n'y aura pas de difficultés. » Le vieux roi se trompait en ceci. Quand ses intentions furent connues, quand arriva l'adhésion de la famille royale de France, et bien avant que le mystère de ce projet d'alliance eût transpiré dans le monde diplomatique, une opposition formidable se forma dans son cercle le plus intime et parmi ses plus proches parents. Pour apprécier le degré de volonté que le roi Guillaume III dut déployer en cette occasion, il faut savoir combien l'esprit de famille était resté puissant dans cet intérieur patriarcal, combien les liens du sang et de l'amitié avaient d'empire sur le cœur de ce monarque excellent. Il avait graduellement amené l'un des personnages les plus considérables de sa cour et des plus avant dans ses confidences, le comte de Lottum,

à partager ses vues sur la convenance d'un rapprochement avec la France ; il employait à négocier les préliminaires du mariage projeté le prince de Wittgenstein, son ami d'enfance, qui, par son caractère, sa position et son crédit, occupait une haute position dans l'état : homme sage et conciliant, vivant sur un pied d'intimité étroite avec tous les membres de la famille royale, avec tous les dépositaires du pouvoir, intervenant souvent entre les ministres et la couronne, quelquefois même entre le roi et ses enfants, réparant bien des fautes, amortissant bien des chocs, exerçant dans les régions supérieures une salutaire influence. A la tête des opposants les plus actifs se trouvait le duc Charles de Mecklembourg-Strelitz, commandant général des grenadiers de la garde, frère de la feue reine de Prusse, cher au roi par le culte qu'il avait gardé pour la mémoire de cette princesse, et par les souvenirs de leur commune jeunesse, et derrière ce prince le duc régnant Georges de Mecklembourg-Strelitz, chef de la maison de Mecklembourg-Strelitz et de la faction qui, à Berlin, faisait profession de maudire bien haut la révolution de Juillet et la dynastie qu'elle s'était donnée. Ce fut le duc Georges qui, poussé, dit-on, par ses passions,

et stimulé sous main par la Russie, s'adressa par écrit au prince de Wittgenstein pour le supplier d'empêcher le mariage. Le prince de Wittgenstein répondit par une lettre confidentielle où il développa les motifs qui devaient, au contraire, le porter à conseiller l'union projetée. Peu de temps après, à la surprise, et nous devons même dire au scandale général, parut un écrit lithographié, tiré à quarante exemplaires, et qui fut jeté de nuit sous les portes cochères des principaux fonctionnaires publics et des grands dignitaires de la cour de Berlin. Dans cet écrit, les paragraphes de la lettre confidentielle du prince de Wittgenstein étaient repris un à un et réfutés de la façon la plus violente et du style le plus âcre. La conclusion en était qu'une alliance avec les d'Orléans serait une honte pour la famille de Mecklembourg. La police chercha vainement pendant longtemps quel pouvait être l'auteur de ce libelle rédigé et publié avec un si profond secret. Bientôt le doute ne fut plus possible. Il fut avéré qu'il était sorti de la maison même du duc Charles de Mecklembourg, qui l'avait rédigé lui-même. Le roi de Prusse s'en montra vivement courroucé. Il ordonna à M. Kamptz, son ministre de la justice, de répondre à l'auteur des *Bemer-*

kungen (considérations) par d'autres considérations. Le mémoire de M. Kamptz fut très-vite répandu dans les cours d'Allemagne. Le cabinet français en eut connaissance dès cette époque, et posséda presque aussitôt une copie de ce curieux document. Si l'on n'a pas oublié avec quelle verve satirique les partis opposés au gouvernement de 1830 et à la dynastie française se plurent à travestir les négociations qui précédèrent le mariage de l'héritier présomptif du trône, on trouvera sans doute qu'il fallut au cabinet français un certain empire sur lui-même pour se refuser le plaisir de confondre victorieusement ses ennemis par la publication d'une pièce semblable. Cette discrétion n'était pas sans mérite. Il y avait une dignité véritable à tenir secrets certains passages de ce mémoire où le ministre prussien parlait en termes si flatteurs de l'alliance française. Il y avait presque de la générosité à ne pas laisser transpirer d'autres paragraphes sur la Russie et sur les successions illégitimes qui avaient placé quelques-uns des souverains actuels sur le trône de plusieurs états de l'Europe.

Cependant les pour-parlers entre la cour de Prusse et l'ambassadeur de France ne discontinuèrent pas un instant. Le violent appel fait

aux préjugés et à tous les vieux ressentiments du chef de la monarchie prussienne par son beau-frère, par son ami, par le compagnon de son enfance, ne le détourna pas de ses desseins. Les sombres présages de ses proches, les terribles souvenirs incessamment évoqués par le chef de sa propre famille n'arrêtèrent pas davantage la princesse Hélène. Le nom de la France, sa future patrie, avait de loin parlé à son cœur. Pour devenir Française, cette femme courageuse avait tout accepté d'avance, même le malheur (1).

Le mariage du duc d'Orléans, ainsi préparé par l'iniative personnelle du roi, patronné et conclu par lui malgré les efforts du parti puissant qui combattait à Berlin l'influence de la France, ne fut pas un acte indifférent à la politique, heureux seulement pour les deux familles royales; ce fut la manifestation publique d'un fait considérable. La barrière qu'à l'étranger les coryphées des idées absolutistes avaient voulu élever entre la dynastie française et les autres grandes dynasties souveraines était franchie. La Prusse ne s'était pas seulement retirée peu à peu, comme l'Autriche, de la coalition tacite reformée après

(1) Voir la note D à la fin du volume.

1830, elle avait passé de notre côté, et les conseils de Saint-Pétersbourg ne prévalaient plus exclusivement à Berlin. Malheureusement le sage souverain qui avait donné l'impulsion à la nouvelle politique de son cabinet mourut peu de temps après. L'Europe n'eut que trop tôt, quand surgit l'affaire d'Orient, l'occasion de regretter l'action conciliatrice que ce prince n'eût point manqué d'exercer sur les déterminations de ses alliés. Quoi qu'il en soit, et tant qu'il vécut, notre action fut réelle dans les conseils de Prusse, et n'a cessé, jusqu'à sa mort, de s'exercer utilement (1).

Est-il besoin, après les faits que je viens de raconter, de faire remarquer que ce retour à de meilleures relations ne fut acheté, de notre part, par aucune faiblesse, par aucun abandon, je ne dirai pas de nos droits ou de nos intérêts, mais par la moindre concession de principes, par aucune déviation, si légère qu'elle fût, de la ligne de conduite que l'honneur de la révolution de Juillet commandait de tenir? Chose singulière! les premières tentatives de rapprochement eurent lieu pendant le ministère du 22 février, quand M. Thiers, celui de nos hommes d'état

(1) Voir la note E à la fin du volume.

dont les opinions passaient pour s'éloigner le moins des doctrines de l'opposition, était ministre des affaires étrangères, et le président du conseil du 15 avril, qui avait négocié avec le roi de Prusse le mariage du duc d'Orleans, était précisément le même ministre qui, au lendemain de la révolution belge, interprète hardi de la politique française, avait posé si nettement à la Prusse la question de guerre. Sept ans seulement avaient suffi pour amener un changement si considérable dans les dispositions d'un monarque absolu et de l'une des cours de l'Europe qui nous avaient été d'abord le plus hostiles. Les chefs éminents des cabinets qui s'étaient succédé en France depuis 1830 avaient tous droit de se glorifier d'un tel succès. Aucun d'eux cependant ne le revendiquait exclusivement pour lui-même. Aucun d'eux n'ignorait qu'une part principale en revenait à l'expérience consommée du monarque français, à la séduction entraînante du prince royal, qui avait triomphé de tous les mauvais vouloirs. Enfin, ils en faisaient surtout hommage à cette France modérée et maîtresse d'elle-même qui, au sortir du grand bouleversement de 1830, avait su, une première fois, raffermir patiemment au dedans tout ce qu'elle avait invo-

lontairement ébranlé, et rassurer peu à peu au dehors tous ceux qu'elle avait d'abord épouvantés.

Mais revenons à l'Autriche, et voyons quels progrès moins marquants, plus pénibles, décisifs cependant, nous avions, à pareille époque, faits aussi de ce côté.

VIII

RAPPORTS AVEC L'AUTRICHE.

L'Autriche moderne a cessé d'avoir dans sa politique extérieure la liberté d'allure qui est un privilége précieux des gouvernements absolus. La vaste monarchie autrichienne, telle qu'elle a été recomposée par les traités de Vienne, a fort à faire (les présents événements le démontrent assez) pour maintenir sous le joug commun tant de provinces différentes de race et de langue, jalouses les unes des autres, toujours prêtes à devenir ennemies. Ce n'est pas une tâche aisée d'avoir à contenir les unes par les autres tant de nationalités agglomérées, de comprimer les élans de l'indépendance italienne, de faire vivre en paix les Slaves de la Bohème avec les Allemands de Vienne ou du Tyrol, et les Magyars de la Hongrie avec les Croates de l'Illyrie.

Depuis 1830, un double danger menaçait incessamment la sécurité de l'Autriche. D'un côté, une propagande libérale, active, se faisait au nom des idées françaises dans ses états de l'occident et du midi ; de l'autre, le prosélytisme religieux de certains agents russes cherchait à rattacher à l'église de Saint-Pétersbourg, comme à la seule église orthodoxe, les tribus éparses sur les frontières orientales de l'empire et professant le culte grec. Chargé, pendant deux règnes consécutifs, de diriger sans contrôle les affaires extérieures de son pays, M. de Metternich n'a pas un instant cessé d'être ballotté entre les appréhensions que lui causaient ces deux influences opposées. Il a passé sa longue vie à défendre, contre leurs assauts répetés, l'édifice séculaire de l'empire autrichien, qu'il lui fallait, en même temps, étayer partout. Les politiques du jour ont souvent reproché au prince chancelier la timidité de ses conceptions et la pusillanimité de ses actes. Ils se sont étonnés de voir un esprit aussi ferme garder tant d'inquiètes préoccupations au sein de l'Europe, en apparence, reconstituée, et paisible. Ses continuelles doléances sur l'état précaire des sociétés et des gouvernements modernes, ses violentes sorties contre la marche ascendante des doctrines révo-

lutionnaires ont passé, aux yeux de bien des gens, pour les préoccupations d'un vieillard chagrin. Ces reproches ne sont pas tous également fondés. Il y a lieu de faire quelque distinction. En 1831, le prince de Metternich fit preuve de vigueur en étouffant rapidement les tentatives insurrectionnelles du nord de l'Italie; plus tard, il a déployé beaucoup de décision en contenant, par un redoublement de sévérité dans la diète de Francfort, les efforts des libéraux allemands. Il a ainsi montré qu'il n'hésitait pas à entrer résolument dans toutes les affaires, quelque difficiles qu'elles fussent, où le sort de l'Autriche était clairement engagé. Il n'en a pas été de même, il est vrai, dans les questions d'équilibre européen, ou dans celles qui impliquaient des idées d'avenir un peu plus étendues. M. de Metternich laissait apercevoir alors une irrésolution et une timidité singulières. Quelquefois il se jetait avec une sorte d'entraînement dans des voies aventureuses, puis il s'en retirait avec précipitation sitôt qu'il apercevait les moindres obstacles. Ces retours soudains devenaient de véritables déroutes, pour peu qu'il eût vu apparaître devant lui la physionomie mécontente de l'empereur de Russie. Le ressentiment du czar était de ceux qu'il n'aurait voulu

affronter à aucun prix. A la crainte excessive que lui inspirait ce terrible voisin, au sombre effroi que lui causaient les tendances constitutionnelles et presque démagogiques de plusieurs provinces de l'empire, il faut attribuer sa participation aux violences commises contre la nationalité polonaise, le rôle subalterne accepté par l'Autriche dans la confiscation de Cracovie, et la conduite odieuse tenue, en 1846, lors des troubles de la Gallicie. M. de Metternich n'a certainement point inspiré les excès de répression sauvages qui ont, à cette dernière époque épouvanté l'Europe ; il les a déplorés : il n'a osé les désavouer ni les punir.

Lorsque le gouvernement français essayait de faire sentir au chancelier autrichien combien cette politique était peu digne du ministre d'un grand état civilisé, à quel point sa subordination constante envers le czar était contraire aux traditions de la cour aulique, habituée à surveiller d'un œil si jaloux les empiétements de la Russie, M. de Metternich se rejetait aussitôt sur la situation de l'Europe. *Il affirmait que la tranquillité dont on jouissait n'était qu'une trêve ; il répétait que les puissances du continent étaient toutes tenues en échec par l'esprit d'anarchie, et, quoique solides en apparences, à peu près également sourdement minées. A*

ses yeux, la Russie seule restait intacte et ferme. Seule, elle était destinée peut-être à sauver un jour l'Allemagne mise aux abois; le moment n'était point venu pour aucune cour allemande, pour l'Autriche moins que pour toute autre, de rompre avec la Russie(1). Les prévisions du prince de Metternich étaient-elles donc dénuées de justesse? En ce qui concerne l'Autriche, elles n'ont été que trop bien justifiées. On le comprend maintenant, s'il parlait surtout de la faiblesse générale des états de l'Allemagne, c'était afin de n'avoir pas à dénoncer lui-même la faiblesse particulière et plus grande des états autrichiens. Quand on regarde ce qui se passe aujourd'hui des bords du Rhin aux rivages de la Baltique et à l'embouchure du Danube, quand on songe dans quelle crise de morcellement, de luttes intestines et de sanglants désordres l'Autriche est aujourd'hui tombée, on se sent porté à rendre justice à la sagesse de celui qui pendant le calme avait longtemps à l'avance prédit l'orage. Ce n'est pas lui qui entretenait des illusions sur la solidité de l'antique empire autrichien. De quel droit lui reprocherait-on aujourd'hui la timidité des manœu-

(1) Correspondance de l'ambassade de France à Vienne.

vres par lesquelles il cherchait à le préserver de toute secousse? Des pilotes plus confiants ont gouverné après lui, qui ont mené le bâtiment se briser droit sur les écueils (1).

De 1835 à 1840, c'est-à-dire pendant la période de temps dont nous nous occupons en ce moment, il y eut de la part du cabinet de Vienne une tendance marquée à se rapprocher de la France. Les mêmes motifs qui avaient poussé la Prusse dans notre alliance agissaient à un moindre degré, mais agissaient cependant sur l'Autriche. Comme la Prusse, l'Autriche avait su gré au ministère du 15 avril de n'avoir pas épousé les prétentions irrégulières de la Belgique dans l'arrangement final qui fixa, en 1838, les limites définitives entre la Hollande et le nouvel état belge. En effet, le ministère français n'avait point refusé son entremise officieuse au roi Léopold pour lui obtenir des conditions plus avantageuses. Il avait tenté de sérieuses démarches auprès des puissances admises aux conférences de Londres; mais, quand il avait été convaincu du peu de justice et de l'extrême exagération des réclamations belges, lorsqu'il se fut assuré qu'il n'y avait aucune

(1) Voir la note F à la fin du volume.

chance de faire revenir les cabinets étrangers, et en particulier l'Angleterre, sur des questions délicates anciennement réglées avec le concours de la Belgique elle-même, il n'avait point fait difficulté de reconnaître le caractère obligatoire des stipulations autrefois consenties. Devant les représentations des puissances qui, le texte des traités à la main, réclamaient l'accomplissement de la parole donnée au nom de la France, le gouvernement français ne crut pas devoir soulever de mauvaises chicanes ; dans cette occasion comme toujours, il tint à honneur de se montrer rigide observateur de la foi jurée. Cette détermination rassura l'Autriche, qui, revenue à peine de ses préjugés contre nous, ne s'attendait peut-être pas à nous trouver si scrupuleux.

L'évacuation de la citadelle d'Ancône par les troupes françaises nous ramena surtout cette ombrageuse puissance. De grandes controverses se sont élevées au sujet de cet acte du cabinet dont M. Molé était président. A coup sûr, le texte de la convention était précis : il stipulait que nous nous retirerions d'Ancône quand les Autrichiens abandonneraient Bologne. Le pape, qui avait négocié avec l'empereur d'Autriche le départ de la garnison allemande de Bologne, nous sommait

d'évacuer la place d'Ancône. Les choses venues à ce point, la question réduite à ces termes, on ne voit pas bien comment nous aurions pu nous refuser honnêtement à imiter la conduite du gouvernement autrichien. Les adversaires modérés du cabinet lui firent un grief d'avoir laissé venir les circonstances qui le réduisaient à cette dure extrémité, de manquer aux anciens engagements de la France, ou de déserter la cause de nos intérêts en Italie. M. Thiers établit qu'il avait su, à une autre époque, se dérober à une pareille alternative. D'autres orateurs prirent soin d'énumérer toutes les fins de non-recevoir que, de bonne foi, il aurait été possible d'opposer au saint-siége et au cabinet de Vienne. Ces dissentiments entre personnes qui adhéraient, au fond, à une même politique parurent alors plus graves au public qu'ils ne l'étaient en effet : il s'agissait surtout d'une question de conduite et d'avenir. Au point de vue italien, les orateurs de l'opposition d'alors avaient raison. La mesure à laquelle le cabinet français avait consenti affaiblissait à un certain degré notre situation dans la péninsule ; elle aurait pu être indéfiniment ajournée ; mais, à considérer l'ensemble de nos relations avec l'empire d'Autriche, peut-être cet abandon

d'une position avantageuse sur un des points nombreux où s'exerçait notre influence était-il nécessaire pour prendre sur un théâtre plus grand de plus importants avantages. On pensera sans doute qu'une considération de cette nature décida surtout M. Molé, si l'on songe à l'attention que les politiques soucieux de l'avenir donnaient, dès cette époque, aux affaires d'Orient.

En Orient, plus que partout ailleurs, nous avions besoin de nous ménager à l'avance le concours du cabinet autrichien. Le jour où cette question compliquée, à faces si diverses, sortirait des généralités banales dans lesquelles elle avait été jusqu'alors renfermée à dessein, nous devions nous attendre, quelle que fût notre ligne de conduite, à rencontrer la jalouse opposition de la Russie, et nous n'étions pas assurés de la bonne volonté de l'Angleterre. L'Autriche était pour nous un auxiliaire précieux qui n'avait à nous faire et à nous demander aucun sacrifice. Ses intérêts étaient les mêmes que les nôtres. Comme nous, le gouvernement autrichien souhaitait sincèrement le maintien de l'empire ottoman. Si cet empire devait périr et être démembré, au cabinet de Vienne, autant qu'à nous, il devait répugner de voir la Russie s'adjuger les grosses parts

sur le continent, et l'Angleterre augmenter son importance maritime dans la Méditerranée aux dépens de la marine marchande de Trieste et de Venise. Les vues étaient trop semblables pour qu'il ne fût pas possible de se mettre d'accord. M. de Metternich inclinait visiblement à se rapprocher de nous. Plus qu'à l'ordinaire, il donnait carrière à sa mauvaise humeur secrète contre les envahissements incommodes de l'empereur de Russie. Il écoutait avec moins de trouble les appels de l'ambassadeur de France à Vienne ; il lui faisait même des demi-confidences assez inattendues. Peu à peu, il s'accoutumait, une fois assuré de l'appui de la France et de l'Angleterre, à l'idée de résister, le cas échéant, aux prétentions de la Russie. Nous ne formons point de conjectures. La correspondance de l'ambassade de France à Vienne contient une foule de témoignages des velléités nouvelles que laissait entrevoir un cabinet jusqu'alors si circonspect.

Afin de ne point multiplier les citations, nous donnerons un seul extrait d'une dépêche où l'ambassadeur de France à Vienne, énumérant les phases multiples par lesquelles la question d'Orient avait passé à la fin de 1840, rappelait en ces termes l'attitude toute amicale qu'au début le

cabinet de Vienne s'était proposé d'adopter à notre égard.

M. DE SAINTE-AULAIRE A M. GUIZOT.

« Vienne, 1er décembre 1840.

» .... Au début de l'affaire d'Orient (mai 1839), M. de Metternich s'est uni à nous, de très-bonne foi, contre la Russie. Il a suivi, avec plus de résolution que ne le permettait sa circonspection habituelle, une politique indépendante, et, pour continuer dans les mêmes voies, il ne nous demandait que de rester unis à l'Angleterre. Quand notre dissentiment avec cette puissance a éclaté, il n'a pas hésité à me déclarer qu'il se rangeait du côté de l'Angleterre.... Dans tous les cas d'ailleurs, on ne pouvait raisonnablement espérer que l'Autriche fît face à la fois à la Russie et à l'Angleterre. Prétendre la charger d'un tel rôle, c'eût été méconnaître et les forces réelles de l'empire et l'état de son gouvernement, tel qu'il se comporte aujourd'hui. Il ne serait donc pas équitable de garder rancune à M. de Metternich pour son adhésion au traité de Londres; il l'a donnée avec regret, après de longues hésitations... »

Ainsi les éventualités possibles de la question d'Orient avaient triomphé des répugnances premières du cabinet autrichien, et l'avaient fait se départir d'une réserve jusqu'alors systématique. A son tour, l'empereur d'Autriche venait lui-

même, pour des motifs moins désintéressés que le roi Guillaume, essayer s'il ne lui serait pas possible de s'entendre avec ce gouvernement de Juillet, qui lui avait d'abord causé autant d'éloignement que d'effroi. Les inquiètes prévisions du prudent chancelier autrichien s'étaient tournées d'un autre côté. M. de Metternich était rendu aux préoccupations traditionnelles de la politique de son pays, et c'était contre la Russie plutôt que contre la France qu'il semblait vouloir désormais prendre ses précautions. L'avénement du ministère du 12 mai, l'arrivée au pouvoir du président du cabinet du 1er mars, ne changèrent rien, au moins ostensiblement, aux vues nouvelles que le chancelier autrichien avait laissé deviner plutôt qu'il ne les avait énoncées. L'intervention efficace par laquelle, après la bataille de Nézib, la France avait arrêté la marche victorieuse de l'armée égyptienne sur Constantinople, avait encore augmenté sa confiance dans notre influence probable sur les destinées de l'Orient. Le succès de la médiation française dans les difficultés survenues entre le roi de Naples et le cabinet britannique avait également contribué à le rassurer sur la possibilité d'une rupture prochaine entre la France et l'Angle-

terre. Placé entre ces deux cours, il se sentait fort contre les ressentiments du cabinet de Saint-Pétersbourg. La mésintelligence, si elle venait à se mettre entre la France et l'Angleterre, ne pouvait d'ailleurs être si brusque et le surprendre si fort à l'improviste, qu'il n'eût le temps de faire retraite et de se rejeter, plus soumis que jamais, dans les bras du soupçonneux voisin dont il s'était bien gardé de paraître, même un instant, abandonner l'alliance.

Telles étaient, à la veille de la rupture amenée par la question d'Orient, les relations de la France avec la Prusse et l'Autriche.

IX

RAPPORTS AVEC LA RUSSIE.

Nous avons déjà sommairement indiqué quelle avait été l'attitude de la cour de Saint-Pétersbourg lors des premières communications échangées, après la révolution de Juillet, entre le nouveau gouvernement français et les grandes puissances du nord de l'Europe. A propos des conférences de Munchen-Graetz, nous avons eu occasion de montrer l'empereur Nicolas s'efforçant de renouer contre nous, et à son profit, les liens déjà un peu relâchés de la sainte-alliance, et n'arrivant qu'à arracher, de guerre lasse, à ses alliés les souverains de Prusse et d'Autriche, une de ces manifestations dont il était amoureux, solennelles en apparence, vaines au fond, qui retombent le plus souvent sur ceux qui se passent en politique de pareilles fantaisies. Pour expli-

quer ce qu'ont été pendant dix-huit ans les rapports particuliers et directs de la France et de la Russie, il nous faut revenir avec plus de détails sur les dispositions personnelles du czar. Lorsqu'il s'agit d'un de ces pays d'autorité incontestée, où, comme en Russie, le maître décide seul et souverainement de toutes les affaires de l'Etat, c'est dans l'expression franche et spontanée de cette volonté, qui est aussitôt érigée en système de gouvernement, qu'il faut tout d'abord aller chercher les causes déterminantes des incidents de la politique.

Les sentiments de l'empereur Nicolas envers le nouvel ordre de choses établi en France n'étaient douteux pour personne. Loin de cacher la répulsion que lui avait inspirée la solution donnée par les chambres françaises au mouvement révolutionnaire qui avait pendant trois jours agité Paris, il l'avait plutôt affichée avec affectation, manifestant partout hautement sa sympathie pour la dynastie qui venait d'être précipitée du trône, et saisissant toutes les occasions de blâmer M. le duc d'Orléans d'avoir accepté la couronne qui lui avait été offerte. Il ne faudrait pas en conclure que le czar eût excité le roi Charles X à tenter la chance des coups d'état ; il avait, tout au con-

traire, déconseillé, autant qu'il l'avait pu, ce recours aux moyens extrêmes. Souvent il s'était plu à répéter en public que, s'il n'avait pas de goût pour les institutions représentatives, il n'en était pas moins d'avis que les souverains devaient exécuter strictement les engagements qu'ils avaient librement contractés envers leurs sujets. L'empereur n'avait, non plus, qu'une médiocre confiance dans l'habilete et la vigueur des conseillers dont le roi de France s'était récemment entouré. Confirmé dans sa manière de juger les affaires de France par les dépêches de son représentant à Paris, M. le comte Pozzo di Borgo, et par les conversations de M. le duc de Mortemart, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il suivait avec un intérêt et un discernement qui ne le cédaient en rien à ceux de ces deux sagaces observateurs, les dernières péripéties du drame qui s'allait dénouer à huit cents lieues de la capitale de son empire. Au moment où les nouvelles venues de Paris représentaient la crise comme imminente, M. le comte de Nesselrode, vice-chancelier de l'empire, n'était point auprès de l'empereur, et M. le duc de Mortemart venait de quitter Saint-Pétersbourg. En son

absence, M. Paul de Bourgoing, premier secrétaire de l'ambassade de France, remplissait les fonctions de chargé d'affaires. Suivant l'étiquette usitée dans les cours d'Europe, un agent du rang qu'il occupait alors n'était point admis à traiter directement les affaires avec le souverain. Mais M. de Bourgoing avait fait comme volontaire dans l'armée russe la dernière campagne contre la Turquie; il y avait même pris une part assez active par la construction d'une partie des fortifications du camp établi devant Silistrie; ces antécédents lui avaient créé une position exceptionnelle; il était accueilli avec bonté par l'empereur, et se sentait, par cette bienveillance même, autorisé à lui parler avec franchise et liberté. Il était naturel que l'empereur fût plus que jamais porté à s'entretenir avec M. de Bourgoing des événements graves qui menaçaient d'éclater en France. Nous ne saurions donner une idée plus exacte des préoccupations qui agitaient l'empereur Nicolas, qu'en rapportant quelques passages de l'entretien qu'il eut à cette époque avec notre chargé d'affaires.

C'était le 27 juillet, le jour même où la lutte s'engageait à Paris. L'empereur Nicolas, auquel il fallait alors onze jours pour recevoir des nou-

velles de France, se trouvait à Gatchina ; il avait le matin même passé la revue de trente mille hommes de troupes d'élite réunies pour prendre part à ces manœuvres annuelles de petite guerre qu'il se plaisait toujours à diriger en personne. Cependant, comme si le bruit de la catastrophe accomplie à l'autre extrémité de l'Europe eût franchi la distance pour retentir soudainement à ses oreilles, l'empereur s'était toute la journée montré absorbé et soucieux. Il semblait que ces régiments magnifiques, leurs brillantes évolutions, et jusqu'aux acclamations de cette armée, sa joie et son orgueil, eussent tout à coup perdu pour lui leur attrait ordinaire. Le soir, poursuivi des mêmes préoccupations, et au milieu du bal qui avait terminé les exercices du camp, il fit signe au chargé d'affaires de France de le suivre au fond d'une longue galerie dans un petit salon qui les dérobait tous deux aux regards de la foule :

« *Dites-moi, mon cher ami, avez-vous des nouvelles de Paris?* demanda l'empereur à M. de Bourgoing. *Vous m'avez vu tout ce matin bien triste et bien inquiet ; j'ai sujet de l'être. Pozzo di Borgo m'écrit que votre roi s'est déterminé à en venir aux dernières extrémités ; en un mot, que ce*

qu'on annonce depuis longtemps comme LE COUP D'ÉTAT *est décidé. — Dites-moi, pouvez-vous me donner des nouvelles plus rassurantes?* »

A cette interpellation directe M. de Bourgoing répondit qu'ayant toujours résidé à l'étranger, sans relations avec les partis qui divisaient son pays, correspondant avec le prince de Polignac sans l'avoir jamais vu, il n'était pas à même de fournir à sa majesté impériale aucun renseignement particulier; mais que du moment où l'ambassadeur de Russie, à Paris, si versé dans les affaires de France, si bien initié au jeu des partis, se montrait ainsi inquiet, il y avait lieu de tout redouter.

« *Mais c'est qu'il se dit sûr de son fait. Quoi! vous ne pouvez rien me dire pour me tranquilliser? Eh bien! je puis, moi, vous donner l'assurance que le roi Charles X veut attaquer la constitution, et que, d'un moment à l'autre, nous devons apprendre que la lutte est engagée. — Maintenant, dites-moi, je vous prie, que pensez-vous qu'il arrive dans ce cas? croyez-vous qu'on puisse compter sur l'esprit des troupes? croyez-vous que si l'on prend ce parti désastreux et désespéré, on réussisse du moins? Quelle est votre opinion à cet égard? dites-la-moi sans crainte. Qu'arrivera-t-il si le roi Charles X*

viole la constitution? » Comme M. de Bourgoing se défendait d'aborder une pareille hypothèse, et d'admettre en présence d'un souverain étranger que le chef de l'état fût disposé à violer la constitution qu'il avait jurée : — « *Cette réponse vous honore,* reprit l'empereur, *mais ne m'empêchera pas d'insister. Je réitère donc mes questions. Que croyez-vous que feront les troupes et en particulier la garde royale? feront-elles leur devoir? Je vous en prie, dites-moi ce que vous en pensez. Ce n'est pas l'empereur de Russie qui le demande au chargé d'affaires de France, c'est un ami sincère de votre roi et de votre pays qui interroge un bon Français dont il connaît les principes.* »

Alors M. de Bourgoing expliqua au czar qu'à prendre la question comme il venait de la poser lui-même, c'est-à-dire à ne tenir compte que des dispositions de l'armée, on pouvait prévoir, autant qu'il était permis de juger les choses de si loin, que la situation particulière des régiments influerait beaucoup sur la conduite qu'ils tiendraient, la lutte une fois engagée. — « *Par esprit de corps, par fidélité au drapeau, par respect pour la religion du serment, plus que par suite d'aucune conviction politique, les officiers et les soldats de la garde royale seront portés à défendre la cause royale*

et prêts à mourir sur les marches du trône. — Ah! j'en suis certain, les braves gens! je sais qu'on peut compter sur leur honneur. — Sans doute, sire; mais permettez d'achever. En sera-t-il ainsi des officiers et des soldats de la ligne? cela est plus que douteux. Assurément chez ces derniers le sentiment de l'honneur militaire sera le même; mais le dévouement personnel sera moins grand, et les sentiments chevaleresques moins excités. On peut supposer que, mis en contact avec le peuple insurgé, la sympathie pour la cause libérale l'emportera chez eux sur toute autre impression. — Je ne comprends pas cette distinction, reprit l'empereur; *je ne connais que la fidélité au drapeau. Cependant, si vos prévisions sont justes, et je ne crains que trop qu'elles le soient, alors le malheureux Charles X est perdu* (1). »

Cette sympathie du czar pour le chef de la branche aînée des Bourbons n'avait rien d'affecté, elle était parfaitement sincère. En succédant à son frère Alexandre, l'empereur Nicolas avait hérité de lui un certain attachement pour les princes malheureux qui, au retour de leur long exil, avaient trouvé un premier et décisif

(1) Voir la note G à la fin du volume.

appui dans la bienveillance personnelle de la maison impériale de Russie, et qui, remontés par son aide sur le trône de leurs ancêtres, avaient gardé un reconnaissant souvenir des services qu'ils en avaient reçus. Le soin des intérêts de son empire s'accordait d'ailleurs parfaitement, dans cette occasion, avec les impulsions de son penchant naturel. En effet, l'alliance de la France est, en temps ordinaire, la base même de la politique extérieure de la Russie. Sous la restauration, et surtout pendant les dernières années de ce gouvernement, l'alliance avait été étroite entre la France et la Russie; elle avait été profitable surtout à la cour de Saint-Pétersbourg. Engagée avec la Turquie dans une guerre dont les commencements ne furent pas heureux, et ne laissèrent pas que de porter, dans l'opinion de l'Europe, une assez grave atteinte à sa réputation de grande puissance militaire, la Russie avait trouvé dans le cabinet des Tuileries un loyal et énergique appui qui l'avait aidée à braver le mécontentement secret de l'Autriche et à triompher de la jalousie de l'Angleterre. Le czar ne pouvait espérer un pareil concours de la part du gouvernement issu du mouvement révolutionnaire de Juillet. Il allait rencontrer dorénavant un obstacle là où il

avait compté se ménager au besoin une précieuse assistance. Autant donc que ses instincts despotiques, autant que le souvenir des services rendus et des bons offices reçus en retour, l'attente des avantages qu'il ne pouvait manquer de recueillir de sa liaison avec la maison régnante de France devait faire souhaiter à l'empereur Nicolas, si une collision fatale venait à éclater entre le prince et ses sujets, qu'elle se terminât du moins par le triomphe de la cause royale.

On comprend quel amer désappointement causèrent au czar les nouvelles reçues coup sur coup à Saint-Pétersbourg des succès de l'insurrection, de la fuite et de l'abdication de Charles X, de l'élection du roi Louis-Philippe. Ainsi que nous avons déjà eu occasion de le dire, M. le comte de Nesselrode, M. le duc de Mortemart, étaient alors absents. Livré à ses seules inspirations, le czar se laissa séduire par la grandeur des perspectives que les événements survenus à Paris ouvraient devant lui. Il caressa l'idée de devenir le héros d'une seconde restauration française; son imagination fut surtout sensible à l'éclat dont sa couronne serait environnée s'il s'emparait aux yeux de l'Europe entière du rôle de

patron de la légitimité, d'adversaire résolu des idées libérales, et de redresseur des torts des peuples. L'ordre envoyé d'interdire l'entrée du port de Cronstadt aux bâtiments français qui arrivaient avec le pavillon tricolore, l'avis qui lui avait été officieusement donné qu'il allait être contraint de quitter Saint-Pétersbourg, firent craindre un instant à notre chargé d'affaires qu'une brusque interruption des relations entre la France et la Russie, décidée par l'empereur dans ce premier moment d'exaltation, ne vînt ajouter un nouveau ferment de désordre aux complications déjà si grandes de la politique européenne. A la personne qui lui faisait part de ces résolutions comme déjà arrêtées par le cabinet impérial, M. de Bourgoing annonça l'intention de voir l'empereur. Il lui semblait qu'il était de son devoir de ne pas laisser le souverain auprès duquel il résidait prendre un parti aussi violent sans avoir écouté ses observations. On lui objecta la grande exaspération du czar. M. de Bourgoing espérait pouvoir le calmer et le convaincre; il n'hésita pas à solliciter une audience.

Cette fois encore, nous croyons devoir citer textuellement, non-seulement parce qu'au lendemain de cette conversation les ordres expédiés

à Cronstadt furent révoqués et le chargé d'affaires de France autorisé à continuer ses fonctions à Saint-Pétersbourg, mais parce que les paroles prononcées en cette circonstance par l'empereur Nicolas, et les déclarations un peu altières par lesquelles il entama ses relations avec le nouveau gouvernement français ont, nous le craignons, longuement et déplorablement pesé sur la direction ultérieure de sa politique. Il est curieux d'ailleurs de voir quelle était la vivacité des impressions qui dominaient alors l'empereur Nicolas.

Le chargé d'affaires de France fut reçu dans la petite maison de campagne de Yelggvina; il ne faisait que d'entrer; à peine avait-il eu le temps de s'asseoir sur le siége qui lui avait été désigné :

— Eh bien! s'écria l'empereur, avez-vous reçu des nouvelles de votre gouvernement, c'est-à-dire de M. le lieutenant-général? car vous savez que je ne reconnais aucun ordre de choses que celui-là, et que je le considère comme seul légal, parce que seul il découle de l'autorité royale légitime... Oui, répétait-il à M. de Bourgoing, qui marquait quelque étonnement de le voir se prononcer ainsi sur une question déjà et autrement résolue à Paris, oui, telle est ma façon de penser : le principe de la légitimité, voilà ce qui me guidera en toute circonstance; je ne m'en départirai jamais... Jamais, s'écria encore une fois l'empereur en

frappant avec force sur son bureau, jamais je ne pourrai approuver ce qui vient de se passer en France. — Mais Sa Majesté Impériale veut donc mettre le feu à l'Europe? Je sais qu'elle ne songe pas à prendre les armes pour aller attaquer la France. Pense-t-elle donc qu'une nation fière comme la nôtre, aussi remplie du sentiment de sa dignité, se laissera donner une marque quelconque d'improbation? — Jamais, reprit encore l'empereur avec la même chaleur d'expression, je ne me départirai de mes principes. On ne transige pas avec son honneur (1).

En entendant de pareilles déclarations sortir de la bouche de l'empereur, notre chargé d'affaires dut croire que déjà quelques délibérations avaient eu lieu, et que certaines mesures étaient peut-être arrêtées entre les cours de Russie, de Prusse et d'Autriche. Il avait trop le sentiment de la situation et l'expérience des affaires pour ne pas chercher à éclaircir ses doutes. Ce fut son auguste interlocuteur qui se hâta de les lever.

— Je ne sais ce que nous ferons; mais certainement je dirai mon opinion aux autres souverains de l'Europe. Le

(1) Dépêche de M. le baron de Bourgoing, chargé d'affaires de Prusse à Saint-Petersbourg, à M. le maréchal Jourdan, $\frac{12}{24}$ août 1830.

comte Orloff doit la porter sous peu à Vienne ; je l'ai écrite à Guillaume (le prince d'Orange), et le roi de Prusse, qui me la demande, ne tardera pas à la recevoir. Nous ne vous ferons point la guerre, acceptez-en la certitude ; mais si nous reconnaissions jamais ce qui existe chez vous, ce ne serait, soyez-en certain, qu'après nous être concertés (1).

Quant à ses dispositions personnelles, l'empereur les reproduisait ainsi en répondant à des observations aussi sages qu'énergiques que lui avait présentées M. de Bourgoing :

— Je ferai ce que je pourrai ; mais n'attendez point que je sacrifie mon honneur. Le temps, l'avis des autres cours, la tournure que les choses prendront en France, voilà ce qui pourra me déterminer ; mais, je vous le répète, jamais je ne transigerai avec mon honneur (2).

Ce langage traduisait fidèlement les sentiments de l'empereur Nicolas. Beaucoup de colère inspirée par la chute de l'ancien ordre de choses, beaucoup de mauvais vouloir envers le gouvernement français, tel était bien le fond de son âme. Quant à un plan précis, il n'en avait ni

(1) Dépêche de M. Bourgoing, $\frac{12}{24}$ août 1830.

(2) Même dépêche.

pour les autres ni pour lui-même. Il se flattait seulement que sa manière d'envisager les événements nouveaux survenus en France serait d'un grand poids auprès des cours de l'Europe; il se croyait assuré d'amener ses alliés, les souverains du Nord, à partager ses convictions. Ce premier succès obtenu, il ne doutait point qu'il n'y eût un moyen pour lui et pour eux de tenir la France en échec, de l'obliger peut-être à revenir sur ce qu'elle avait fait, et de maîtriser chez elle, comme ailleurs, l'essor de l'esprit révolutionnaire.

On peut juger combien il dut en coûter au czar d'être obligé de renoncer à ses projets, et de les voir échouer par le fait de ceux-là même sur lesquels il avait le plus compté pour les mettre à exécution. L'empressement inattendu des cabinets étrangers à entrer en communication avec le nouveau roi des Français dérangeait tous ses projets. Il comprit tout d'abord que des pourparlers entamés sur un pied amical devaient aboutir promptement à une reconnaissance formelle. Quoique à peu près exclusivement gouverné par sa passion, l'empereur Nicolas ne pouvait songer à se tenir seul à l'écart et sur un pied de quasi-hostilité. Son refus de se ranger au parti

qu'avaient pris les souverains de Prusse et d'Autriche n'aurait fait que mieux constater le peu de cas qu'ils avaient fait de ses avis, et donner plus de valeur et d'éclat à leur adhésion. La reconnaissance officielle du nouveau gouvernement français par les cabinets de Vienne et de Berlin devait infailliblement entraîner une décision semblable de la part du cabinet de Saint-Pétersbourg. Le czar comprit cette nécessité; ce qui lui fut impossible, ce fut de l'accepter de bonne grâce. Il lui en coûtait trop d'avoir à revenir complétement sur les maximes qu'il avait, dans le premier moment, professées avec plus d'impétuosité que de réflexion.

Ce fut sans doute pour concilier ce qu'il avait appelé l'honneur des principes et les inspirations de sa conscience avec les conseils de la prudence, devenus trop impérieux pour n'être pas écoutés, que le czar adopta la conduite dont il nous reste à rendre compte, et qui, par ses résultats comme par les détails d'exécution, fut loin d'atteindre au but, chimérique peut-être, mais élevé du moins, qu'il s'était d'abord proposé. A peine eut-il reconnu le nouveau gouvernement français, qu'il prit soin de bien établir que la force des circonstances et les dispositions avouées de ses

voisins du Nord, plus que sa volonté personnelle, le faisaient se résigner et supporter les conséquences des événements survenus en France. Il semblait mettre de l'amour-propre à proclamer hautement que sa tolérance tenait surtout à son impuissance. De peur qu'on n'en doutât, il prit soin d'altérer d'une manière blessante pour le roi Louis-Philippe les formes du protocole officiel usité entre les cours de Paris et de Saint-Pétersbourg. Il poussa le dépit jusqu'à interrompre les communications gracieuses et de pure étiquette que les chefs de maisons souveraines ont coutume de s'adresser les uns aux autres à l'occasion des événements de famille. Le cabinet français affecta d'abord de ne pas attacher à ces symptômes de mauvaise humeur plus d'importance qu'ils n'en méritaient en effet. Le renvoi à Saint-Pétersbourg de M. le duc de Mortemart, envers lequel S. M. impériale avait, pendant sa première ambassade, multiplié les marques de confiance et de prédilection, témoignait suffisamment qu'on était, de notre côté tout au moins, disposé à laisser à un adversaire si déclaré le temps et les moyens de revenir peu à peu, s'il le jugeait convenable, à de plus saines impressions. Mais, quand il fut démontré que

ces manifestations constituaient la partie principale de la politique de l'empereur de Russie, nos ministres comprirent la nécessité de les ressentir et d'y répondre. Alors commença entre les deux cours une guerre de représailles diplomatiques assez fâcheuse. Le gouvernement français ne l'avait pas provoquée, il ne pouvait la fuir. Le czar seul paraissait s'y complaire, et cependant elle ne tournait pas toujours à son avantage.

Devant le corps diplomatique, témoin attentif de ces curieuses scènes, en présence de sa cour, qui avait, il est vrai, l'ordre de ne point voir et de ne pas se souvenir, il lui fallut, plus souvent qu'il n'aurait voulu, supporter des désagréments assez pénibles pour sa fierté. Nous en raconterons seulement quelques-uns.

Dans les premières années qui suivirent la révolution de Juillet, l'empereur ayant reçu plusieurs fois l'ambassadeur de France en audience particulière, et lui ayant, aux réceptions de cour, adressé maintes fois la parole, évita systématiquement de lui demander, suivant l'usage, des nouvelles du roi des Français. Il fit plus : il se vanta de cette omission comme d'un oubli intentionnel. Cela fut su à Paris. En 1833, quand M. le maréchal Maison retourna à Saint-Pétersbourg, il reçut

pour instructions, du ministre des affaires étrangères du cabinet du 11 octobre, de repartir de Saint-Pétersbourg dès le lendemain de sa première visite officielle à l'empereur si ce souverain n'avait pas renoncé à son impolitesse calculée et ne s'était pas conformé aux usages établis. De crainte de surprise, et pour qu'on sût à Saint-Pétersbourg à quoi s'en tenir, le maréchal avait dû, avant son départ de Paris, aller trouver M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, et l'informer à l'avance, et comme de lui-même, de la teneur de ses instructions. Avec cette même ouverture militaire franche et rude qu'il avait, dans des circonstances analogues, montrée à Vienne, notre ambassadeur ne dissimula point davantage au milieu du monde diplomatique de Saint-Pétersbourg les ordres dont il était porteur, et sa ferme intention de s'y conformer rigoureusement. Ainsi l'empereur Nicolas était averti de tous les côtés à la fois. Ceux qui assistèrent à la première réception du représentant de la France ne manquèrent pas de remarquer avec quelle netteté d'expressions et quelle abondance de paroles le czar s'informa des nouvelles du roi Louis-Philippe. Des rapports ainsi commencés ne pouvaient que s'aigrir chaque jour davantage; ils

finirent par devenir tels que les ambassadeurs durent être retirés de part et d'autre. Ce fut une démarche hasardée du cabinet impérial, dont il serait d'ailleurs trop long de rapporter ici les détails, qui amena cette extrémité. L'empereur en souffrit visiblement (1).

En effet, l'absence de l'ambassadeur de France à la cour de Saint-Pétersbourg incommodait le souverain absolu. Cette place laissée vide parmi les ambassadeurs des cours étrangères était importune et de mauvais exemple. Elle lui rappelait incessamment, au siége même de son empire, que la domination de sa formidable volonté cessait aux frontières des états russes, et qu'il y avait dans le monde un gouvernement décidé à lui résister. Il n'y eut pas de moyens que n'employât le czar pour dissimuler cet échec. Il prit un instant à tâche de donner à entendre qu'un si singulier état des choses n'était point de son fait, pas même du fait du gouvernement français; il lui plut de faire porter la principale responsabilité de cette mésintelligence devenue trop publique sur le chargé d'affaires de France en Russie; il alla même jusqu'à donner à en-

(1) Voir la note H à la fin du volume.

tendre que M. Périer avait eu des torts personnels à son égard, que l'attitude pleine de froideur prise par notre agent à la cour de Saint-Pétersbourg ne lui était pas prescrite par les ordres de sa cour. Rien n'était moins vrai. Pour ravir cette dernière ressource à l'orgueil offensé du czar, le ministre des affaires étrangères de France (c'était celui du 29 octobre) prenait soin de mettre à la poste des lettres confidentielles adressées au chargé d'affaires de France, et dont les enveloppes étaient contresignées de sa propre main. Dans ces lettres, l'ensemble et les détails de la conduite de notre agent étaient hautement approuvés, et les excentricités de l'empereur jugées avec une impassibilité imperturbable. On sait les habitudes de la police russe : vingt-quatre heures à l'avance, notre agent apprenait, par les confidences de quelques amis bien informés, quel était au juste le texte précis de ces missives qu'il n'avait point encore reçues, et quels passages avaient le plus fait tressaillir le czar. Un mode ingénieux de vengeance adopté par lui à cette époque mérite aussi une mention particulière. De sa personne, l'empereur affectait de se soucier très-peu de la détermination du gouvernement français et des façons de notre chargé d'affaires. Il avait soin de

témoigner à notre agent les égards qui lui était dus, et de le traiter sur le même pied que les autres diplomates de son grade. Mais il fut en même temps établi que la cour de Russie toute entière avait profondément ressenti l'injure faite à son souverain, et que, par un mouvement spontané de susceptibilité nationale, elle avait résolu de rompre toute relation avec la légation française, de ne plus reconnaître et saluer même les personnes qui en faisaient partie. Ainsi les emplois étaient strictement assignés. Comme de juste, l'empereur avait pris le beau rôle; il avait laissé l'autre à ses sujets. Une consigne si rigoureuse dérangeait toutes les habitudes de la société de Saint-Pétersbourg, accoutumée à fréquenter les salons de la légation de France; n'importe, elle fut exécutée avec un ensemble et une ponctualité qui faisaient honneur à la discipline impériale.

Il est pénible, quand on s'occupe des relations de deux grands états, d'avoir à raconter de pareilles misères. Aujourd'hui même encore, nous ne saurions comprendre comment un esprit supérieur, tel que celui de l'empereur Nicolas, a pu s'y complaire, et trouver quelque plaisir à s'abaisser jusqu'à elles. La politique russe avait cepen-

dant suivi jadis d'autres errements. Le czar Pierre, devenu presque ouvrier pour mieux instruire ses peuples, et parcourant l'Europe entière pour lui dérober les secrets de sa civilisation, n'a pas un instant cessé de tenir à honneur de multiplier ses relations avec les nations les plus éclairées de l'Occident, et de vivre en bonne intelligence avec la France. Catherine a pris soin d'attirer auprès d'elle les hommes distingués de notre pays; elle s'est faite la correspondante complaisante des beaux esprits qui ont illustré la fin du dix-huitième siècle. L'empereur Alexandre, soit qu'à Erfurt il s'entendît avec Napoléon pour lui livrer le midi de l'Europe, soit qu'à Paris il conseillât aux Bourbons l'octroi d'une charte constitutionnelle, ou leur prêtât, dans les arrangements de Vienne, l'appui de sa prépondérante influence, ne se montra jamais l'ennemi systématique de la France et de l'esprit moderne. Paul Ier, pendant le temps où il céda à d'autres impulsions, a eu du moins le courage de ses passions; il a osé combattre à visage découvert les doctrines et les gouvernements qui lui déplaisaient. Avec la même ardeur un peu sauvage qui lui avait fait poursuivre dans les premiers généraux de la république française les propagateurs

des idées révolutionnaires, il s'est donné plus tard tout entier au premier consul, vainqueur de l'anarchie et de la coalition européenne. Ses volontés furent souvent capricieuses, elles ne furent jamais impuissantes. Tous ces souverains influèrent sur les événements de leur temps, et, par le poids de leurs décisions, fixèrent, à plusieurs reprises, les destinées de l'Europe. Aucun d'eux n'a mis sa gloire à entretenir des querelles d'étiquette qui se perpétuassent sans aboutir jamais à des conséquences sérieuses. Si encore le czar avait tenu bon jusqu'au bout ; mais, chose singulière, il finit par se lasser lui-même de cette querelle qu'il avait allumée. Il ne fut pas plus tôt parvenu, en 1840, à nous brouiller avec la cour de Londres à propos des affaires d'Orient, que, satisfait de ce premier succès, il parut se relâcher un peu de sa colère contre la France. Souvent, depuis cette époque, il affecta de ne point partager les passions du ministère whig, et de chercher à tempérer son inquiète ardeur, le blâmant à l'occasion, séparant avec soin sa politique de la sienne. Quand lord Palmerston, un moment écarté des affaires, les reprit en 1846, cette disposition nouvelle du cabinet de Saint-Pétersbourg devint plus évidente

encore. En Espagne, en Grèce, ses agents reçurent l'ordre de rester ostensiblement neutres entre les influences rivales de la France et de l'Angleterre, et de professer une hautaine impartialité; au fond, leur action secrète nous était favorable. Dans les affaires de Suisse et d'Italie en 1847, les procédés révolutionnaires de lord Palmerston révoltèrent l'empereur Nicolas; il se plut à répéter, qu'il fallait désormais faire de la politique continentale en dehors de l'Angleterre. Le gouvernement fondé en juillet avait duré plus longtemps qu'il n'avait prévu; il essayait de se mettre avec lui sur un pied plus convenable. La fantaisie n'avait pas seule part à cette détermination, il y était presque contraint. Quoi qu'il eût fait, ses sujets n'avaient jamais entièrement partagé sa mauvaise humeur contre la France. Ils déploraient un état de choses qui contrariait leur penchant, et rompait toutes leurs habitudes. Ne pouvoir visiter Paris, c'était presque un exil pour les grands seigneurs de Saint-Pétersbourg, un peu blasés sur les plaisirs de leur capitale. Les personnages les plus considérables de la cour de l'empereur, son entourage, les membres même de sa famille, demandaient à être relevés d'une si rude pénitence. Peu à peu,

l'empereur parla moins mal de la France et de son souverain. Un de ses fils fut autorisé à visiter l'Algérie et même un des ports militaires du midi de la France. Le jeune prince se montra gracieux pour les autorités françaises, et parla de la France dans des termes presque chaleureux. Des décorations furent, à cette occasion, échangées pour la première fois entre les deux cours. Enfin, en venant en aide aux embarras momentanés de la Banque de France, en lui vendant à des conditions raisonnables l'or des mines de l'Oural, le czar faisait preuve d'une confiance, bien nouvelle pour lui, dans la solidité du régime français. Le public a connu ces témoignages assez récents du bon vouloir de la Russie ; il a ignoré peut-être les tentatives faites, à plusieurs reprises, par M. de Nesselrode pour remettre les relations diplomatiques sur l'ancien pied et accréditer officiellement de part et d'autre sinon des ambassadeurs, du moins des ministres plénipotentiaires. Le cabinet des Tuileries mit pour condition à cet accommodement le retour aux formes du protocole officiel dont l'empereur avait voulu s'affranchir. Cette exigence, trop pénible pour son amour-propre, fit traîner les négociations en longueur. Si nous

sommes bien renseignés, et nous croyons l'être, ces négociations avaient repris avec plus de suite, et elles allaient aboutir quand le mouvement de Février vint rompre les combinaisons projetées. L'empereur s'était décidé, quoi qu'il lui en coûtât, à renouer avec la dynastie de Juillet au moment même où elle était précipitée du trône.

Quoi qu'il en soit, pendant les années dont nous nous occupons en ce moment, c'est-à-dire jusqu'en 1840, les dispositions de l'empereur de Russie étaient bien différentes. Comme nous l'avons déjà dit, il ne cherchait alors qu'une occasion de donner carrière à ses vieux ressentiments contre nous. Cette occasion lui était fournie par la question d'Orient; il la saisit avidement. Grâce à la question d'Orient, il eut la joie, sans grand profit pour lui-même, au prix de mille dangers pour la paix du monde, d'amener une violente rupture entre la France et l'Angleterre.

Cette rupture ne pouvait être inattendue pour les hommes de quelque expérience politique, et qui avaient pris la peine de suivre d'un peu près, depuis 1830, la marche de la diplomatie britannique. Toutefois, pour en bien expliquer

les causes, il nous faut nous reporter un peu en arrière, et dire quelques mots de la nature de nos relations antérieures avec la Grande-Bretagne.

X

RAPPORTS AVEC L'ANGLETERRE, TRAITÉ DE LA QUADRUPLE ALLIANCE AFFAIRES DE GRÈCE, ETC.

Après la révolution de 1830, l'alliance de l'Angleterre et de la France a été mieux qu'une profonde combinaison politique; elle a été, pour ainsi dire, le cri instinctif des deux peuples. La mémoire des récents dissentiments ne nous rend pas injuste. Nous n'oublierons jamais avec quelle confiance, des deux côtés du détroit, gouvernements et pays oublièrent à cette heureuse époque leurs vieilles querelles, comme si elles ne devaient jamais renaître, et se jetèrent ensemble dans l'avenir avec une généreuse ardeur. De pareils entraînements ne sauraient durer, mais ils honorent les nations qui les éprouvent et qui s'y abandonnent. La révolution de Juillet causa en Angleterre, dans toutes les

classes, une impression extraordinaire. La masse entière de la nation anglaise salua avec enthousiasme un mouvement populaire qui lui rappelait la révolution nationale de 1688, berceau de la dynastie régnante. Chez nous, c'était même ardeur et une égale sympathie pour ce peuple qui avait combattu si vaillamment pour le maintien de ses libertés, dont les annales étaient comme un livre prophétique, où nous nous flattions alors de lire nos destinées. Les multitudes ratifiaient spontanément par leurs acclamations l'œuvre calculée des politiques habiles.

C'est que l'accord de l'Angleterre et de la France porte des fruits que ne produira jamais aucune alliance. Il assure le maintien de la paix, et d'une paix constamment favorable à notre influence. Aussi longtemps que nous restons unis à l'Angleterre, nous sommes assurés qu'aucune coalition étrangère ne peut être formée contre nous, ou du moins ne peut devenir redoutable. Si quelque accident vient à surgir qui touche à la cause de l'indépendance des peuples, nous avons, sinon la certitude, au moins la chance de n'être pas seuls à la défendre. Quand, de concert avec l'Angleterre, nous pouvons travailler au développement régulier des institutions

modernes en Europe, nous avons l'avantage de remplir notre mission libérale sans prendre la physionomie révolutionnaire. Mais, il faut le dire, si, en théorie, cette entente servait merveilleusement les desseins généraux de notre politique, à la pratique elle était quelquefois difficile à concilier avec le soin d'autres intérêts, qui, pour être moins considérables, ne pouvaient pas cependant lui être sacrifiés. Dans bien des occasions et sur bien des théâtres, c'était notre devoir, sans vouloir rompre avec l'Angleterre, de poursuivre des résultats particuliers souvent contraires à ses vues. Il n'y aurait eu ni honneur ni profit à faire céder nos droits légitimes à ses convenances. Il est probable que, loin de nous tenir compte de cette faiblesse, elle nous en eût moins estimés, et nous en aurions été affaiblis. Qui ne comprend ce qu'il a pu ainsi y avoir souvent de compliqué et de délicat dans les rapports des deux pays?

On s'est parfois demandé ce qui valait mieux pour la durée de la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre d'un ministère whig ou d'un cabinet tory à Londres. A consulter un passé, il est vrai, déjà un peu ancien, la réponse ne paraîtrait pas devoir être douteuse.

Par leurs principes, par leurs antécédents de parti, les whigs sont les amis naturels de la France; l'alliance française faisait autrefois partie de leur programme politique. Les disciples de la grande école philosophique et libérale qui s'honore des noms des Grey, des Holland, des Granville, des Lansdowne et des Russell, ont d'autres liens avec nous que les héritiers des doctrines des Pitt et des Castlereagh; mais, en Angleterre, les traditions de parti se sont singulièrement altérées. L'administration tory, depuis 1830, a toujours eu pour ministre des affaires étrangères, dans la personne de lord Aberdeen, un interprète grave, d'une raison supérieure, que le temps et ses réflexions ont ramené insensiblement à des sentiments meilleurs à notre égard, et qui n'a cessé de nous en donner des preuves. Au contraire, le parti whig, dans ces dernières années, a confié la direction de sa politique extérieure à un homme d'une capacité incontestable et d'une activité prodigieuse, tory d'origine et au début de sa carrière, qui paraît aujourd'hui avoir concentré en lui seul toute la haine que les tories d'autrefois portaient jadis à la France. Loin de moi l'idée de m'en plaindre et de le lui imputer à mal. J'ai toujours admiré le sérieux avec lequel plu-

sieurs publicistes français ont quelquefois reproché à lord Palmerston de ne pas aimer la France, de ne pas se complaire aux succès de la France, de ne pas avoir à cœur les intérêts français. Je n'avais pas soupçonné, je l'avoue, que le ministre d'un pays étranger fût tenu d'aimer un autre pays que le sien, de rechercher des triomphes pour une autre politique que la sienne. Semblables récriminations sont un peu naïves de leur nature. Le ministre des affaires étrangères du cabinet whig a le droit de les mépriser et d'en rire. Ainsi fait-il, nous le croyons. Mais ce qui frappera tous les hommes impartiaux qui étudieront le détail des relations de la France et de l'Angleterre pendant ces dix-huit dernières années, c'est la préoccupation singulière qui paraît avoir guidé cet homme d'état, et dominé chez lui toute autre considération. Les intérêts même de son pays paraissent n'occuper que la seconde place dans son esprit. En vain le bon accord avec la France entrait dans le système politique du ministère dont il faisait partie, en vain il a été le plus souvent obligé d'agir ostensiblement d'accord avec le gouvernement français; se passer de son concours autant de fois qu'il le pouvait, s'efforcer

de l'humilier et de lui nuire, telle a été l'unique pensée, la grande et invariable affaire de la carrière politique de lord Palmerston. L'établissement des formes constitutionnelles en France et en Angleterre, l'usage d'y traiter les affaires de l'état à la tribune, n'ont rien changé au fond de la nature humaine, ni altéré le cours ordinaire des choses. D'ici à longtemps encore, ce sera dans les faits particuliers plutôt que dans les idées générales, dans les dispositions personnelles et cachées des hommes influents plutôt que dans aucun système préconçu, qu'il faudra chercher les explications des événements de ce monde. On risquerait de ne rien comprendre à l'histoire récente de la France et de l'Angleterre si l'on ne voyait pas à quel degré, abstraction faite de toute autre circonstance, les deux nations avaient chance ou de s'entendre ou de se brouiller, suivant que lord Palmerston ou lord Aberdeen résidait au *Foreign-Office*.

Nous avons déjà eu occasion de faire remarquer que les relations du gouvernement de 1830 avec l'Angleterre commencèrent sous une administration tory. Ce fut un cabinet tory qui prit sur lui la responsabilité de la reconnaissance du nouvel état belge, et qui, d'accord avec nous,

fit effort pour rendre acceptable à l'Europe cette première et grave infraction aux traités de 1815. Les whigs ne tardèrent pas cependant à arriver au pouvoir, et leur avénement contribua à resserrer, en apparence et dans l'opinion du public, les liens des deux pays. De 1830 à 1834, il n'y avait point eu entre les gouvernements de France et d'Angleterre d'alliance proprement dite. L'alliance anglo-française a été officiellement inaugurée le 22 avril 1834, sur cette même terre d'Espagne, ancien théâtre de leurs luttes sanglantes, destinée à devenir plus tard le sujet de nouvelles discordes.

Les auspices de l'alliance ne furent point heureux. Le germe des dissentiments de 1840 et de 1846 se trouve tout entier recélé, et déjà trop évident, dans les dispositions manifestées par le négociateur anglais lors des transactions de 1834. A ces deux époques, les circonstances varièrent, la conduite et les procédés furent les mêmes, tant il est vrai qu'il n'y a rien de moins changeant que les caractères, rien de si persistant et de si vivace que les passions des hommes.

Le traité du 22 avril 1834, devenu célèbre sous le nom de traité de la quadruple alliance, causa, on s'en souvient, une sensation générale.

Jusqu'alors, la France et l'Angleterre avaient plus d'une fois concerté entre elles leur langage et leur action ; elles avaient ainsi pesé d'un double poids dans la balance équilibrée des grandes puissances continentales; cependant, ni au sujet des affaires de Belgique, si longuement débattues dans les conférences de Londres, ni à l'occasion des mouvements de l'Italie septentrionale, qui avaient failli amener la guerre, elles n'avaient jugé utile de confondre leur politique, encore moins de se lier l'une envers l'autre vis-à-vis de l'opinion publique par des stipulations solennelles. L'éclat inattendu de la nouvelle alliance devait faire supposer qu'outre le but avoué, c'est-à-dire l'assistance conditionnelle à prêter aux cours de Portugal et d'Espagne contre les tentatives contre-révolutionnaires de don Carlos et de don Miguel, la France et l'Angleterre poursuivaient quelque autre objet de plus grande portée. L'état de l'Europe à cette époque autorisait cette conjecture. Partout une lutte ouverte ou latente était engagée entre les idées libérales et les systèmes absolutistes, et une sourde agitation remuait les populations. En de telles circonstances, l'alliance hautement proclamée entre quatre grands pays constitutionnels

n'était-elle pas comme une sorte de défi jeté aux monarchies despotiques de l'Europe, et, de notre part, comme une réponse péremptoire aux sommations de Munchen-Graetz? Les nations possédées du besoin des réformes politiques ne pouvaient-elles pas, à bon droit, la considérer comme une invitation à secouer les vieilles chaînes, à oser, elles aussi, ravir de vive force les précieux trésors de la liberté moderne, et à venir ensuite, affranchies et tranquilles, se grouper autour du drapeau de ces puissants protecteurs de leur indépendance? En France et en Angleterre, les amis et les adversaires des deux cabinets, ceux qui approuvaient le traité du 22 avril, comme ceux qui en redoutaient les conséquences, adoptèrent unanimement cette interprétation, qui a survécu à l'événement. Plus tard, des hommes considérables de notre parlement, recherchant historiquement à la tribune des deux chambres les causes qui avaient peu à peu refroidi l'Angleterre à notre égard, établirent avec beaucoup de raisonnements et de détails que le cabinet whig s'était dégoûté de notre alliance parce qu'il nous avait, dans la pratique, trouvés infidèles à la généreuse pensée déposée, en des temps meilleurs par les deux gouvernements, dans le traité de

la quadruple alliance. Ces orateurs étaient sans doute de très-bonne foi; les journaux qui répétèrent leur thème, avec des variations infinies, ne l'étaient pas moins; de l'autre côté du détroit, point de protestation, nulle explication, un silence approbateur et des demi-révélations assez concordantes. Comment le public ne se serait-il point mépris? Il en coûte presque de détruire une version si naturelle, si suivie dans ses moindres détails, si longtemps soutenue et si peu contredite. Il semble qu'elle ait acquis des droits au respect et une sorte d'inviolabilité; mais la vérité a souvent cette impolitesse de contrarier étrangement les inductions les mieux fondées. Nous avons dit le roman, voyons l'histoire. L'histoire a bien aussi son attrait.

Le simple exposé des faits démontrera que rien n'est moins fondé que l'opinion qui a voulu voir dans le traité de la quadruple alliance une combinaison libérale préparée de longue main par l'influence de la France et de l'Angleterre.

Au commencement de l'année 1834, l'attention publique était fortement préoccupée des chances qui s'allaient ouvrir pour les partis qui se disputaient alors avec acharnement l'empire de la Péninsule. En Portugal, théâtre agité de

cette lutte, don Pedro, malgré les brillants succès obtenus dans la campagne précédente, n'occupait encore que Lisbonne, Oporto et quelques villes maritimes; la majeure partie du littoral et tout l'intérieur du pays méconnaissaient l'autorité du régime nouveau. La confiance des partisans de l'infant don Miguel s'était accrue par la présence au milieu d'eux de don Carlos, qui, échappé de la cour de Madrid, avait, en mettant le pied sur le territoire portugais, proclamé ses droits à la succession de Ferdinand VII, et convoqué autour de lui les amis nombreux qu'il comptait en Espagne. Les cabinets du nord de l'Europe venaient de rappeler leurs ambassadeurs restés jusqu'alors auprès de la reine d'Espagne, témoignant par cette démarche éclatante de l'appui qu'elles entendaient donner aux champions des idées absolutistes contre les partisans libéraux des deux reines. A Madrid comme à Lisbonne, à Paris comme à Londres, les hommes politiques n'étaient point sans inquiétude sur l'issue définitive d'un conflit si prolongé, et déjà échangeaient entre eux quelques paroles sur l'utilité d'une commune entente entre les gouvernements de ces différents pays, lorsque arriva soudainement au cabinet

français la nouvelle qu'un traité précis et définitif allait être signé à Londres entre la Grande-Bretagne, le Portugal et l'Espagne.

Voici ce que M. de Rigny, ministre des affaires étrangères en 1834, écrivait à M. de Rayneval, notre ambassadeur à Madrid en lui apprenant ce qui venait de se passer à Londres.

M. LE COMTE DE RIGNY A M. LE COMTE DE RAYNEVAL.

« Paris, 18 avril 1834.

» Nous n'avons pas appris sans une vive surprise la prompte issue des négociations entamées par M. Florida-Bianca avec le gouvernement britannique et l'envoyé portugais M. Sarmento. Un traité auquel, il y a trois jours, il ne manquait plus que la signature, stipule que la reine catholique et la reine très-fidèle uniront leurs forces pour expulser de la Péninsule don Carlos et don Miguel, et que l'Angleterre, dans le but d'appuyer cette entreprise, enverra des vaisseaux sur les côtes du Portugal. On avait d'abord voulu nous réserver simplement la faculté d'accéder à ce traité par un acte séparé. M. de Talleyrand ayant représenté que nous ne pouvions accepter une attitude aussi secondaire, on nous a offert d'y prendre une part plus directe en apparence, au moyen de dispositions insérées dans le corps du traité, lesquelles porteraient en substance qu'en considération de notre union intime avec l'Angleterre, nous avons été invités à entrer dans cette alliance, que nous y avons consenti, et que, s'il y avait lieu, nous accorderions, pour l'expulsion des deux prétendants, la co-

opération dont on tomberait d'accord. Vous voyez qu'en réalité le second projet diffère peu du premier, et qu'il ne prête guère moins à l'objection élevée par notre ambassadeur, puisqu'il nous représente comme n'intervenant dans l'arrangement en question que sous les auspices de l'Angleterre.

» J'ai écrit à M. de Talleyrand pour l'engager à présenter un contre-projet, d'après lequel les parties contractantes seraient placées dans une position moins inégale ; dans le cas où il ne serait point adopté, le conseil délibérerait sur le parti que nous aurions à prendre... »

Le contre-projet proposé par le gouvernement français ne tarda pas à être agréé à Londres, et, dans une seconde dépêche, postérieure de six jours à la précédente, M. de Rigny fut en mesure d'annoncer à M. de Rayneval l'issue des négociations :

M. LE COMTE DE RIGNY A M. LE COMTE DE RAYNEVAL.

« 24 avril 1834.

» .... Le traité dont je vous entretenais par ma dépêche du 18 a été signé avant-hier, et M. de Talleyrand vous en envoie directement une copie ; vous y verrez qu'il a été fait droit à nos objections contre la rédaction du projet qui nous avait d'abord été soumis... »

Aux détails contenus dans ces deux dépêches nous devons ajouter que les modifications obtenues par la France ne le furent point sans de très-grandes difficultés, provenant uniquement du

fait du secrétaire d'état de sa majesté britannique, qui, soit de dessein prémédité, soit pour ne pas sembler contraint de revenir sur ses pas, s'opiniâtrait à ne pas admettre la France à traiter avec l'Angleterre, sur un pied d'égalité, des affaires de Portugal. Mais les préoccupations singulières de lord Palmerston n'étaient point partagées par ses collègues, et la plupart, surpris et contrariés du mystère avec lequel il avait conduit toute cette affaire, avaient été les premiers à insister pour qu'il fût promptement fait droit aux justes exigences du cabinet français. La dépêche suivante de M. de Rayneval prouve surabondamment que le gouvernement français ne s'était pas trompé en attribuant au ministre anglais plutôt qu'aux négociateurs espagnols et portugais ce qu'avaient de désagréable pour la France la marche imprimée d'abord à la négociation, les efforts faits pour l'en tenir éloignée, et, plus tard, pour lui assigner un rôle peu digne d'elle.

« Aranjuez, 2 juin 1834.

» Je me suis empressé de voir M. Martinez de la Rosa. Il était loin de s'attendre à un dénoûment aussi prompt de la négociation entamée par M. de Florida-Bianca. Il m'a confirmé ce que vous présumiez, que ce ministre avait été au delà de ses instructions, ou, pour mieux dire, qu'il

avait agi sans instructions et même sans pouvoirs. Il a été lui-même surpris de la facilité inattendue du gouvernement britannique. C'était, pour ainsi dire, pour l'acquit de sa conscience qu'il lui avait adressé la note dont la traduction était jointe à vos dépêches. Il me paraît certain que ce n'est pas de propos délibéré, moins encore par suite des instructions de son gouvernement, qu'il a suivi, en ce qui concerne la France, la marche que vous lui reprochez. Il ne faut, je crois, y voir qu'une preuve de son inexpérience. Il aura obéi sans réflexion à l'impulsion que l'envoyé portugais ou même le cabinet anglais lui auront donnée. Votre excellence ne peut ignorer ce que j'ai mandé diverses fois du peu d'empressement de l'Angleterre à nous admettre comme partie dans les transactions relatives au Portugal, et en dernier lieu, elle aura remarqué l'excès de réserve que M. de Sarmento a gardé envers moi à son début. »

Mais l'Espagne n'a pas été l'unique théâtre où les deux politiques se sont heurtées avant 1840, et l'épisode que nous venons de raconter ne fut pas le seul qui pût déjà nous faire ouvrir les yeux sur les dispositions secrètes de lord Palmerston.

Une partie du public français s'est toujours obstinée à considérer le ministre des affaires étrangères du cabinet whig comme le patron des idées libérales en Europe, traînant péniblement dans cette voie le cabinet français à sa remorque. Combien d'excellents patriotes ont, chez nous, pris ouvertement parti contre leur

gouvernement, afin de mieux seconder au dehors les desseins d'un promoteur si constant et si résolu de l'affranchissement des peuples! A leur point de vue, ces patriotes ont-ils eu raison? Cela dépend des lieux et des dates. Le ministre anglais, convaincu de la force que le concours de l'opposition française prêtait aux intérêts de sa nation, ne négligea jamais rien pour se l'assurer et s'en prévaloir. Son bonheur fut de paraître, aux yeux de certaines gens, le mériter toujours. Des amis moins prévenus auraient facilement découvert les disparates d'une politique qui appuyait souvent en même temps les progressistes à Madrid et les modérés ou les rétrogrades à Lisbonne. Il est vrai que les encouragements étaient donnés aux ennemis exaltés de la reine Christine avec bruit et ostentation, et que le parti de la reine dona Maria recevait des secours plus solides peut-être, mais moins divulgués. Lord Palmerston, soutien des révolutionnaires espagnols, recevait les éloges de l'opposition française aux dépens des ministres français; de lord Palmerston inspirateur des contre-révolutionnaires portugais, combattant avec eux l'influence libérale de la France, il n'en était jamais question dans les feuilles publiques de France qui attaquaient ordi-

nairement le gouvernement. Le rapprochement entre ces deux conduites ne les frappait point, et elles s'en taisaient. Les voiles jetés sur des contradictions si flagrantes étaient impénétrables aux yeux des adversaires du gouvernement français; ils n'essayaient pas même de les soulever. Loin de moi l'idée de blâmer le secrétaire d'état de sa majesté britannique de n'avoir pas suivi, en Espagne et en Portugal, un système uniforme, et d'avoir appuyé à Madrid et à Lisbonne les partis opposés! Il en avait bien le droit; en outre, il ne faisait que se conformer aux traditions de la diplomatie anglaise. La diplomatie anglaise ne s'est jamais exclusivement mise au service des principes libéraux; elle n'a jamais que par occasion, et dans les limites de son intérêt, secondé les causes généreuses. Si de nos jours lord Palmerston a su faire naître chez nous des illusions qu'il a ensuite exploitées à son profit, tant mieux pour son pays, tant pis pour le nôtre. Les procédés employés dans les affaires de la Péninsule étaient d'ailleurs si simples, qu'ils n'ont trompé que ceux qui ont bien voulu être trompés. Mais s'agissait-il de suivre son dessein favori de nous brouiller avec les autres puissances, lord Palmerston ne craignait pas d'employer des moyens plus compli-

qués. C'est ainsi qu'en 1835, à propos des affaires de Grèce, ce même ministre, dont l'agent a depuis accueilli la révolution de septembre 1846 avec une satisfaction si manifeste, qui dans ces derniers temps a presque ouvertement patronné les mouvements insurrectionnels dirigés contre le gouvernement du roi Othon, nous dénonçait à l'indignation des cours du Nord comme de dangereux promoteurs de propagande constitutionnelle à Athènes. L'incident dont il nous reste à rendre compte causa, dans la portion du monde diplomatique qui en fut alors informée, assez d'étonnement pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans quelques détails.

En Grèce plus qu'ailleurs, on devait à cette époque espérer de voir les gouvernements de France et d'Angleterre marcher d'accord. Tous deux, en effet, ils avaient, à l'origine, contribue à assurer l'indépendance du nouvel etat; tous deux, afin de consolider son existence et lui procurer de meilleures conditions, ils avaient, de concert avec la Russie, consenti à servir, à son défaut, les intérèts d'un emprunt considérable contracté sous leurs auspices. Un lien récent les unissait encore : c'était l'ombrage légitime que leur causait l'influence prépondérante

exercée alors par la Russie. Le jeune roi de Grèce, récemment parvenu à sa majorité, n'avait pas plus tôt pris en main la direction des affaires, que, cédant, contre toute attente, à l'influence persévérante de M. d'Armansperg, il avait composé son cabinet de notabilités du fanar, qui n'avaient pris qu'une faible part à la guerre de l'indépendance, et dont les relations avec la cour de Saint-Pétersbourg n'étaient un mystère pour personne. Ce n'était pas seulement le corps diplomatique, mais le public grec tout entier, qui avait protesté contre la composition d'un cabinet si ouvertement dévoué à la Russie. Des réclamations non moins nombreuses et non moins vives s'étaient élevées au sujet de l'administration dispendieuse des finances. Le concert des plaintes qui surgissaient de tous les points de son royaume était devenu si universel et si formidable, que la situation du roi Othon n'était pas sans gravité. Une circonstance particulière donnait aux alliés de la Grèce le droit de s'occuper de ses affaires intérieures. Le gouvernement grec, obéré, avait été obligé de recourir de nouveau à leur intervention, et de leur demander l'autorisation d'émettre la troisième série de l'emprunt. Frappé de cet état de choses, le mi-

nistre des affaires étrangères de France avait songé à charger la légation française à Athènes de faire entendre de sages remontrances contre les désordres administratifs et le gaspillage financier qui étaient alors et qui furent en tout temps la plaie de la Grèce. Si nos informations sont exactes, la teneur générale de ces remontrances avait été à plusieurs reprises l'objet de longs pourparlers entre le président du cabinet du 11 octobre et lord Granville, ambassadeur à Paris. Le gouvernement français avait fait connaître au cabinet britannique sa manière d'envisager l'état actuel de la Grèce, ses craintes pour l'avenir, son opinion sur les conseils qu'il croyait utile de faire parvenir au roi Othon. Sur aucun de ces points le secrétaire d'état de la reine d'Angleterre n'avait exprimé la moindre objection ni laissé apparaître une dissidence quelconque; il avait tout approuvé et tout loué. En conséquence, les agents des deux nations avaient été mis en mesure, par les instructions de leurs cours, de tenir à Athènes un langage identique. Il n'a jamais été dit ni même soupçonné que notre ministre près le roi Othon eût outre-passé, en quoi que ce fût, la mesure gardée par son collègue d'Angleterre. Voici cependant comment des dé-

marches si simples, et concertées avec lui, furent représentées à Vienne par l'homme d'état anglais qui trouvait naguère l'administration de M. Coletti trop peu avancée pour l'état des esprits en Grèce, et qui, pendant sa longue administration, avant comme depuis la révolution de Février, a tendu aux anarchistes de presque tous les pays une main si complaisante. On ne lira peut-être point sans intérêt l'extrait suivant de la dépêche dans laquelle notre ambassadeur à Vienne rapporte, d'une façon piquante, comment et par qui il fut mis au fait du mauvais tour qu'avait voulu nous jouer lord Palmerston.

M. DE SAINTE-AULAIRE A M. DE BROGLIE.

« Vienne, le 7 décembre 1835.

» MONSIEUR LE DUC,

» A la suite d'une conversation sur les affaires de la Grèce, dans laquelle M. de Metternich m'a répété à peu près ce que j'ai eu l'honneur de vous mander n° 4, il m'a brusquement adressé la question suivante : — Serait-il vrai que le duc de Broglie eût formé le projet d'imposer une constitution à la Grèce, et qu'il mît à ce prix la délivrance du dernier tiers de l'emprunt? — Je n'ai pas hésité à répondre que je ne croyais pas un mot de ce projet attribué à votre excellence, ajoutant néanmoins que vous étiez las

de voir jeter notre argent dans l'eau, et qu'avant d'en donner encore, vous demanderiez quelque garantie quant à l'emploi qui en serait fait. M. de Metternich m'a interrompu en s'écriant que rien n'était plus raisonnable, mais que, suivant ses correspondances, il s'agissait de toute autre chose; qu'à la vérité, il pouvait bien encore se trouver un mensonge au fond de cette affaire, et que ce serait alors le comble de la perfidie.

» Je me suis bien douté que lord Palmerston allait être mis en jeu, et en effet, sans trop se faire prier pour m'édifier sur la source de ses informations, M. de Metternich a ouvert un carton et en a tiré une très-volumineuse dépêche, me disant : Écoutez ceci ; ce n'est point Prokesck qui m'écrit, c'est un ministre bavarois.

» Il a lu : — Lord Palmerston écrit à M. Lyons : Pressez le gouvernement grec d'envoyer un ministre à Paris pour y déjouer les intrigues de Coletti. Cet homme a inspiré à M. de Broglie la malheureuse idée de rendre la délivrance du dernier tiers de l'emprunt dépendante de l'établissement d'une constitution en Grèce et du renvoi des troupes bavaroises (1)...

» Après avoir achevé sa lecture, le prince de Metternich m'a demandé ce que je pensais du procédé. — Ceci a véritablement assez mauvaise mine, ai-je dit à M. de Metternich ; mais je ne chercherai pas à l'expliquer, parce qu'il faut aimer ses amis avec leurs défauts, et ne pas trop compter avec eux, de peur de ne pas trouver son compte. — Quand il serait vrai que lord Palmerston aime à nous faire de petites malices, il n'en est pas moins notre ami, et

(1) Ici se trouve dans la pièce anglaise une longue démonstration tendant à prouver que la Grèce est pour bien longtemps encore dans l'impossibilité de supporter un régime constitutionnel.

il faut qu'il reste tel pour notre bien et celui de l'Europe. Je suis même persuadé que, si je remettais en vos mains une paille qui représentât notre alliance avec l'Angleterre, vous hésiteriez à la briser. — Vous avez raison, a repris M. de Metternich, je voudrais plutôt en faire une barre d'acier. Vous brouiller avec l'Angleterre! ce serait comme si nous nous brouillions, nous, avec la Russie. Prenez-y garde cependant, rien n'est plus utile que l'alliance de l'homme avec le cheval, mais il faut être l'homme et non le cheval. »

On remarquera la surprise que le procédé causa au prince de Metternich. Son expérience l'empêcha d'en être dupe. Sa malice prit plaisir à retourner l'arme contre celui-là même qui l'avait mise entre ses mains. Quant au gouvernement français, ai-je besoin de dire qu'averti une fois de plus d'une malveillance sur laquelle il n'avait plus d'ailleurs rien à apprendre, il ne crut, en aucune façon, devoir renoncer à son système de politique extérieure, c'est-à-dire à la bonne intelligence avec l'Angleterre, à cause des façons d'agir un peu singulières de son ministre dirigeant, ou des insinuations adroites du chancelier autrichien? Les hommes d'état qui dirigeaient les affaires de notre pays suivirent, vis-à-vis de lord Palmerston, la ligne de conduite indiquée par notre ambassadeur à Vienne. Persuadés que

l'accord qu'ils regardaient comme si avantageux aux deux pays, si indispensable au repos du monde, serait compromis le jour où, par esprit de représaille envers le secrétaire d'état de S. M. britannique, ils essayeraient des petites trahisons et des sourdes tracasseries, ils s'interdirent d'entrer dans cette voie funeste. Ils feignirent d'ignorer tout ce qu'il ne leur convenait point de ressentir; ils traitèrent avec indifférence tout ce qu'ils crurent pouvoir laisser passer sans honte et sans dommage ; mais ils sentirent la nécessité de tenir de plus en plus les yeux ouverts et de redoubler de précautions. Il ne serait que trop facile de multiplier les preuves des difficultés que les agents du ministre whig suscitaient presque partout, à cette époque, à l'action de notre diplomatie. Il me semble que les exemples que j'ai cités sont significatifs et suffisants : ils expliquent la nature des relations que nous entretenions avec le cabinet britannique au moment où survint l'affaire d'Orient. Ces relations étaient restées bonnes en apparence ; en apparence l'entente subsistait toujours; seulement il n'y avait plus de cordialité; de notre côté, la sécurité n'était plus possible.

Somme toute, à ne considérer que l'ensemble,

et, pour ainsi dire, le dehors des choses, notre situation n'était pas mauvaise aux approches du traité du 15 juillet 1840. Le gouvernement de juillet avait gagné sa cause en Europe ; il avait peu à peu, sans transition brusque, fait succéder à une attitude révolutionnaire et violente une situation paisible et régulière. Il était arrivé à prendre place au milieu des autres gouvernements européens, et cependant il ne s'était point confondu avec eux. Il avait fait avec discernement le choix de ses alliances. Il ne leur avait rien sacrifié de ses principes ni de ses tendances libérales. Il n'avait abaissé son drapeau devant aucun autre. S'il était entré dans de bonnes et naturelles relations avec deux des plus grandes puissances continentales, ce n'était point comme un parvenu qui accepte la place qu'on veut bien lui offrir, mais comme le digne représentant d'une noble nation qui prend le rang qui lui appartient, respecte les autres, et sait se faire respecter et rechercher elle-même. Il est vrai, nous avions eu à nous plaindre des procédés du ministre whig, cependant l'alliance anglaise était maintenue. Un seul souverain nous tenait rigueur : c'était l'empereur Nicolas. Le présent donc était assez bon ; le plus prochain avenir s'annonçait

meilleur encore. Comment a-t-il tourné autrement? Comment cette question d'Orient, qui avait éveillé tant de patriotiques espérances, ne nous a-t-elle apporté que d'amères déceptions? Comment nous sommes-nous, en fin de compte, trouvés seuls contre tous, conduits, par un juste sentiment de dignité blessée, à nous renfermer dans un isolement volontaire et absolu, c'est à dire dans une situation violente, aussi contraire à nos intérêts que fatale à l'Europe entière?

1840—1841.

XI

QUESTION D'ORIENT.

La question d'Orient a fini par fatiguer les esprits, qu'elle avait d'abord tant agités; elle a laissé après elle d'importuns souvenirs. Le public a eu hâte de l'oublier. A revenir avec détail sur les incidents d'une affaire qui, après avoir tenu jadis si fort à cœur à chacun, est aujourd'hui si indifférente à tous, il y a risque d'ennuyer et grande chance de déplaire. Il est nécessaire cependant de donner aux faits leurs justes proportions. Lorsque des événements ont tenu une grande place dans la politique générale, lorsque leurs résultats ont survécu aux causes qui les avaient produits, aux impressions qui les avaient fait naître, quand ils ont profondément modifié la situation du moment et influé longtemps sur les rapports des cabinets entre eux, il est utile de les relater avec

quelque étendue. Autant que les succès obtenus, les échecs de la diplomatie de l'ancien gouvernement doivent être exposés avec fidélité. Il n'entre point dans notre dessein de rien altérer ou de rien dissimuler. Un récit sans bonne foi serait sans valeur, et le pays n'en tirerait aucun profit. D'ailleurs il est toujours utile de connaître la vérité. Comment la faire accepter, sinon en mettant en regard et en pleine lumière les erreurs commises et les revers éprouvés? La mémoire des anciens entraînements peut seule prévenir les déceptions nouvelles. Ne nous lassons donc point d'appeler le passé au secours de l'avenir.

Ce que j'ai précédemment raconté de la malveillance avouée de l'empereur Nicolas et de la jalousie secrète de lord Palmerston a déjà fait pressentir quel danger menaçait la France le jour où une occasion serait offerte à ses deux ennemis d'unir contre elle leurs communs ressentiments. Les événements qui s'annonçaient dans le Levant n'allaient-ils pas fournir un prétexte tant désiré? Les personnages politiques qui dirigeaient nos relations extérieures s'en préoccupaient vivement. Ils remarquaient avec inquiétude à quel point les imaginations s'exaltaient à l'idée d'un

prochain démembrement de l'empire ottoman. Ils découvraient, non sans étonnement, combien de fantaisies singulières germaient déjà dans les têtes des hommes les plus sages du parti conservateur. C'était le temps où, sur la foi des systèmes préconçus, les intelligences d'ordinaire les plus rassises n'hésitaient pas à se jeter dans le champ illimité des conjectures. L'Orient semblait devenu, pour un bon nombre de froids politiques, ce qu'il a été de tous temps pour les poëtes, le pays des chimères. Quelles impérieuses exigences un mouvement si désordonné de l'opinion publique ne faisait-il pas présager ! Malheureusement, lorsque ces exigences vinrent à se produire avec un certain éclat dans la presse et à la tribune, les ministres des affaires étrangères des cabinets du 11 octobre, du 22 février et du 15 avril ne siégeaient plus dans les conseils de la couronne.

Les luttes de la coalition avaient eu pour résultat singulier non-seulement de priver le pays des services de quelques-uns des personnages parlementaires les plus considérables, mais elles avaient fait momentanément prévaloir, au sujet des attributions respectives des grands pouvoirs publics, un système nouveau dont l'application

ne pouvait être que funeste à notre influence extérieure. Jusqu'alors les déterminations qui avaient gravement engagé au dehors la responsabilité du gouvernement français avaient été préalablement arrêtées par les cabinets que l'assentiment des chambres avait désignés à la confiance du chef de l'État. Les discussions publiques des intérêts engagés dans ces questions avaient toujours suivi, elles n'avaient jamais précédé les décisions ministérielles. Après la chute du ministère du 15 avril, tombé sous les efforts des différentes oppositions réunies, des exigences plus grandes se produisirent naturellement dans les rangs de la majorité de la chambre des Députés. Il était difficile aux conseillers sortis du sein de cette même majorité de ne point concéder quelque chose à un mouvement de l'opinion qui les avait placés à la tête des affaires. Plus que par le passé, les mandataires du pays se crurent autorisés à s'occuper de politique extérieure; et conviés, pour ainsi dire, par les circonstances du moment, ils n'hésitèrent pas à donner eux-mêmes l'impulsion aux mesures décisives qui leur paraissaient devoir régler, dans un avenir prochain et d'une façon définitive, le sort de l'Orient. Comment leurs lumières auraient-elles suffi à suppléer, en

pareille occurrence, les connaissances spéciales des hommes d'expérience et de pratique? La question d'Orient n'était pas du nombre de celles qu'il fût possible de résoudre heureusement si on ne connaissait à fond les récentes transactions diplomatiques, et tous les incidents qui, dans les derniers temps, nous avaient si bien révélé les réelles dispositions des cours étrangères, et en particulier du gouvernement britannique. Les membres de la majorité nouvelle, à qui ces détails importants et secrets étaient à peine connus, furent les premiers à se laisser aller à une sécurité que, mieux instruits, ils n'auraient pas hésité à combattre. Comme le public, ils crurent trop aux chances favorables; comme lui, ils mirent leur espoir dans un accord plus facile à imaginer qu'à établir entre les cabinets de Paris, de Londres, de Vienne et de Berlin, et dont la Russie seule avait chance d'être exclue. Un pareil accord était peu probable. L'appui que nous en pouvions tirer, dans la question d'Orient, n'était solide qu'en apparence; il était vain au fond. Les moindres accidents pouvaient rompre cette harmonie, eût-elle été pour un moment et à grand'peine établie. En effet, nous poursuivions dans le Levant un but assez compliqué. Les intérêts que nous

voulions faire prévaloir étaient de deux sortes : le premier, commun avec toutes les nations de l'Europe, la Russie exceptée, c'était la durée de l'empire ottoman et son indépendance absolue; le second, qui nous était particulier, c'était la consolidation, aux meilleures conditions possibles, de l'établissement égyptien. Cela s'appelait, dans le langage parlementaire du temps, la question de Constantinople et la question d'Alexandrie. En voulant le maintien de l'empire ottoman, et, comme moyen de le préserver, l'intervention préalablement concertée des grandes puissances européennes, nous déplaisions à la Russie. En souhaitant la reconnaissance par la Porte de la quasi-indépendance de Méhémet-Ali, et, pour la mieux assurer, la concession à titre héréditaire des provinces qu'il possédait viagèrement, nous effarouchions l'Angleterre, toujours disposée à nous supposer d'ambitieux projets sur l'Égypte, et nous étions loin de contenter le reste de l'Europe. Quelle circonspection ne fallait-il pas pour calmer tant d'ombrages! Les ministres du 12 mai y auraient peut-être réussi, si une intervention plus patente encore du parlement français ne fût venue leur en ôter les moyens.

Ceux qui ont présente à la mémoire la dis-

cussion soulevée, en 1839, par une demande de crédits destinés aux armements maritimes dans le Levant, n'ont pas oublié combien la marche ultérieure du gouvernement fut surtout déterminée par la manifestation des impétueuses espérances dont les principaux orateurs de la chambre des Députés se firent alors les interprètes. Tristes effets de plusieurs crises ministérielles successives! non-seulement la première impulsion n'était plus donnée à notre politique extérieure par les vétérans de notre diplomatie, par ceux qui connaissaient le fort et le faible des états étrangers, les secrets penchants des cours, et tout ce dessous des cartes qui est d'une si grande importance dans les affaires diplomatiques, et que nous avons cherché à révéler à nos lecteurs, mais la conduite même des plus délicates transactions était ouvertement passée des mains des dépositaires du pouvoir dans celles des membres influents de nos assemblées délibérantes. Par une inconcevable interversion de rôles, les ministres responsables aux termes de la constitution, et seuls en état de connaître la véritable situation, cédaient, en si grave occasion, l'initiative à une commission de la chambre des Députés. Celle-ci ne se

contentait pas de guider le gouvernement dans la voie scabreuse où il faisait dès lors des pas timides, et déjà peut-être irrévocables, elle précipitait sa marche avec une ardeur plus patriotique qu'éclairée. Après avoir fixé le but, la chambre n'hésitait pas davantage à préciser les moyens de l'atteindre. Dans la pensée du rapporteur de la commission, M. Jouffroy, pensée qui rencontra sur les bancs de la chambre une constante et presque unanime approbation, c'était à peine si un simple accord entre les grandes puissances pouvait suffire à régler heureusement la question d'Orient. Forte de ses vues désintéressées, la France n'avait point de motif pour éviter de donner aux conventions déjà échangées une forme plus précise; elle avait tout à gagner à la création d'une sorte de congrès européen. Dans un congrès, tout l'avantage, pensait-on alors, serait pour nous. Appuyés sur la Prusse et l'Autriche, nous pouvions faire successivement tête à l'Angleterre et à la Russie. Nous étions comme assurés d'avance de nous trouver presque toujours quatre contre un, et, dans la plus fâcheuse hypothèse, tout au moins trois contre deux. Sur quelles fausses données reposait tant de confiance? Nos lecteurs le savent

déjà. Sans doute, nous étions dans les meilleurs termes avec la Prusse; mais notre intimité tenait surtout aux dispositions personnelles de son vieux monarque, et l'ordre naturel de succession pouvait d'un jour à l'autre remplacer cet utile allié par un prince dont les sympathies ne nous étaient pas acquises. Il est vrai, l'Autriche nous témoignait de récents égards, elle laissait paraître un redoublement de dépit contre les empiétements de la Russie; mais était-il prudent de faire grand fonds sur les résolutions vacillantes de son ministre dirigeant? Afin de se donner une fois de plus la dangereuse satisfaction de nous remettre dans l'isolement, ces deux puissances ne se rapprocheraient-elles pas au moment décisif des cours de Londres et de Saint-Pétersbourg? Contre une telle éventualité, nos garanties étaient bien précaires. Les pièces que nous avons citées au sujet des affaires d'Espagne et de Grèce ont assez fait voir de quelle façon l'alliance française était pratiquée par le ministre des affaires étrangères du cabinet whig. Quant à l'antagonisme qui, dans la question d'Orient, avait jusqu'alors divisé les cabinets de Russie et d'Angleterre, à peine subsistait-il encore, et comme une vague tradition, chez les agents secondaires

des deux nations; ceux qui traitaient pour elles, le czar et lord Palmerston, s'en étaient aisément et complétement affranchis. De nouvelles et plus vives rancunes leur tenaient au cœur. Ils ne souhaitaient plus tous deux qu'une chose : pouvoir, avec quelque apparence de raison, dénoncer notre ambition aux autres cours et les rallier contre nous. Le programme de politique orientale lancé du haut de la tribune française leur vint merveilleusement en aide. Les phrases dans lesquelles notre orgueil national s'était complu furent représentées comme les indices des plus dangereuses menées, et les indications pacifiques du rapporteur de la commission furent presque travesties en plans de campagne. Ainsi, les desseins qu'un patriotisme plus ardent qu'éclairé inspirait à nos chambres tournaient à notre détriment. Notre parlement nuisait à la cause qu'il voulait servir; il rendait le succès à peu près impossible au moment même où il le prescrivait.

« Cette grande question et ce grand débat, disait M. Jouffroy, prononçant les derniers mots qui servirent de clôture et de résumé à la discussion, imposent au cabinet une immense responsabilité. En recevant de la chambre les dix

millions qu'il est venu lui demander, il contracte un solennel engagement. Cet engagement, c'est de faire remplir à la France, dans les événements d'Orient, un rôle digne d'elle, un rôle qui ne la laisse pas tomber du rang élevé qu'elle occupe en Europe. C'est là, messieurs, une tâche grande et difficile. Le cabinet doit en sentir toute l'étendue et tout le poids. Il est récemment formé, il n'a pas encore fait de ces actes qui consacrent une administration; mais la fortune lui jette entre les mains une affaire si considérable, que, s'il la gouverne comme il convient à la France, il sera, nous osons le dire, le plus glorieux cabinet qui ait géré les affaires de la nation depuis 1830 (1). »

Le malheur des ministres du 12 mai fut d'accepter ce périlleux programme, dans l'espoir, s'ils le pouvaient remplir, de renforcer leur situation parlementaire assez fragile. A vrai dire, ils ne commirent aucune faute grave; mais ils vinrent se heurter successivement à tous les obstacles qu'ils ne pouvaient manquer de rencontrer sur leur chemin. Ils offusquèrent tour à tour, sans le vouloir, ceux-là même qu'ils avaient l'intention de se concilier, de sorte qu'après plusieurs mois de pourparlers, pendant lesquels nous avions cherché à ramener l'Europe à nos vues, le vide

(1) Discours de M. Jouffroy, *Moniteur* du 3 juillet 1839, p. 1207.

s'était insensiblement fait autour de nous. Ces grandes puissances que nous nous étions proposé de réunir contre la Russie étaient plus que jamais prêtes à s'entendre contre nous et avec la Russie. Vainement nous leur parlions de la nécessité de veiller au maintien de l'empire ottoman; chaque jour, elles se montraient plus portées à penser que les droits de cet empire étaient surtout menacés par les usurpations du vice-roi, dont on nous reprochait d'avoir les intérêts si fort à cœur. Vainement nous demandions qu'on songeàt à dérober Constantinople au protectorat exclusif de la Russie; ceux à qui nous nous adressions paraissaient plus pressés encore de soustraire Alexandrie à ce qu'ils ne manquaient point d'appeler la domination exclusive de la France. Sur ces entrefaites, et comme pour témoigner qu'il n'était pas encore irrévocablement engagé avec la cour de Saint-Pétersbourg, le cabinet anglais nous proposait sous main de faire avec lui, sur quelque point de l'Orient, dans l'Archipel, sur les côtes de la Syrie ou à l'entrée des détroits, des manifestations belliqueuses dont l'intention et la portée ne se laissaient pas trop clairement apercevoir. Nos ministres refusaient sagement de courir ainsi les aventures. Leurs

refus prudents aigrissaient davantage lord Palmerston. Parce que nous ne flattions aucune passion, nous devenions suspects. Notre réserve même nous était imputée à crime. C'était jeu joué pour dérober nos profonds desseins. La mauvaise humeur des cours étrangères se tourna alors contre notre protégé Méhémet-Ali. Il y avait là pour elles un moyen de nous atteindre indirectement. Elles oublièrent volontairement qu'à une autre époque nous avions arrêté le vice-roi dans sa marche victorieuse sur Constantinople. Elles firent semblant de croire que nous lui soufflions l'esprit de conquête, tandis qu'en réalité, et sous une forme un peu plus amicale, nous lui adressions des conseils qu'elles-mêmes n'auraient pas désavoués. L'Angleterre devint soudainement indifférente aux vues ambitieuses de la Russie, comme si elle ne lui avait jamais prêté aucun dessein sur le Bosphore. L'Autriche ne se souvint plus des inquiétudes que lui avait naguère causées l'immixtion du cabinet impérial dans les affaires des provinces de Moldavie et de Valachie, et les opérations militaires dirigées vers l'embouchure du Danube. Le czar perdit entièrement la mémoire des dénonciations acerbes qu'il avait adressées au gouvernement de la

restauration sur les dangereux projets du cabinet de Saint-James, en Syrie, en Grèce, et dans les îles de l'Archipel. Bref, la Russie, l'Angleterre et l'Autriche en étaient arrivées à se persuader que les dangers qui menaçassent désormais le sultan venaient uniquement de son coréligionnaire, le maître de l'Égypte, le possesseur de la Syrie, de Candie et des villes saintes. Une seule chose leur importait maintenant, c'était d'avoir raison du pacha rebelle avec ou sans l'agrément de la France.

Un seul cabinet, celui de Berlin, était en mesure de s'interposer utilement entre la France et les puissances étrangères. Si la Prusse, forte de son désintéressement évident dans toutes les affaires qui se rattachent à l'Orient, et se prévalant de la haute impartialité que chacun était disposé à lui reconnaître, se fût appliquée, dès cette époque, à calmer les ombrages réciproques; si elle eût seulement refusé d'entrer, à propos de la question du Levant, dans une coalition à laquelle elle n'avait nulle raison de prendre part, il est à croire qu'une violente secousse aurait été épargnée à l'Europe. Le vieux roi de Prusse n'aurait point manqué de s'emparer d'un tel rôle ; il y aurait trouvé une fois de plus l'occasion

d'exercer, au profit de la politique de son royaume et de sa considération personnelle, cette action sage et modératrice dont nous avons déjà raconté les heureux effets. Malheureusement, à ce monarque mûri par l'expérience avait succédé un autre prince qui, par ses qualités comme par ses défauts, était loin de ressembler à son père. Doué d'une vive imagination, unissant à un mysticisme religieux mal réglé les élans factices d'un libéralisme fort incohérent, le nouveau roi n'eut rien de plus pressé que d'imprimer une nouvelle direction à la marche du gouvernement prussien. La France, avec ses institutions nées d'hier, ses antécédents révolutionnaires et ses tendances rationnelles, ne pouvait que déplaire à celui dont le patriotisme teuton s'inspirait surtout de prétendues traditions historiques et des souvenirs du grand mouvement libérateur de 1813. Nous apparaissions toujours à ses yeux comme les anciens oppresseurs de l'Allemagne, comme les funestes propagateurs des plus néfastes doctrines. L'Angleterre, au contraire, lui semblait avoir seule réalisé chez elle l'heureuse alliance des souvenirs du passé et des institutions modernes. Il admirait dans l'empereur Nicolas la force de volonté et les goûts chevaleresques du souverain

absolu qui, au milieu de circonstances si contraires, persistait à mettre au service du dogme saint de la légitimité les ressources d'un si brillant esprit et les forces d'un si puissant empire. Ce n'était point sur un prince ainsi disposé qu'il était possible de compter pour amener les cabinets étrangers à de pacifiques résolutions. A l'époque dont nous nous occupons, le roi de Prusse n'avait pas encore, par ses inconséquences et ses étranges écarts, affaibli dans ses mains une influence qu'il était alors si disposé à tourner surtout contre la France. Excitées plutôt que retenues par la cour de Berlin, l'Angleterre et la Russie se confirmaient de plus en plus dans le dessein de rompre avec la France.

Peu de temps avant que la rupture éclatât, un effort fut tenté par M. Thiers pour dénoncer aux amis de l'alliance anglo-française la rude épreuve à laquelle elle était alors soumise. Le moment était bien choisi, car le péril était imminent. M. de Brunow était arrivé à Londres, porteur d'instructions dont la teneur n'était un mystère pour personne. On savait que l'empereur lui avait à peu près donné carte blanche sur les concessions à faire à l'Angleterre, pourvu que des arrangements consentis il pût sortir une brouille

entre la France et l'Angleterre. Comment ceux qui attachaient quelque prix à l'entente des deux grands pays constitutionnels de l'Europe n'auraient-ils pas essayé de faire entendre un dernier avertissement? Les débats de l'adresse de 1840 fournirent à M. Thiers l'occasion de se prononcer encore une fois pour l'alliance des deux pays. Autant que qui que ce soit, M. Thiers savait combien les changements de front étaient fréquents et soudains dans la politique extérieure de lord Palmerston. Il ne pouvait avoir oublié qu'en 1835, MM. Martinez de la Rosa et Toreno ayant demandé à la France et à l'Angleterre d'intervenir en Espagne, le cabinet whig s'y était péremptoirement refusé, aussi bien qu'à un projet de médiation armée entre les parties belligérantes proposé par le cabinet du 11 octobre, et que, plus tard, ministre des affaires étrangères de l'administration du 22 février, il avait reçu du même cabinet anglais, tout à coup ravisé, une offre formelle d'intervention. Ce n'était donc point un engouement irréfléchi de l'alliance anglaise, mais un juste souci des dangers de la mésintelligence, qui portait le futur président du cabinet du 1er mars à s'alarmer des résolutions qui allaient être prises par les négociateurs réunis à Londres. Une va-

gue prévision lui disait peut-être que si, arrivé au pouvoir, il trouvait un jour la France déjà engagée dans la lutte, il ne voudrait plus lui conseiller de s'en retirer.

Ni les efforts de M. Thiers comme orateur pendant tout le temps où il demeura assis sur les bancs de l'opposition, ni les démarches qu'il essaya plus tard comme ministre dirigeant la politique extérieure de la France, ne réussirent à amener une conciliation dont sans doute le moment était passé. Ceux qui ont accusé M. Thiers d'avoir changé de doctrines en changeant de position, et d'avoir pratiqué, dans les conseils de la couronne, une conduite différente de celle qu'il avait d'abord voulu faire triompher, ont été induits en erreur. Le temps marchait, dont personne n'est le maître ; sa marche amenait fatalement la crise, qui a éclaté sous le ministère du 1er mars, comme elle eût probablement éclaté sous toute autre administration. C'est justice de reconnaître que, loin de chercher à envenimer les dissentiments existants et à précipiter le dénoûment, le ministre français, aussitôt arrivé aux affaires, s'appliqua à traîner les choses en longueur. Il insista pour qu'un envoyé de la Porte fût admis aux conférences de Londres, et profita du répit qui lui

était ainsi laissé pour tâcher d'agir sur le vice-roi d'Égypte. Ce furent précisément ces tentatives, faites auprès du vassal pour lui prêcher la soumission à son souverain qui donnèrent lieu aux récriminations du ministre anglais. Lord Palmerston en prit occasion pour adresser au gouvernement français le reproche d'avoir voulu traîtreusement ménager un arrangement direct entre les parties qu'il s'agissait précisément de mettre d'accord. Pourquoi le cabinet français n'aurait-il pas eu ce droit, et quelle raison auraient eue les autres puissances de trouver mauvais que nous eussions essayé de faire seuls ce qu'elles se proposaient de faire en commun? Où aurait été le mal si nous avions réussi? Mais M. Thiers n'était même pas coupable de ce singulier méfait. Lord Palmerston l'a dit, il ne l'a jamais établi. La correspondance de l'agent français dont la mission avait donné lieu à cette supposition a été portée à la connaissance du public, qui n'y a rien trouvé qui fût de nature à confirmer les assertions du secrétaire d'état anglais. Mais que lui importait le plus ou moins de fondement des accusations qu'il dirigeait contre le gouvernement français? Depuis longtemps, le ministre des affaires étrangères d'Angleterre avait pris son parti.

S'il ne s'était pas déclaré plus tôt, c'est qu'avant de se rapprocher ouvertement du cabinet de Saint-Pétersbourg, il lui avait fallu user de grands ménagements pour faire accepter peu à peu à ses collègues l'idée d'un revirement si complet dans la politique anglaise; c'est que le public de Londres n'était non plus rien moins que préparé à cet abandon de l'alliance française; c'est enfin qu'il sentait la nécessité de n'avouer ses desseins qu'au moment où l'occasion s'offrirait à lui de frapper le coup décisif qu'il méditait depuis longtemps. La conduite de lord Palmerston fut habile, si l'habileté consiste surtout à conserver jusqu'au dernier moment avec un allié qu'on est décidé à sacrifier ces dehors amicaux qui, entre gouvernements comme entre particuliers, ne sont guère usités à la veille d'une rupture imminente.

En effet, si les indices de la sourde hostilité du secrétaire d'État de S. M. britannique avaient été fréquents dans le passé, des circonstances plus récentes en atténuaient le souvenir, et le gouvernement français était peut-être autorisé à supposer à lord Palmerston de nouvelles et meilleures dispositions. Les deux pays venaient, aux yeux du monde entier, d'échanger entre eux des procédés qui rappelaient à tous les esprits l'époque de

leur plus intime alliance. Engagée avec la cour de Naples, à propos des soufres de la Sicile, dans une querelle qui n'était pas sans gravité pour ses intérêts commerciaux, l'Angleterre en était promptement venue à appuyer ses réclamations par des menaces qui avaient révolté la fierté du roi Ferdinand, et provoqué de sa part une énergique résistance. Les choses avaient été poussées à ce point, que des vaisseaux détachés de la flotte de l'amiral Stopford avaient reçu mission de donner la chasse aux bâtiments marchands de la marine napolitaine. Ils avaient établi leurs croisières devant l'île de Capri, et mettaient une sorte d'ostentation à opérer leurs captures en vue de la capitale des Deux-Siciles, et, pour ainsi dire, sous les fenêtres mêmes du palais de son souverain. Ces violences n'avaient fait qu'exaspérer le roi Ferdinand; moins que jamais il se montrait enclin à céder. Un pareil état de choses causait, en se prolongeant, des embarras de plus d'un genre au gouvernement britannique. Cet emploi de moyens si violents contre un état si faible, cette facilité à se faire justice dans sa propre querelle, inspiraient de sérieuses réflexions aux cabinets qui s'étaient d'abord montrés les plus disposés à admettre le bon droit des

réclamations anglaises. Enfin, cette collision presque puérile tant qu'elle se bornait à lancer de gros bâtiments à vapeur anglais contre de frêles barques napolitaines, qui serait devenue odieuse si elle eût été poussée aux dernières extrémités, ne laissait pas que d'occuper une portion des bâtiments que l'Angleterre entretenait dans le Levant, et qui, dans la pensée de son ministre dirigeant, étaient réservés à une toute autre destination. En s'interposant entre des adversaires de forces si inégales, en offrant sa médiation à l'Angleterre, en la faisant, non sans peine, agréer par le cabinet napolitain, la France ne remplissait pas seulement un rôle généreux, d'humanité, elle rendait, on le comprend, service à l'Angleterre. Devait-elle, dès lors, prévoir qu'elle travaillait contre elle-même? Ces bâtiments anglais, rendus libres par ses soins, devait-elle s'attendre à les retrouver, si peu de temps après, employés à canonner les murailles de Beyrouth? Mais, plus encore que la conscience du service rendu, la reconnaissance pour un grand acte de courtoisie internationale avait contribué à raviver chez nous la confiance dans le maintien de l'alliance des deux peuples. L'Angleterre ne venait-elle pas de nous restituer avec un généreux empres-

sement les restes mortels de Napoléon? Qui eût osé soupçonner cette alliée, si soucieuse d'effacer, jusque dans Sainte-Hélène, le souvenir des anciennes discordes?

XII

TRAITÉ DU 15 JUILLET 1840.

Le traité du 15 juillet 1840 a surtout tiré son importance de ce qu'il a été conclu sans l'adhésion de la France, à l'insu de la France, et en réalité contre la France. La forme en cette occasion fut, s'il est possible, aussi blessante que le fond (1). Des troubles insignifiants survenus en Syrie, auxquels il ne paraît pas que les agents de lord Palmerston aient été étrangers (2), servirent de prétexte à la brusque signature d'une convention, dont les clauses principales étaient arrêtées à l'avance entre les vrais négociateurs, c'est-à-dire entre les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg. L'ardeur mise à entraîner la Prusse, à ar-

(1) Voir la note I à la fin du volume.

(2) Voir la note K à la fin du volume.

racher presque de haute lutte l'adhésion de la cour de Vienne, le soin pris de nous tenir à l'écart des dernières délibérations, démontrent combien celui qui avait de longue main préparé ce dénoûment avait hâte d'en finir, de peur qu'au dernier moment le fruit de tant de longues menées ne lui fût enlevé par une soudaine transaction.

Dans une circulaire, adressée à ses agents à l'étranger, le président du ministère du 1er mars se montrait surtout blessé du mystère qui avait présidé à la signature définitive du traité; il relevait en ces termes le manque d'égards dont on avait usé envers le gouvernement français :

« Ce que les procédés obligés avec une cour alliée exigeaient, c'est que l'Angleterre, avant de conclure, fît une dernière démarche auprès de l'ambassadeur de France, et lui soumît la convention proposée en lui laissant le choix d'y adhérer ou non. Il est bien vrai que l'adhésion de la France à toute résolution entraînant l'emploi de la force contre le vice-roi n'était nullement supposable, car elle s'était souvent expliquée à cet égard; mais toutes les formes eussent été observées en la mettant définitivement en mesure d'accepter ou de refuser. Lord Palmerston a craint la discussion de ce qu'il proposait; il a craint de laisser à toutes les parties qui pouvaient prendre part à l'acte trois ou quatre jours de réflexion. Il s'est hâté de conclure, et a été amené par là à signifier à la France un acte signé sans

sa participation. Il est vrai que les formes les plus douces ont été employées pour faire cette communication ; mais le soin qu'on mettait à couvrir par des paroles ce que cette conduite avait au fond de blessant prouve que lord Palmerston sentait lui-même l'inconvenance du procédé. La prévision du refus de la France, quelque fondée qu'elle fût, ne dispensait pas de s'expliquer franchement et positivement une dernière fois avec une ancienne alliée (1). »

Le public français comprit, comme son gouvernement, que l'Europe ne se serait point séparée de nous à propos d'un insignifiant territoire à répartir entre le grand seigneur et le vice-roi d'Egypte, si elle n'avait été soudainement ramenée à notre égard aux sentiments malveillants qu'elle avait, pendant un temps, semblé mettre de côté. Ce mépris affiché pour son alliance causa plus que du dépit à la France. Elle avait conscience que, par dix années de modération et d'empire sur elle-même, elle avait mérité un autre traitement. Elle se plaignit du traité comme d'un acte d'injustice ; elle le ressentit comme une injure. Cette irritation s'accrut encore quand on apprit que, par une innovation sans exemple dans les annales diplomatiques, les parties contractantes étaient convenues

(1) Dépêche de M. Thiers, 6 août 1840.

de passer outre aux mesures d'exécution, sans attendre l'échange des ratifications. Qu'avait donc fait le gouvernement français pour qu'on multipliàt gratuitement et comme à plaisir les façons d'agir les plus propres à exciter sa juste susceptibilité? Etait-il vrai, comme le ministre anglais l'a supposé pendant longtemps, que, depuis la signature du traité, nous eussions poussé le pacha à la résistance, au lieu de lui conseiller le calme et la résignation?

Cette assertion a rencontré une telle créance à l'étranger et même en France, dans le parti qui a combattu la politique du chef du cabinet du 1er mars, que nous croyons utile de citer textuellement une dépèche confidentielle adressée de Paris à notre consul à Alexandrie. On y verra que ce cabinet n'était pas resté inactif, et que son influence auprès du vice-roi avait été, non sans succès, employée dans un sens dont les cours qui s'étaient si légèrement éloignées de nous n'avaient certainement pas le droit de se plaindre.

« Paris, 17 septembre 1840.

» Monsieur, j'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 août, et celle que M. le comte

Walewski m'a adressée à la même date. Le gouvernement du roi a appris avec une vive satisfaction le succès de vos efforts pour amener Méhémet-Ali à comprendre enfin ce que les circonstances exigent de lui. Les conditions qu'il s'est décidé à accepter, l'Égypte héréditaire et la Syrie viagère, moyennant sa rétrocession à la Porte de Candie, d'Adana et des villes saintes, *sont celles que nous avons toujours considérées comme devant constituer la base essentielle d'un arrangement satisfaisant et honorable pour les deux parties intéressées. L'hérédité, même restreinte à la seule Égypte, tirerait le vice-roi du rang de simple fonctionnaire, pour faire de lui un prince de l'empire ottoman.* La conservation viagère de la Syrie le laisserait en possession de la partie vraiment utile de sa conquête, de celle qui est pour lui un véritable élément de grandeur et de puissance... »

Pendant que la France décidait le vice-roi à accepter l'Egypte héréditaire et la Syrie viagère, l'Autriche obtenait de ses alliés qu'ils consentissent à lui concéder l'Égypte héréditaire et le pachalik de Saint-Jean-d'Acre viager. Ainsi, pour la simple différence entre deux propositions aussi voisines, afin de rendre de si minces possessions au souverain qui n'avait jamais su les gouverner, qui les livra de nouveau à l'anarchie après les avoir recouvrées, les puissances compromirent sciemment la paix du monde. L'objet du dissentiment était, à vrai dire, moins grand que les passions qu'il

mettait en jeu. Pour que ces passions obtinssent leur satisfaction, un arrangement conforme au but apparent du traité ne suffisait pas. Ne fallait-il pas qu'il fût imposé de vive force au pacha? ne fallait-il pas avant tout un échec et une humiliation pour la France (1)?

Le ressentiment que causa à Paris l'annonce des mesures coërcitives adoptées par les cours étrangères fut légitime ; l'expression en fut amère et peut-être excessive. Si les organes de l'opinion publique se fussent bornés à appuyer chaudement la politique du gouvernement français, à faire ressortir le contraste des conduites tenues des deux parts : celle de nos adversaires, si douteuse au début, si souterraine, puis tout à coup si arrogante; la nôtre, la même d'un bout à l'autre des négociations, restée calme encore et conciliante après un procédé qu'à bon droit nous pouvions trouver mauvais, il est à croire que pareille polémique eût produit quelque effet en Europe et surtout en Angleterre. Nous n'avions pas recherché cette situation, on nous l'avait faite malgré nous; mais après tout nous étions en état de la supporter, à la condition de

(1) Voir la note L à la fin du volume.

l'envisager de sang-froid, sans faiblesse comme sans arrogance. Pour nous en tirer avec honneur, plus tard peut-être avec profit, il aurait fallu s'appliquer à apaiser le pays et non à l'exciter. Malheureusement un trop grand nombre de journaux préférèrent suivre une autre ligne de conduite. Si, par l'explosion de leur colère, par leurs menaces de promptes représailles, ils crurent agir sur les déterminations des ministres anglais et sur l'esprit des populations d'outre-Manche, leur calcul fut cruellement trompé. Il est vrai, comme un publiciste distingué (1) l'a autrefois remarqué, les organes de la presse anglaise, demeurés froids et plutôt mécontents à l'annonce du traité du 15 juillet, battirent des mains seulement après la prise de Beyrouth, témoignant ainsi par leur bruyant mais tardif enthousiasme, qu'ils n'avaient pas eu d'abord grande confiance dans la justice de leur cause et dans la facilité de leur succès. Mais gardons-nous de nous méprendre sur les motifs de ce changement dans l'opinion publique de l'Angleterre : l'honneur de son pavillon une fois en-

(1) *De l'Alliance anglo-française*, par M. Duvergier de Hauranne, livraison de la *Revue des Deux-Mondes* du 25 février 1841.

gagé, le peuple anglais (Dieu nous donne pareil défaut!) oublie vite toute autre considération, et ne songe plus qu'à la honte des revers, à la gloire du triomphe; aussitôt que son orgueil national est mis en jeu, il devient même assez indifférent aux questions de droit et de justice; la légitimité des moyens employés lui importe peu. De bonne foi! le public de Londres, lorsqu'il applaudissait de si grand cœur aux succès britanniques, ne songeait-il pas aussi un peu alors à certains chants de victoire entonnés prématurément à Paris et dont le bruit avait passé le détroit? Les exploits peu glorieux des vaisseaux anglais brûlant les baraques de Beyrouth n'étaient-ils pas surtout exaltés parce qu'ils étaient la victorieuse réfutation des articles trop héroïques de certaines feuilles parisiennes? Quel tort ne nous firent point ces sorties belliqueuses des partis extra-parlementaires, et leurs appels inconsidérés à une guerre générale et révolutionnaire! Épris dès cette époque de leur folle chimère, les hommes que nous avons vus depuis à l'œuvre s'imaginèrent, en invoquant les souvenirs de notre première révolution, rallier à notre cause les peuples étrangers. Ils n'arrivèrent qu'à réveiller çà et là en Europe les mauvaises

passions de quelques vulgaires agitateurs. Effrayées de l'avenir qu'on leur faisait entrevoir, peu soucieuses d'être initiées à la liberté par la conquête, les populations allemandes se serraient plus dévouées que jamais autour de leurs dynasties nationales, et répondaient aux couplets de la *Marseillaise* par les refrains insultants qui avaient jadis servi à précipiter les soldats de la sainte-alliance sur le sol envahi de la France. Le moment où les cabinets absolus se liguaient contre nous était précisément celui où nous perdions au dehors la sympathie des masses. Par une fatalité déplorable, le gouvernement de juillet se trouvait porter, en une épreuve si décisive, la responsabilité des écarts de la faction hostile qu'il avait, pendant dix ans, énergiquement combattue.

Pourquoi le taire ? dans cette malencontreuse question d'Orient, nous marchâmes de mécompte en mécompte. Chaque jour se chargea de nous ôter quelques-unes de nos illusions. Nous avions cru qu'un traité à propos des affaires du Levant ne pourrait jamais avoir lieu sans nous, et les signatures en avaient été échangées à notre insu. Le traité signé, nous avions pensé qu'il resterait longtemps une lettre morte, et nous apprenions que les vaisseaux anglais, rapides exécuteurs des

volontés de la conférence de Londres, préludaient, par le bombardement des côtes de la Syrie, à la mise en vigueur des clauses rigoureuses imposées à notre protégé, le vice-roi d'Égypte. Nous nous étions un peu à la légère flattés que l'opinion publique se soulèverait en Angleterre contre l'œuvre personnelle du ministre whig : en Angleterre, comme partout, comme toujours, les indécis se prononçaient avec la fortune et pour ceux que la fortune favorisait. Enfin, nous avions compté sur la résistance énergique d'Ibrahim : au premier choc, ses troupes cédaient presque sans coup férir. Méhémet-Ali lui-même semblait avoir perdu sa vigueur d'âme. Le terrain que le gouvernement français avait choisi, et qu'il croyait solide, manquait, pour ainsi dire, sous ses pieds, et s'effondrait à chaque secousse nouvelle. Toute compromise que fût alors notre position, elle n'était pas telle encore qu'il fallût se hâter de l'abandonner : nous n'étions pas obligés de nous rendre si tôt. Il y avait dans l'histoire des exemples récents qui nous traçaient l'attitude que nous avions intérêt à prendre dès le début.

En 1823, l'Angleterre libérale avait, seule aussi contre l'Europe entière, désapprouvé le projet d'une expédition en Espagne. Le congrès

de Vérone avait été pour elle ce que la conférence de Londres fut pour nous en 1840. Tant qu'elle put, elle avait tenu bon pour protéger le régime libéral des cortès espagnoles. L'intervention résolue, elle avait déclaré : que cette détermination des cours de l'Europe contrariait ses intérêts et blessait ses sympathies; qu'elle ne se tenait pas cependant pour offensée à ce point qu'elle voulût recourir à la guerre; si, à leurs risques et périls, les puissances voulaient tenter l'aventure, elle n'y mettrait point obstacle; toutefois elle croyait devoir leur déclarer à l'avance que, dans aucun cas et à aucun prix, elle ne souffrirait que cette intervention s'étendît au Portugal; le Portugal était avec elle dans de telles relations d'intérêts et d'intimité, que la moindre tentative des puissances pour se mêler, par la voie des armes, des affaires du Portugal, entraînerait immédiatement de sa part une déclaration de guerre. L'expédition d'Espagne eut lieu; les armées des cortès résistèrent aussi peu que les troupes du vice-roi d'Egypte. L'Angleterre, qui avait souhaité un autre résultat, assista, mécontente, mais paisible, au triomphe des autres cours. Le Portugal, qu'elle avait garanti, avait été respecté. Elle se tint

pour satisfaite de ce ménagement gardé envers elle, et prit son parti d'attendre patiemment une occasion naturelle pour de justes représailles.

En 1840, nous n'avions pas non plus épousé exclusivement, quoi qu'on en eût dit, les intérêts du vice-roi d'Égypte. Le cabinet du 1er mars s'était borné à dire : « A nos yeux, l'intégrité de l'empire ottoman ne commande pas d'avoir raison, sur l'heure et à tout prix, de l'ambition du pacha. En outre, les moyens que vous vous proposez d'employer nous paraissent inefficaces ou dangereux : ils seront inefficaces si vous vous contentez de bombarder les côtes de la Syrie, car les soldats égyptiens, en vous abandonnant quelques masures, pourront se retirer dans l'intérieur des terres. Si vous voulez agir dans l'intérieur des terres, ils seront dangereux : là, vos matelots ne pourront suffire. Débarquera-t-on des troupes européennes? La présence de soldats anglais, autrichiens ou russes, porterait à l'autorité du sultan, et par suite à l'intégrité de l'empire ottoman, un coup bien plus funeste que le spectacle si commun en Orient d'un pacha insoumis, momentanément vainqueur de son souverain. Inefficaces ou dangereuses, vos mesures ne sont pas de celles auxquelles nous voulions nous as-

socier. Agissez si vous voulez en Syrie à vos risques et périls : nous ne l'approuverons pas, nous ne nous y opposerons pas ; mais à côté de la Syrie, il y a l'Egypte : nos relations avec l'Egypte sont de telle nature, que, si le pacha d'Egypte était menacé dans son établissement égyptien, nous ne pourrions pas, nous ne voudrions pas le souffrir. Une attaque contre l'autorité de Méhémet-Ali, telle qu'elle est aujourd'hui constituée en Égypte, amènerait de notre part une déclaration de guerre. Nous livrons la Syrie à vos tentatives d'intervention ; nous vous interdisons de toucher à l'Égypte. » Ce langage, souvent tenu à Londres, à Paris, à Constantinople, avant le traité du 15 juillet, nombre de fois répété depuis la convention, le gouvernement français le consigna officiellement dans la note du 8 octobre. Ce dernier acte diplomatique du ministère du 1er mars eut le tort de venir un peu trop tard. Le public n'en saisit point la portée. Il crut y voir une sorte d'adhésion aux mesures coërcitives déjà adoptées par les puissances étrangères, et comme une désertion anticipée des intérêts du vice-roi. C'était précisement le contraire. Ce document, plein de raison et de fermeté, de tout point conforme à la ligne de conduite officiellement suivie par les

ministres du 1er mars, contrastait trop non point avec leurs réels desseins, mais avec les intentions guerroyantes que, sur la foi des journaux et de quelques officieux et dangereux amis, le public leur avait gratuitement prêtées. La prise ultérieure de Saint-Jean-d'Acre et l'acte de complète soumission que le pacha éperdu s'empressa de souscrire achevèrent d'ôter à la note du 8 octobre sa véritable signification.

Il y a encore aujourd'hui un certain intérêt historique et presque de justice à expliquer sur quelles prévisions raisonnables, quoique démenties par les événements, reposait la politique de la note du 8 octobre. En butte à d'injustes attaques, le président du cabinet du 1er mars a trouvé convenable de les braver plutôt que de les démentir. Il s'est laissé constituer l'éditeur responsable de certains plans de campagne auxquels nous sommes persuadé qu'il n'avait jamais songé. Si ces projets aventureux lui eussent été présentés pendant qu'il était à la tête de nos affaires, nul doute que son rare et lumineux bon sens ne les eût promptement rejetés. Nous croyons savoir que M. Thiers ne les prit jamais au sérieux. Son espoir reposait sur des données précises qu'il n'est pas inutile de faire connaître.

En formant la résolution d'agir contre le pacha par la force des armes, les puissances étrangères avaient pris à leur compte toutes les difficultés de l'entreprise. Ces difficultés pouvaient être beaucoup plus grandes qu'elles ne se sont rencontrées. Toutes les précautions qu'avant l'événement la prudence conseillait peut-être n'avaient point été prises. Il restait bien des chances périlleuses que les cabinets alliés n'avaient point prévues, et qui auraient pu venir en aide à leur adversaire. Sans doute l'escadre anglaise avait beau jeu à canonner les rivages de la Syrie, à s'emparer des villes qui, comme Beyrouth et Saint-Jean-d'Acre, étaient exposées aux bordées de leurs vaisseaux. Tout en s'attendant à une plus vigoureuse attitude de la part des troupes égyptiennes, le ministre français n'avait jamais compté qu'elles garderaient longtemps les côtes et les villes du littoral contre des ennemis si puissants. Le nerf de la défense du vice-roi d'Égypte était ailleurs; il était dans les défilés de la Syrie montagneuse et aride. S'il eût pris, comme il en avait annoncé l'intention, le parti de faire à l'avance rétrograder ses forces militaires, afin de ne les point compromettre inutilement à défendre, contre la supériorité incon-

testable de la marine anglaise, des positions maritimes sans valeur militaire, il aurait singulièrement embarrassé les amiraux chargés d'exécuter les décisions de la conférence de Londres. Les côtes et les villes du littoral évacuées, les soldats d'Ibrahim retirés dans l'intérieur des terres, sur Damas, sur Alep, ou marchant sur Constantinople par la voie de l'Asie-Mineure, qu'auraient fait les puissances belligérantes?

Que rien n'eût été ni prévu ni réglé pour une éventualité si naturelle, ce n'était pas une supposition gratuite de notre cabinet. L'ambassadeur de France à Londres avait forcé le ministre anglais lui-même à en convenir. Cet aveu, trop singulier pour que nous négligions d'en apporter la preuve, laissait voir une fois de plus et trop clairement qu'en se jetant dans cette affaire lord Palmerston n'avait poursuivi qu'un but : nous faire pièce et engager à tout prix l'Europe contre nous.

L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

« Londres, 25 juillet 1840.

» ... Mais enfin, milord, lui ai-je dit, si le pacha re-

pousse, comme je le crois, vos propositions, que ferez-vous ? De quoi êtes-vous convenu ? Vous demandez encore à la France son concours moral ; elle a le droit de vous demander, à son tour, par quels moyens et dans quelles limites vous comptez agir.

» — Vous avez raison, et je dois vous le dire : l'emploi des forces navales pour intercepter toute communication entre l'Égypte et la Syrie, pour arrêter les flottes du pacha, pour mettre le sultan en état de porter sur tous les points de son empire tous les moyens de retenir son autorité, ce sera là notre action principale, et c'est le principal objet de notre convention.

» — Et si le pacha passe le Bosphore, si Constantinople est de nouveau menacée ?

» — Cela n'arrivera pas ; Ibrahim aura trop à faire en Syrie.

» — Mais si cela arrive ?

» — Le sultan va s'établir à... (l'ancienne Nicomédie) avec un corps de troupes turques qui, réuni à la présence d'un certain nombre de chaloupes canonnières sur la côte d'Asie, suffira, je pense, pour mettre à l'abri Constantinople.

» — Et si cela ne suffit pas, si les troupes turques sont battues ?

» Il en coûtait à Lord Palmerston de me dire expressément que l'entrée d'un corps d'armée russe à Constantinople, combinée avec celle d'une flotte anglaise dans la baie de Marmara, était un point convenu. Cependant il me l'a dit, en rappelant que, dans les temps où l'on examinait les moyens d'agir à cinq, la France elle-même n'avait pas regardé ce fait comme absolument inadmissible, et avait

discuté le *quo modo* de l'entrée et de la présence de ses propres vaisseaux dans la mer de Marmara.

» Et il s'est hâté d'ajouter : « Au delà rien n'est prévu, rien n'est réglé ; on est simplement convenu de se concerter de nouveau, si cela était nécessaire ; mais l'affaire n'ira pas si loin. »

Il faut ajouter qu'au moment où il rédigeait la note du 8 octobre, le cabinet français savait pertinemment que le concert ultérieur auquel on s'était, le cas échéant, réservé d'avoir recours, ne s'établirait pas aussi aisément que lord Palmerston se l'était figuré. Les troupes du sultan transportées en Syrie étaient peu nombreuses, mal aguerries et point sûres; il n'y avait pas moyen de songer à les lancer seules et au loin contre l'armée comparativement mieux exercée d'Ibrahim. Il était indispensable de leur adjoindre des forces plus solides. Ici commençait l'embarras, signalé par nous, d'avoir à choisir entre les moyens inefficaces, comme l'emploi des soldats turcs, ou dangereux, comme l'adjonction de corps européens. Il n'y avait pas de troupes de débarquement à bord de l'escadre anglaise; d'ailleurs, quelque intime que parût la récente alliance, la Russie n'aurait pas vu sans ombrage les uniformes anglais pénétrer seuls dans ces contrées, qui sont

pour l'Angleterre le chemin le plus direct vers ses possessions des Indes. Aller chercher des soldats russes sur les côtes de la mer Noire pour les débarquer en Syrie, c'était compromettre d'une façon trop évidente la dignité et l'indépendance de l'empire ottoman. L'opinion publique s'en serait émue à Londres ; l'Autriche elle-même avait déclaré ne le vouloir pas souffrir. Point de recours possible aux soldats autrichiens. M. de Metternich avait annoncé qu'il n'en donnerait pas un ; il était obligé de les garder pour la défense des bords du Rhin et de ses états italiens, ébranlés par la secousse générale qu'avait reçue l'Europe. Restaient donc, comme unique moyen d'action sur Méhémet-Ali, les démonstrations maritimes ; mais la saison avançait, les côtes devenaient dangereuses à approcher de trop près, et les amiraux anglais s'effrayaient d'un long hivernage dans des parages où les accidents de mer sont si fréquents. Le négociateur anglais de la convention du 25 novembre, celui-là même qui arracha l'adhésion du vice-roi d'Égypte aux arrangements de la conférence de Londres, a témoigné des périls qui plus tard auraient menacé les vaisseaux anglais. Dans une discussion soulevée au sein de la chambre des com-

munes, lord Napier démontra à plusieurs reprises, avec toute l'autorité qui s'attache aux paroles d'un homme du métier, que les bâtiments anglais employés en 1840 sur les côtes de la Syrie étaient loin d'être équipés d'une manière convenable pour la rude mission dont ils avaient été chargés, et que la prolongation des hostilités aurait pu changer en graves désastres les succès obtenus au début de la campagne (1).

La résistance, même passive, de Méhémet-Ali, pour peu qu'elle se fût prolongée, aurait forcé les puissances alliées d'ajourner jusqu'au printemps les mesures offensives dont l'emploi pouvait seul contraindre le pacha à se soumettre. Gagner jusqu'au printemps, c'était pour nous gagner beaucoup, c'était remettre en question tout ce qui avait été décidé jusqu'alors; c'était donner à la Prusse et à l'Autriche l'occasion de faire prévaloir les conseils de la modération; et la suite de ce récit fera assez voir combien ces cours étaient à bon droit inquiètes de l'état violent où elles avaient contribué à mettre l'Europe, et combien il leur tardait de voir s'apaiser l'orage que leur imprudence avait laissé se former.

(1) Voir la note M à la fin du volume.

Mais à quoi bon s'appesantir sur des chances que la fortune nous a refusées? Les Orientaux ne connaissent guère le point d'honneur ; le fatalisme rend la résignation facile. Méhémet-Ali s'imagina lire l'arrêt du destin dans la reddition de la place de Saint-Jean-d'Acre. En acceptant si vite les conditions contre lesquelles il avait tant protesté, le vice-roi reconnaissait assez que, si elles amoindrissaient son crédit, elles ne ruinaient pas entièrement sa puissance, et l'événement a ratifié son jugement. Comment nous serions-nous montrés pour lui plus difficiles qu'il ne l'était lui-même? Notre argumentation diplomatique avait reposé sur cette hypothèse, que le pacha résisterait, qu'il résisterait longtemps, de façon à troubler la paix de l'Europe et la sûreté de l'empire ottoman. Il était fâcheux de s'être trompé sur le degré de volonté ou d'énergie du pacha ; c'était un malheur, une faute peut-être : ce n'était pas une raison pour prendre en main la cause du vice-roi, quand il s'abandonnait lui-même, et allumer ainsi un incendie qui ne s'allumait pas tout seul. Beyrouth, Saint-Jean d'Acre et Damas ne valaient ni Varsovie ni Bologne. Après avoir, avec raison, laissé tomber en Occident les grandes questions de Pologne et d'Italie,

qui s'étaient soulevées d'elles-mêmes, comment aurions-nous pu sensément vouloir relever en Orient celle que le vice-roi laissait choir misérablement?

Cependant le ministère du 1er mars avait profité de la gravité des circonstances pour réparer une négligence fatale, commune à presque tous les pays constitutionnels. Nos approvisionnements de guerre avaient été épuisés au jour le jour par les envois faits à l'armée d'Afrique, ils n'étaient plus au niveau des besoins de notre défense nationale; le gouvernement les mit sur un pied tel qu'ils pussent suffire à toutes les nécessités du moment. Nos places fortes et nos côtes reçurent les compléments d'armements dont elles étaient dépourvues. Les fortifications de Paris furent décrétées par ordonnance, et les chambres immédiatement convoquées. Le gouvernement avait le droit, peut-être le devoir de prendre toutes ces résolutions; aucune ne dépassait absolument la mesure de précaution commandée par les événements; mais leur ensemble excita en France une vive émotion et jeta dans les esprits un trouble extraordinaire. Excités par l'annonce de ces grands préparatifs militaires, les hommes du parti exalté, qui n'avaient d'abord accueilli

qu'avec défiance l'avénement du ministère du 1[er] mars, parurent se rappeler soudainement que cette administration était sortie presque entière du sein de l'opposition. Ils se méprirent ou feignirent de se méprendre sur ses véritables desseins, et s'empressèrent de lui offrir un concours suspect qui ne leur était pas demandé. L'origine et la nature du dissentiment qui nous avait momentanément séparés des cabinets étrangers avaient été promptement mises en oubli par ces bouillants politiques; et il leur convenait de supposer que les ministres français s'en souvenaient aussi peu. A leurs yeux, ce n'était plus des intérêts du pacha qu'il s'agissait! il s'agissait de la paix ou de la guerre, non point d'une guerre circonscrite, spéciale, si l'on peut s'exprimer ainsi, mais d'une guerre générale, sans limite dans son but et dans ses conséquences. Cette guerre, ils la souhaitaient avec ardeur; car ils espéraient bien s'en servir pour devancer les temps, c'est-à-dire pour renverser le gouvernement de leur pays, et mettre, comme ils l'ont fait depuis, le feu à l'Europe entière. Pendant qu'il acquérait bien malgré lui de si dangereux auxiliaires, le cabinet français perdait ailleurs un appui considérable. Les perspectives de collision

si avidement acceptées par une portion du public, étaient envisagées avec un inexprimable effroi par la plupart des personnes engagées dans les importantes entreprises que la paix pouvait seule faire prospérer. A leur avis, ni les intérêts ni l'honneur de la France n'étaient engagés dans cette querelle du pacha. Non-seulement il fallait en sortir au plus vite, mais rentrer à tout prix dans l'alliance des grandes puissances. Chose triste à dire, mais trop vraie, ce qui manqua alors à la France, ce ne fut point des conseils à la fois sages et résolus, ce ne fut point des hommes d'État capables d'appliquer la bonne politique, ce fut un public disposé à y adhérer et à s'y rallier avec calme et vigueur. Entre la pusillanime timidité des uns et la dangereuse impétuosité des autres, il n'y avait plus d'appui suffisant pour la politique adoptée par le ministère du 1er mars. Deux courants puissants le sollicitaient en même temps vers des points opposés. Il n'était pas assez fort pour les dominer, il avait trop de raison et de patriotisme pour vouloir leur céder; il préféra se retirer. Mis en demeure d'user de sa prérogative constitutionnelle, obligé de choisir entre des politiques si différentes, le chef de l'État eut-il tort de s'alarmer surtout de certains symptômes

révolutionnaires qui frappaient tous les esprits? Fut-ce une fausse manœuvre, celle par laquelle il tira brusquement la monarchie loin des pentes rapides, loin des abîmes où plus tard elle est venue s'engloutir? Ceux qui n'ont point appelé de leurs vœux le régime républicain ne le pensèrent pas alors, et le penseront sans doute encore moins aujourd'hui. Huit ans après, la république s'est introduite chez nous, grâce à la réforme. Qui nous dit qu'elle ne fût pas venue huit ans plus tôt, grâce à la guerre? Tous ceux qui voulaient la guerre en 1840 ne voulaient pas la république, d'accord; mais tous ceux qui ont demandé la réforme en 1848 ne pensaient pas non plus à la république. Cependant les républicains poussaient à la guerre en 1840, comme ils ont poussé à la réforme en 1848. On conviendra que pour le gouvernement d'alors cela valait bien la peine d'y songer.

XIII

MINISTÈRE DU 29 OCTOBRE.

A ne considérer même que la situation extérieure, la tâche des nouveaux conseillers de la couronne était ardue. Au moment de commencer le récit des actes d'un cabinet qui a été en butte à des attaques si passionnées, il m'est difficile de me défendre entièrement d'un doute pénible. L'heure de la justice est-elle effectivement venue pour lui comme pour tout le monde? Plus vivaces que les passions maintenant à peu près éteintes, les préjugés ne leur ont-ils pas survécu? Parce que nous nous proposons de dire la vérité, n'allons-nous pas paraître ressusciter de vieilles querelles, et marcher, de gaieté de cœur, à l'encontre de ce que plusieurs ont appelé jadis et voudraient peut-être bien appeler encore le sentiment public? Qu'on le croie : nous n'aimons pas à contredire ; nous ne visons pas à surpren-

dre ; nous voudrions surtout persuader. Nous savons les égards dus à d'anciens adversaires que des nuances légères ont éloignés de l'ancien parti conservateur et dont rien, grâce à Dieu, ne nous sépare plus aujourd'hui. Ces égards, nous aurons grand soin de ne les point oublier. Il y a un seul sacrifice que nous ne saurions faire, et qu'ils ne voudraient pas nous demander, c'est celui qui consisterait à altérer en quoi que ce fût l'exactitude des faits. Les faits pourront renverser des jugements jadis émis un peu à la légère. Qu'y pouvons-nous? et pourquoi nous en voudrait-on ? Combien de fois n'a-t-on pas dit, par exemple, que le ministère du 29 octobre n'avait rien eu de plus pressé, après 1840, que de faire rentrer la France dans le concert européen ! combien de fois n'a-t-on pas répété que la signature du traité du 13 juillet 1841 avait été un grand triomphe pour les cabinets d'Angleterre et de Russie ! Si le contraire résulte positivement du récit qui va suivre, est-ce notre faute? Si dès le début nous sommes contraints de démentir une version si universellement acceptée, est-ce pure malice de notre part ? A de telles assertions il faut des preuves. Elles ne manquent pas, et nous aurons soin de les fournir.

La note du 8 octobre, dernier acte diplomatique du ministère de M. Thiers, point de départ de la politique du cabinet formé le 29 octobre sous la présidence de M. le maréchal duc de Dalmatie, rendait la situation générale de l'Europe sinon moins grave, au moins plus simple. La note du 8 octobre avait été en quelque sorte l'ultimatum de la diplomatie française; elle n'avait pas écarté toutes les chances de guerre, mais elle les avait fort diminuées. D'une part, en prenant sous sa protection exclusive les droits du pacha à la possession de l'Égypte, le gouvernement français avait à peu près implicitement abandonné le sort de la Syrie; d'autre part, en désapprouvant le décret de déchéance lancé par la Porte contre son vassal, les cours alliées avaient manifesté leur répugnance à poursuivre la puissance de Méhémet-Ali jusque dans Alexandrie. Une collision était donc moins imminente et le champ des aventures plus rétréci. Il ne faudrait pas croire cependant que toutes les occasions de conflit eussent disparu, et que le nouveau ministre des affaires étrangères n'eût pas besoin de déployer quelque fermeté pour maintenir la position qu'il avait prise.

« Les événements ont été trop vite, disait M. de Bulow à M. de Bourqueney dès le 13 novembre; ma mission de conciliation a échoué en Syrie avant de commencer à Londres (1). » — « La Syrie est perdue, inévitablement perdue pour le pacha, écrivait M. de Metternich à M. de Neumann, chargé d'affaires d'Autriche à Londres; ne laissons aucune illusion à la France. C'est de l'Égypte et de l'Égypte seule qu'il s'agit aujourd'hui; que Méhémet-Ali se soumette sans retard, ou la question d'Égypte est soulevée.»

En effet, c'était seulement en inquiétant le pacha sur le sort de ses possessions d'Egypte que les cours alliées pouvaient vaincre sa résistance. Mais la France avait fait du maintien du pacha en Egypte une condition de la durée de la paix, et les quatre puissances avaient annoncé elles-mêmes l'intention de lui réserver la possession des contrées sur lesquelles sa longue et habile administration lui avait créé des droits irrécusables. Le moment était venu où, des deux côtés, cette résolution allait être mise à l'épreuve. Le langage de l'agent français à Londres ne se départit pas un instant des termes de la note du 8 octobre.

« Je dis très-haut et très-ferme, écrivait M. de Bourque-

(1) Dépêche de M. le baron de Bourqueney, chargé d'affaires de France à Londres, 13 novembre 1840.

nay, que le traité de juillet n'a pas mis l'Égypte en question; qu'il en faudrait un nouveau pour cela, et que c'est assez d'un seul traité conclu sans la France. »

Une occasion naturelle se présenta de faire entendre cette déclaration à lord Palmerston lui-même. Le ministre anglais avait dit dans une conversation sur les événements du moment que, si le pacha persistait dans sa résistance, s'il refusait de renvoyer la flotte turque, même après l'évacuation de la Syrie, s'il continuait à garder une attitude qui véritablement fût un essai d'indépendance, il deviendrait impossible de conseiller au sultan de retirer le décret de déchéance, et que la Porte serait alors autorisée à suivre les opérations militaires jusque contre l'Egypte rebelle.

« Le traité du 15 juillet, répliqua M. de Bourqueney, n'a rien stipulé pour le cas dont vous me parlez; je ne puis consentir à la discussion (1). »

Et, comme lord Palmerston insistait :

« Non, milord, répéta encore une fois M. de Bour-

(1) Dépêche de M. le baron de Bourqueney, 18 novembre 1840.

queney, il faudrait pour cela un nouveau et plus grave traité (1). »

Tel était le langage du représentant de la France, lorsque, le 14 décembre, arriva à Londres la nouvelle de la convention conclue le 27 novembre devant Alexandrie entre Boghos-Bey et le commodore Napier. Une de ces brusques résolutions si ordinaires aux agents anglais avait terminé sur les lieux mêmes la querelle que le traité du 15 juillet avait fait naître.

La convention du 27 novembre portait : 1° que le pacha donnerait immédiatement à ses troupes l'ordre d'évacuer la Syrie ; 2° qu'il s'engageait à restituer au sultan sa flotte, moyennant que la Porte lui accordât la possession héréditaire de l'Egypte ; 3° qu'à ces conditions les hostilités cesseraient en Syrie et sur mer, et que les puissances feraient leurs efforts pour amener la Porte à concéder l'hérédité du pachalik d'Egypte. Par ce dénoûment inattendu, désagréable aux cours de Londres et de Saint-Pétersbourg, qu'elles n'osèrent toutefois désavouer, qu'elles acceptèrent avec une sourde humeur, le but os-

(1) Même dépêche.

tensible des signataires du traité du 15 juillet avait été atteint; et les limites posées par la note du 8 octobre n'avaient pas été franchies. Les intentions avouables des puissances alliées avaient été accomplies, les déclarations de la France étaient respectées.

Les situations officielles ainsi respectivement détendues, il devint pour la première fois possible de songer sérieusement à rétablir quelque accord entre les gouvernements naguère si divisés. L'initiative des essais de rapprochement revenait naturellement à ceux qui avaient été les moins engagés dans la querelle. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, la première idée en fut mise en avant par la cour de Vienne. M. de Metternich, qui avait tant négocié quand il n'avait encore nulle chance de succès, ne pouvait négliger une telle occasion. Le 30 novembre, le prince, écrivant à M. de Sainte-Aulaire pour lui annoncer la convention d'Alexandrie, lui disait :

« Que devient maintenant l'isolement de la France? Le sultan aura fini ses affaires, Méhémet-Ali sera pacha héréditaire en Égypte. L'affaire va être arrangée entre eux dans la forme d'une question intérieure. La France voudrait-elle s'isoler de ces résultats? Où est la quadruple coalition?

Contre qui et contre quoi armerait-on ? Ne sera-ce pas contre la paix elle-même (1) ? »

Peu de temps après, des suggestions analogues étaient faites à Londres à M. de Bourqueney par les ambassadeurs de Prusse et d'Autriche ; et dans le même moment, lord Clanricarde communiquait à Saint-Pétersbourg, à M. de Nesselrode, un projet de convention imaginé par M. de Metternich et consenti par lord Palmeston. M. de Nesselrode adhérait à cette ouverture par une dépêche adressée à Londres au baron de Brunow.

« La question d'Orient ainsi réglée, disait-il, reste maintenant à consacrer la solution par une transaction finale à laquelle concourrait la France. L'empereur serait disposé à admettre le plan proposé par lord Palmerston, et, si le gouvernement français se décidait à l'accepter, l'empereur vous autoriserait à y prendre part (2). »

Il est vrai que dans ses conversations avec l'ambassadeur de France, M. de Nesselrode se

(1) Annexe d'une dépêche de M. le comte de Sainte-Aulaire, 30 décembre 1840.

(2) Dépêche de lord Clanricarde à lord Palmerston, 22 décembre. — Dépêche de M. de Nesselrode au baron de Brunow, même date. *Papiers parlementaires* (correspondance sur le Levant), partie III, p. 112.

montrait moins explicite. Ayant eu occasion d'interroger M. de Barante sur la durée des armements militaires de la France, comme il avait reçu pour réponse que ces armements, conséquence de sa situation isolée, ne pouvaient cesser qu'avec cette situation même, M. de Nesselrode reprit :

« Ainsi vous attendrez que les puissances signent avec vous des stipulations relatives aux affaires d'Orient? — Nous ne proposons rien, dit M. de Barante; nous verrons si l'on nous fait quelque proposition. » M. de Nesselrode ne répondit rien. « Comme nous avions parlé de la possibilité de mon départ prochain, j'ai alors ajouté : « Et comme Pétersbourg est le lieu du monde où il serait le plus inutile de parler de cela, je puis très-bien demander mon congé. » Cette parole plus directe n'a pas eu de réponse non plus (1). »

A ces premières ouvertures, qui ne se produisaient encore que sous la forme de pourparlers, mais qui lui arrivaient de tant de côtés à la fois, que répondait le ministre qu'on a représenté comme si désireux de rentrer en grâce avec l'Europe? Prévoyant le cas où des propositions plus directes lui seraient adressées de Londres, et voulant bien établir à l'avance la position que,

(1) Depêche de M. le baron de Barante à M. Guizot.

le cas échéant, le gouvernement français entendait prendre, il écrivait à M. de Bourqueney, le 18 décembre : *Le gouvernement du roi n'approuve, ni avant ni après l'événement, le mode employé par le traité du 15 juillet, ni le but que ce traité atteint. Il ne s'y est point opposé par la force, mais il ne saurait entrer en part dans aucune de ses conséquences. Toute la question pendante entre le sultan et le pacha lui est et lui doit être étrangère. Il ne peut donc rentrer dans les conseils de l'Europe tant que cette question dure encore; il n'aurait à y prendre part qu'autant que les intentions du sultan à l'égard du pacha blesseraient les droits que la France a garantis, ce que personne ne paraît plus supposer.* Et plus loin M. Guizot avertissait M. de Bourqueney *qu'il ne devait faire aucun pas pour sortir de l'isolement où il s'était jusqu'ici renfermé. Cette situation, que la France n'a pas choisie, où elle n'entend pas systématiquement demeurer, ne lui pèse en aucune manière. M. de Bourqueney n'est donc chargé d'aucune démarche, d'aucune initiative, cette dépêche n'ayant pour but que de régler son langage et d'arrêter ses réponses, dans le cas où l'on viendrait le sonder sur les intentions de son gouvernement* (1).

(1) Dépêche de M. Guizot à M. le baron de Bourqueney, 18 novembre 1840.

Pendant que le ministre des affaires étrangères envoyait à son agent à Londres les instructions qu'on vient de lire, une complication nouvelle venait troubler les espérances de paix auxquelles les puissances alliées s'abandonnaient. La Porte, au lieu d'accueillir favorablement la soumission de Méhémet-Ali, refusait de reconnaître la convention du commodore Napier. Dans les termes par lesquels le ministre ottoman annonçait aux différentes cours la résolution de son souverain, tout le monde reconnut l'inspiration de lord Ponsonby, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, l'ennemi decidé de Méhémet-Ali, le confident des vues secrètes de lord Palmerston. Les expressions de la dépêche turque étaient parfaitement analogues au langage tenu par lord Ponsonby dans une lettre adressée à l'amiral Stopford, communiquée au commodore Napier, et par laquelle il recommandait à ces officiers supérieurs de la marine anglaise *d'exercer leur autorité pour empêcher que cette convention fût le moins du monde mise à exécution* (1).

La détermination de la Porte désespérait les

(1) *Papiers parlementaires* (correspondance sur les affaires du Levant), p. 112.

plénipotentiaires allemands à Londres. Elle faisait une impression toute contraire sur lord Palmerston, qui, excité sous main par les lettres particulières de lord Ponsonby, se montra empressé de saisir cette occasion inespérée de déjouer encore une fois les pacifiques efforts de ses alliés de Prusse et d'Autriche. Son langage sur la concession de l'Égypte héréditaire changea subitement. Dans un entretien qu'il eut avec M. de Bulow et le prince Esterhazy, lord Palmerston se montra tout prêt à entrer dans les idées du ministre ottoman et de lord Ponsonby sur la validité de la convention Napier (1). Dans une entrevue subséquente avec notre agent, lord Palmerston, sans se prononcer positivement, allégua avec affectation que l'hérédité d'un pouvoir délégué renfermait une idée bien contradictoire. M. de Bourqueney fit ressortir le contraste de ce langage avec les précédentes déclarations. Alors le secrétaire d'État, revenant à l'ancienne argumentation de sa note du 2 novembre, répondit que la France n'avait aucun droit de s'inquiéter de la conduite du sultan vis-à-vis d'un vassal.

« Laissons là, dit M. de Bourqueney impatienté, le droit

(1) Dépêche de M. le baron de Bourqueney.

et l'intérêt; ne prenons que les faits. Avez-vous ou n'avez-vous pas communiqué officiellement à Paris vos instructions du 17 octobre à lord Ponsonby? Avez-vous ou n'avez-vous pas initié le gouvernement du roi à la détermination arrêtée entre vous et vos alliés de faire suivre la soumission du vice-roi de la concession de l'hérédité du pachalik d'Égypte? Le pachalik d'Égypte doit être héréditaire; nous sommes restés sur ce terrain, nous, et nous vous y croyons encore. » La conversation se termina par ces paroles (1).

A Constantinople, un autre incident plus grave encore venait aider aux tergiversations de lord Palmerston. La Porte, ayant consulté les ambassadeurs des puissances du Nord sur la conduite qu'elle devait tenir vis-à-vis de Méhémet-Ali, ceux-ci avaient répondu par le conseil d'accepter la convention du commodore Napier; mais, en donnant le même conseil, lord Ponsonby avait ajouté cette phrase singulière : *Bien entendu que les conditions ne pourraient être acceptées qu'autant que Méhémet-Ali se soumettrait, et que la Porte restait seule juge de ce qui constituait une véritable soumission* (2).

L'irritation des plénipotentiaires allemands à

(1) Dépêche de M. le baron de Bourqueney, 9 janvier 1841.
(2) Dépêche de M. le baron de Bourqueney, 18 janvier 1841.

Londres ne connut plus de bornes quand ils apprirent ce nouvel obstacle mis à leur projet de conciliation. Ils crurent y reconnaître le résultat d'un jeu concerté entre le ministre anglais et son ambassadeur à Constantinople, et M. de Brunow parut, pour la première fois, partager les sentiments de ses collègues. L'effet de cet accord fut assez puissant pour obliger lord Palmerston à consentir à une réunion de la conférence ayant pour but de mettre ordre aux menées imprudentes du représentant anglais à Constantinople (1). Dans une autre conférence, une note collective fut rédigée en réponse à celle du ministre ottoman. Cette note, par laquelle les quatre puissances conseillaient au sultan de concéder l'hérédité au pacha d'Égypte, devait, dans l'esprit des plénipotentiaires réunis à Londres, terminer les incertitudes de la politique du divan.

La cour de Berlin et surtout celle de Vienne, une seconde fois rassurées sur la question égyptienne, ne pouvaient manquer de reprendre leur tâche favorite et de tâcher d'effacer les dernières traces du traité du 15 juillet. Ces tentatives de conciliation étaient-elles mieux goûtées à Saint-

(1) Dépêche de M. le baron de Bourqueney, 19 janvier 1841.

Pétersbourg par l'empereur qu'à Londres par lord Palmerston ? L'extrait suivant d'une dépêche de M. de Barante en fera juger.

« Saint-Pétersbourg, 8 février 1841.

» ... M. de Nesselrode a répondu à lord Clanricarde que tout était effectivement terminé, et qu'il ne voyait pas qu'il y eût rien à faire. Puis, avec une sorte d'embarras, il a ajouté ou plutôt donné à entendre que la Russie n'avait pas fait tant de concessions à l'Angleterre pour que l'Angleterre fît des concessions à la France. Lord Clanricarde aurait répondu, à ce qu'il m'a dit, qu'il ne s'agissait pas de concessions à la France, que le traité du 15 juillet avait eu son effet et qu'il n'y avait plus à y revenir, mais qu'il restait d'autres affaires où la France avait un intérêt manifeste, et qui ne pouvaient être traitées sans elle. A cela il n'y avait nulle réponse à faire, à moins de dire que l'empereur avait eu pour intention principale de brouiller la France avec l'Angleterre et de l'isoler, et qu'ainsi il y aurait un grand mécompte si la situation respective des grandes puissances et leurs mutuelles relations se rétablissaient comme auparavant. Or, c'est ce que le cabinet impérial ne pouvait avouer. »

Le moment était venu pour le gouvernement français de prendre un parti sur les propositions qui ne pouvaient tarder à lui être adressées. S'il persistait plus longtemps à rester dans l'i-

solement, le cabinet du 29 octobre risquait de blesser et peut-être de remettre une seconde fois contre lui ceux qui s'employaient alors si activement en sa faveur; il se serait exposé à procurer ainsi à ses vrais adversaires un nouveau triomphe. M. Guizot le sentit; il écrivit en même temps à M. Bourqueney une dépêche officielle et une lettre confidentielle. Dans la dépêche, après avoir pris acte des avances faites par les puissances étrangères, il disait :

« Paris, 13 février 1841.

» ... Le gouvernement du roi a accepté sans hésiter et avec toutes ses conséquences l'attitude de l'isolement, parce que, dans l'état des faits, elle lui a paru la plus convenable pour la dignité comme pour la sûreté de son pays: il y persistera sans inquiétude pour son propre compte, sans agression ni menace pour personne, aussi longtemps que les circonstances lui paraîtront l'exiger ; mais il ne fait point de l'isolement une base permanente de sa politique... Il n'a nul désir de prolonger sans nécessité les charges qu'entraîne une telle situation. Pour qu'elle puisse cesser, il faut, avant tout, que l'affaire turco-égyptienne soit terminée; tant qu'elle ne l'est pas, le traité du 15 juillet subsiste, et nous ne pouvons sortir de l'isolement dans lequel ce traité nous a placés que lorsqu'il aura cessé d'unir entre elles les puissances et n'appartiendra plus qu'au passé. »

Poursuivant le même ordre d'idées, il ajoutait dans sa lettre particulière :

« Pour que, même le traité du 15 juillet terminé, un rapprochement fût possible entre les puissances, il fallait que l'on ne proposât à la France ni de garantir l'état présent de l'empire ottoman, résultat des mesures qu'elle avait désapprouvées, ni de faire cesser le pied de guerre où elle s'était placée. »

« Nous ne sommes point pressés de conclure (répétait le ministre dans sa lettre particulière à M. de Bourqueney); mais si la conclusion vient à nous, je pense, comme vous, qu'il serait puéril et qu'il pourrait être nuisible de la faire attendre (1). »

La conclusion se fit cependant attendre encore longtemps, toujours par suite des exigences du cabinet français, qui mettait son concours à un haut prix.

« Voyez, disait M. de Bourqueney en transmettant à M. Guizot quelques observations présentées par les plénipotentiaires de Londres contre les conditions du gouvernement français, voyez, monsieur, ce que vous avez à décider dans votre sagesse. Vous n'avez pas encore eu à prendre une décision plus grave. Je répète, parce que c'est ma conviction, que, sur les quatre puissances, trois

(1) Lettre particulière de M. Guizot à M. le baron de Bourqueney, 13 février 1841.

au moins croient avoir ouvert à la France une haute et honorable porte de rentrée dans le concert européen ; mais enfin, c'est à nous d'examiner si nous la trouvons à notre taille, au risque de la fermer sans retour et de faire face, dès le lendemain, à une situation toute nouvelle (1). »

La persistance de M. Guizot à ne se relâcher d'aucune des conditions qu'il avait mises à la coopération de la France, ne laissait pas que d'inquiéter notre agent, si bien placé pour observer, si habile à pénétrer les dispositions des membres de la conférence de Londres. Il n'eût pas été sensé de refuser plus longtemps de prendre en considération d'aussi sages réflexions. M. Guizot avait épuisé la mesure des fins de non-recevoir qui pouvaient être raisonnablement produites ; trois jours après, se rendant aux instances qui lui étaient de toutes parts adressées, il écrivait à M. de Bourqueney :

« Du moment que nous n'avons pas fait les premières ouvertures, qu'on ne nous demande pas de sanctionner le traité du 15 juillet, et qu'on ne nous parle plus de désarmement, l'honneur est parfaitement sauf. Rompre toute coalition apparente ou réelle en dehors de nous, prévenir

(1) Lettre particulière de M. le baron de Bourqueney, 25 février 1841.

entre la Russie et l'Angleterre des habitudes d'une intimité un peu prolongée, rendre toutes les puissances à leur situation indépendante et à leurs intérêts naturels, sortir nous-mêmes de la position d'isolement pour prendre la position d'indépendance, en bonne intelligence avec tous et sans lien étroit avec personne : ce sont là des résultats assez considérables pour être achetés au prix de quelque ennui de discussion (1). »

(1) Lettre particulière de M. Guizot à M. le baron de Bourqueney, 28 février.

XIV

TRAITÉ DU 13 JUILLET 1841.

Cette résolution de M. Guizot mettait fin aux préliminaires de la négociation ; restait à donner à ces transactions confidentielles une forme régulière et officielle. Cette opération ne fut pas sans difficultés, le ministre français ne voulant pas plus céder sur les questions de rédaction qu'il n'avait fait sur le fond même des choses. En vain son propre agent insistait pour qu'il se montrât moins exigeant quant aux termes employés dans les actes projetés :

« Il n'y a pas moyen, lui écrivait M. Guizot. Parmi les changements de rédaction que je vous ai indiqués, le premier et le dernier nous importent vraiment beaucoup.

Tout bien considéré, nous n'avons point montré d'empressement à négocier ; nous avons attendu qu'on vînt à nous. Il nous convient d'être aussi tranquilles et aussi dignes

quand il s'agit de conclure, et, puisqu'on nous transmet confidentiellement des projets d'acte, c'est apparemment pour que nous y fassions les objections qui nous paraîtront convenables... (1) »

Le refus de M. Guizot désolait M. de Bourqueney; il énumérait vivement les inconvénients d'un ajournement prolongé au delà d'une certaine mesure.

« Je supplie votre excellence de vouloir bien peser dans sa sagesse ce dernier effort des quatre cours pour écarter notre demande d'ajournement. Je la supplie de réfléchir que cet effort succède à plusieurs concessions arrachées, après trois jours de luttes incessantes, dans la rédaction des actes soumis à notre approbation, et j'espère qu'elle comprendra que je ne puis me porter garant de maintenir intacte et de retrouver plus tard la situation qu'ont faite les derniers huit jours... »

Et plus loin :

« M. de Brunow compte encore que nous ferons aboutir les mauvaises pensées de la Russie. Le prince Esterhazy est venu ce matin me supplier de vous dire qu'il est plein d'estime pour votre nom, votre caractère, que le roi connaît aussi son respectueux dévouement pour sa personne; il vous supplie tous deux de prendre la situation actuelle dans la plus sérieuse considération. Si l'avenir

(1) Lettre particulière de M. Guizot à M. le baron de Bourqueney.

reste ouvert au chapitre des événements, il n'y a plus à répondre de quoi que ce soit (1).»

M. Guizot ne se laissa pas émouvoir par cette perspective de complications nouvelles :

« ... C'est précisément parce que nous voulons la paix et la conclusion réelle et définitive de la question turco-égyptienne, gage de la paix, que nous croyons qu'il ne faut point, à cet égard, se payer d'apparence, et c'est dans l'intérêt de tous que nous insistons pour que personne ne s'expose aux embarras, fort graves peut-être, que la précipitation pourrait entraîner (2). »

Placé entre la crainte de décourager, par une obstination trop grande, nos récents alliés les cabinets du Nord, et l'ennui, s'il cédait, de montrer une facilité qu'il jugeait fâcheuse à la dignité du pays, M. Guizot se résolvait enfin à un parti intermédiaire. Afin de témoigner de son intention d'adhérer au texte de la convention projetée, sans prendre toutefois un engagement formel que les circonstances ne comportaient point, il proposa d'apposer à la convention le paraphe des plénipotentiaires, et d'ajourner la signature

(1) Lettre particulière de M. le baron de Bourqueney, 13 mars 1841.

(2) Lettre particulière de M. Guizot, 13 mars 1841.

au moment de l'arrangement définitif des affaires d'Orient.

La proposition de M. Guizot ne souleva à Londres aucune difficulté :

« Le fait important, avait dit lord Palmerston à M. de Bourqueney, c'est la sanction donnée dès aujourd'hui par votre gouvernement aux actes qui constituent la rentrée de la France dans le concert européen. »

Le protocole et la convention qui devaient résulter de ce concert furent paraphés le 17 mars. Les signatures qui rendirent ces arrangements réguliers et définitifs ne furent données que le 13 juillet 1841.

A quoi tint ce long retard? Uniquement aux efforts du ministre des affaires étrangères d'Angleterre et de son ambassadeur à Constantinople pour entraver une négociation qui leur déplaisait, et à la résolution énergiquement maintenue par le cabinet français de ne s'associer à des stipulations nouvelles relatives à l'Orient qu'après la complète liquidation par les cours alliées d'un passé qu'il avait désapprouvé, auquel il ne voulait à aucun prix, et sous quelque forme que ce fût, paraître avoir donné son acquiescement. Nous n'entrerons pas dans de

plus grands détails, mais nous croyons devoir citer encore quelques pièces qui caractérisent l'attitude gardée jusqu'au bout par chacune des parties engagées dans cette interminable affaire. C'était toujours à Constantinople que naissaient les nouvelles difficultés suscitées par lord Ponsonby, et à Londres qu'elles étaient opiniâtrement exploitées par lord Palmerston. Dans les différentes cours d'Europe, la conduite de ces deux personnages politiques était sévèrement jugée. M. Louis de Sainte-Aulaire, fils de l'ambassadeur, laissé à Vienne comme chargé d'affaires après le départ de son père, écrivait à Paris (1) :

« Le langage de M. de Metternich est aussi net que possible, et en gardant, dans les entretiens qu'il a bien voulu avoir avec moi jusqu'à présent, toute la mesure convenable sur les personnes, il m'a laissé voir cependant qu'il condamnait formellement les fautes commises par action à Constantinople, et par omission à Londres. »

Plus tard, le même agent rapportait des paroles plus énergiques encore du chancelier autrichien :

(1) Dépêche de M. le marquis de Sainte-Aulaire à M. Guizot, 28 mars 1841, n° 11.

« C'est un fou, avait-il dit en parlant de lord Ponsonby, qui serait capable de faire la paix ou de déclarer la guerre malgré les ordres formels de sa cour; c'est, du reste, le meilleur homme, mais fou. Au surplus, tout ce qu'il pourra faire aujourd'hui n'empêchera pas que l'affaire ne soit bien et dûment finie (1). »

De Saint-Pétersbourg, M. de Barante écrivait à la même époque :

« Il me paraît bien établi ici, parmi les personnes instruites de ce qui s'est passé à Constantinople, que, si lord Ponsonby n'a point réussi à imposer toute sa volonté au divan, il l'avait auparavant mis en disposition de rendre vaine et dérisoire la concession de l'hérédité. M. de Nesselrode est allé jusqu'à dire au ministre de Prusse : Je crois, en vérité, que nous aimerions mieux, tout désagréable qu'il est, l'avoir ici que là-bas, où il brouille tout (2). »

A Londres, lord Palmerston, ayant essayé, peu de temps après l'échange des paraphes, à réveiller les inquiétudes de ses collègues de la conférence sur les projets ambitieux de Méhémet-Ali, fut repoussé par eux avec une vivacité inaccoutumée. M. de Bourqueney s'aperçut de ce petit

(1) Dépêche de M. le marquis de Sainte-Aulaire, 8 avril 1841.

(2) Dépêche de M. le baron de Barante à M. Guizot, 27 mars 1841, nº 7.

travail de la conférence sur elle-même; il en rendit compte en ces termes :

« Lord Palmerston, un peu émoustillé du texte de la lettre de Méhémet-Ali à la Porte, a voulu réchauffer le zèle de ses collègues de Prusse et d'Autriche. Il les a trouvés de glace. Tous m'ont signalé cette petite recrudescence de lord Palmerston comme un symptôme de sa disposition personnelle à tenir la question entr'ouverte, et comme un argument de plus en faveur d'une clôture définitive de par la France (1). »

Cependant la situation pesait de plus en plus sur les plénipotentiaires allemands. Pour la faire cesser, ils se déclarèrent prêts à insérer dans leur protocole que la conférence, malgré les légers embarras qui subsistaient encore, tenait décidément les questions soulevées par le traité du 15 juillet comme bien et dûment terminées, ce traité lui-même comme virtuellement abrogé. Ils chargèrent lord Palmerston de donner verbalement connaissance de cette résolution à l'agent français, afin qu'il en informât officiellement sa cour, et lui demandât les pouvoirs nécessaires pour prendre part aux négociations ultérieures qui s'allaient ouvrir à Londres. De part et d'autre,

(1) Lettre particulière de M. le baron de Bourqueney, 7 avril 1841.

on croyait enfin toucher au dénoûment. Lord Palmerston, qui semblait à bout de voies, ne se rendit pas pour si peu. Il trouva moyen de déjouer encore une fois les desseins des ambassadeurs des cours de Vienne et de Berlin. C'est de ce dernier et bizarre incident qu'il nous reste à rendre compte.

Lord Palmerston avait prié M. de Bourqueney de passer chez lui, et, au nom de la conférence, l'avait engagé à lui faire savoir les intentions de son gouvernement. M. de Bourqueney se rendit à cette invitation. Quel ne fut pas son étonnement quand, au lieu de recevoir du ministre anglais les communications annoncées, il l'entendit entrer dans une distinction subtile entre son opinion personnelle et celle de la conférence, entre les vraisemblances et les possibilités de l'avenir! Voici les termes de la dépêche du chargé d'affaires de France.

« .... Je me rappelle les conditions mises par votre gouvernement, a répondu lord Palmerston ; je les approuvais alors, je les approuve encore aujourd'hui. J'ai pu faire à l'empressement de quelques cours alliées le sacrifice de ne pas mettre plus en évidence mon opinion personnelle sur les motifs qui me paraissent militer encore en faveur de l'ajournement de la signature définitive; mais aujourd'hui que je suis chargé de vous demander si vous êtes prêt à signer, vous avez le droit de me poser de nouveau la question que vous me

fites dès le premier jour : vous avez le droit de me demander si le traité de juillet est, en effet, éteint dans toutes ses conséquences possibles ; et, bien que je le croie éteint en effet, bien que je m'attende de jour en jour à recevoir les nouvelles que les dernières concessions du divan ont été acceptées à Alexandrie, je dois vous déclarer, en homme d'honneur, qu'un refus de Méhémet-Ali me semblerait *placer encore les puissances signataires du traité de juillet dans la nécessité de faire quelque chose pour déterminer* l'acceptation des conditions raisonnables que leur action à Constantinople a contribué à assurer au pacha. Cela n'arrivera pas, je le crois, j'en ai la conviction ; mais il suffit d'une possibilité pour que je me doive à moi-même de n'engager ni la responsabilité de votre gouvernement vis-à-vis de ses chambres, ni la nôtre vis-à-vis de lui par une certitude prématurément donnée, et qui n'est pas pour moi encore complète. Vous vous êtes placé avec nous, depuis deux mois, sur un terrain de loyauté parfaite ; je vous devais en échange la sincérité avec laquelle je viens de vous parler..... »

« Tout cela, ajoutait M. de Bourqueney, était dit sur un ton amical auquel j'ai cru devoir répondre par une confiance également empressée. Eh bien ! ai-je dit, milord, je croyais rentrer chez moi pour demander au gouvernement du roi de vouloir bien me munir des pouvoirs nécessaires à la signature de la convention : je vais écrire, au contraire, que le moment n'est pas venu d'y procéder. Mes instructions ont toujours été formelles sur ce point : clôture, clôture définitive du passé. Le passé n'est pas clos dès qu'il reste l'ombre d'une possibilité qu'il ne le soit pas pour vous (1). »

(1) Dépêche de M. le baron de Bourqueney, 23 mai 1841.

La soirée ne s'était pas écoulée que le résultat de cet entretien était connu de tout le monde diplomatique de Londres et devenait le sujet de toutes les conversations. Les plénipotentiaires allemands ne reconnaissaient là ni l'expression de leur pensée, ni l'accomplissement du mandat que la conférence avait donné au secrétaire d'état britannique.

« Ils fulminent, écrivait M. de Bourqueney, contre lord Palmerston, qui veut, disent-ils, tenir la question ouverte à Londres pour qu'elle ne soit pas fermée à Constantinople et à Alexandrie. Ils ajoutent qu'il dispose par trop légèrement de leurs cabinets, que jamais ils ne se prêteront à un acte quelconque à quatre le jour où nous aurons conclu à cinq, et qu'à supposer que lord Palmerston voulût les y inviter, sa démarche échouerait complétement (1). »

A Berlin, à Vienne, la mauvaise humeur fut grande contre lord Palmerston; mais l'ascendant qu'il exerçait sur ceux-là même auxquels ses boutades étaient le plus à charge restait tel, qu'ils n'osèrent encore secouer le joug et passer outre. *Les Allemands parlent bien, mais agissent peu*, écrivait de Londres M. de Bourqueney. A

(1) Lettre particulière de M. de Bourqueney à M. Guizot, 25 mai 1841.

Vienne, en effet, après avoir parlé en termes assez vifs contre l'esprit *chicaneur et tracassier* de lord Palmerston, M. de Metternich ajoutait, comme pour recommander la patience à la France :

« Ne nous cassons pas inutilement la tête, ni vous, ni moi ; avant peu de jours, nous recevrons la réponse d'Alexandrie, et cette réponse nous apprendra *la fin finale* de l'affaire d'Orient (1). »

En Prusse, même mélange de colère et de timidité. M. de Werther avait commencé par partager l'irritation générale contre lord Palmerston.

« Que voulez-vous que nous fassions, disait-il à M. Humann, vis-à-vis d'un homme intraitable, qui n'écoute aucun raisonnement, qui ne cède qu'à son humeur, et ne prend conseil que de ses préventions? Dans ma conviction, la soumission du pacha ne ramènera pas lord Palmerston ; je ne sais quel prétexte d'ajournement il trouvera ou il inventera, mais vous verrez qu'il saura créer de nouveaux obstacles (2). »

Et comme M. Humann lui faisait observer que le moyen de l'arrêter n'était pas de lui céder tou-

(1) Dépêche de M. le marquis de Sainte-Aulaire à M. Guizot, 26 juin 1841, n° 17.

(2) Dépêche de M. Humann à M. Guizot, 3 juillet 1841, n° 11.

jours, M. de Werther, assez embarrassé, se borna à assurer tout bas M. Humann qu'on allait en finir, sans lui dire à quelle époque ni par quel moyen.

Combien de temps aurait traîné en longueur le conflit survenu entre lord Palmerston et les cours alliées? Il est difficile de le prévoir; mais M. de Metternich avait deviné juste. La réponse de Méhémet-Ali, arrivée d'Alexandrie le 28 juin, trancha les difficultés pendantes. Le pacha s'était enfin décidé à publier le hatti-schériff du divan, et s'était hâté de promulguer l'acte qui lui assurait l'hérédité de l'Egypte. Tout était ainsi terminé. Il n'y avait plus de scrupule à concevoir. Pour le soin de sa propre dignité, lord Palmerston voulut attendre qu'il eût reçu les nouvelles officielles d'Alexandrie par l'intermédiaire de son agent consulaire. Peut-être espérait-il que M. de Bulow, rappelé par son gouvernement pour aller présider la diète de Francfort, partirait avant l'arrivée des dépèches anglaises. M. de Bulow, cédant aux instances de ses collègues, prit le parti de rester.

Ainsi furent vaincues une à une toutes les résistances de lord Palmerston. La convention, dite des détroits, qui termina officiellement la série

des négociations relatives à la question d'Orient, fut signée à Londres le 13 juillet 1841.

Que d'incidents divers et de brusques revirements pendant le cours de cette longue affaire! Nous les avons racontés avec quelque détail parce qu'ils ont été peu connus, parce qu'ils nous ont paru accuser d'une façon vive et vraie la situation réelle du gouvernement de 1830 vis-à-vis des grandes puissances de l'Europe. Nous nous sommes d'ailleurs abtenu de toutes réflexions, parce qu'il nous a semblé que les faits parlaient assez d'eux-mêmes. Entre les faits que de contrastes étranges! En 1839, le public français se précipite avec ardeur au devant des dangereuses éventualités recelées dans la question d'Orient, et que les hommes expérimentés voyaient venir avec un certain effroi; notre parlement s'en empare; nul ne paraît douter qu'elles ne contribuent à nous rallier la majeure partie des cabinets étrangers, et qu'elles ne nous promettent de prochains et éclatants succès. Une année seulement s'écoule : tous les cabinets se sont liguées entre eux et contre nous; un arrangement est signé à notre insu, il est exécuté presque à notre confusion. Découragés par ce revers, pays et chambres rentrent alors sinon dans l'indifférence, au

moins dans l'inaction, et laissent le gouvernement maître d'agir seul et sans éclat. Une autre année est à peine écoulée : ces mêmes cabinets ne peuvent plus s'entendre entre eux ; ils nous avaient malicieusement jetés dans l'isolement ; ils s'effraient de nous y voir ; ils nous demandent avec instance d'en sortir et de consentir à régler, de concert avec eux, précisément les mêmes questions qu'ils s'étaient flattés de décider sans nous. Comment avions-nous abouti à un si grand échec après un tel excès de confiance, et pourquoi ensuite ce prompt retour à une situation meilleure? Ces fortunes différentes ont-elles été le résultat du hasard ou la conséquence naturelle de la conduite tenue? Nos lecteurs sont maintenant en état d'en juger. Ils peuvent connaître aussi à quelle époque nous avons joui de la considération la plus grande, pesé du poids le plus lourd dans la balance des grands pouvoirs européens, ou bien lorsque les révolutionnaires de Paris jetaient, après 1840, aux gouvernements étrangers un injurieux et vain défi, ou bien, lorsque, sans éclat ni menaces, les ministres du 29 octobre traitaient avec eux, en 1841, du prix qu'ils entendaient mettre au concours de la France. Ceux qui prendront la peine de lire les documents que nous

avons cités décideront également si le dernier cabinet de la monarchie de 1830 a, dans ses rapports avec les puissances étrangères, montré à son entrée aux affaires la facilité qu'on lui a si souvent et si injustement reprochée ; ils diront s'il a reçu avec assez de calme et d'indifférence les premières offres de rapprochement, s'il a fait attendre assez longtemps son adhésion ; s'il y a mis d'assez fières conditions. Quant aux ennemis irréconciliables du gouvernement déchu, qui ont assisté avec tant d'humeur à cet apaisement d'une longue querelle et à cette reprise des rapports naturels avec les grandes cours du Nord, qui, prétendant au monopole du sentiment national, n'ont cependant jamais compris quelle place la France occupe en Europe, quel vide y laisse son abstention pour peu qu'elle se prolonge, combien, pour la sortir de son isolement, les cabinets étrangers sont disposés à lui faire des sacrifices, loin de lui en prescrire, qui ont imputé gratuitement à des ministres qu'ils détestaient de timides pensées, de lâches complaisances, plutôt la trahison, comment les convaincre? En vain nous leur aurons produit des preuves irrécusables ; ils ne voudront pas en croire leurs yeux. Quoi ! les choses se seraient passées ainsi, et pas autrement ! Quoi !

ceux qui représentaient le gouvernement de 1830 parlaient ainsi, écrivaient ainsi, agissaient ainsi en 1840 et 1841 ! Quoi! ils avaient en mains de telles pièces, et ces pièces, ils ne les ont pas produites pour se justifier et pour nous confondre ! Eh ! mon Dieu, oui ; il y a des personnes ainsi faites, ayant l'âme assez haute pour s'en remettre facilement à l'avenir du soin de les venger de certaines injustices. Ces documents et tant d'autres que nous aurons à citer dans le cours de notre travail, étaient destinés à rester longtemps ensevelis dans de muets cartons ; aujourd'hui même encore, peut-être, aurions-nous hésité à user de ces armes victorieuses ; mais, les républicains de février 1848 doivent s'en souvenir, un jour est venu où les demeures royales, l'enceinte de nos assemblées législatives, et les archives de nos ministères ont été envahies et violées toutes à la fois par la multitude. Des furieux ont, dans une heure de colère, jeté aux vents de nos carrefours les dépêches de nos ministres, les lettres de nos ambassadeurs ; sans doute ils ne se doutaient guère qu'ils nous livraient les preuves qui devaient servir à confondre leurs absurdes accusations. Ils ne s'imaginaient pas travailler à la réhabilitation du régime

qu'ils voulaient insulter. Le public leur devra cependant de mieux connaître la politique tant décriée dix-huit ans durant par ceux qui étaient aussi incapables de la comprendre alors que depuis ils se sont montrés impuissants à la reproduire.

NOTES,

PIECES JUSTIFICATIVES,

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES.

Il n'est point à notre connaissance qu'aucune des pièces citées dans les notes qui suivent ait été produite devant le public français. En donnant ainsi, soit par extraits, soit *in extenso*, divers passages de la correspondance du département des affaires étrangères et de ses agents au dehors, nous entendons fonder par des témoignages officiels les parties de notre récit que des lecteurs imparfaitement informés seraient peut-être portés à contester. Nous joignons à ces autorités quelques autres documents d'un caractère plus confidentiel, et un certain nombre de lettres particulières écrites sous la dictée même des événements par les hommes qui ont pris la part la plus considérable à la direction de nos affaires publiques avant 1848. Nous avons tenu à mettre au-dessus du doute leur parfaite sincérité, et à constater que dans leurs communications intimes ils étaient animés des mêmes sentiments et des mêmes pensées qu'ils manifestaient à la tribune. Les preuves tirées d'une correspondance confidentielle doivent avoir prise sur les esprits les plus soupçonneux; car on peut dire apparemment de ce genre de lettres qu'elles sont le vrai fonds des affaires, comme on a dit du style qu'il est tout l'homme.

Nous n'ignorons pas ce que prescrit de réserve l'emploi de telles pièces ; nous savons que dans les relations internationales les intérêts du pays survivent à ses meilleurs gouvernements, et nous prétendons bien garder strictement des obligations dont un bon citoyen ne doit jamais vouloir s'affranchir. Mais dans les limites où nous nous sommes tenus, nous pensons non-seulement avoir usé du droit le plus légitime, mais accompli un devoir, en nous appuyant, pour rétablir la vérité méconnue, sur les documents nombreux que les circonstances dont la chute de l'ancien gouvernement a été accompagnée nous ont permis de nous procurer.

Note A.

Pour apprécier la véritable portée de la conversation que nous venons de rapporter, il faut se rappeler sa date et les circonstances du temps : c'était aux premiers jours d'octobre. La révolution belge venait d'éclater; les troupes hollandaises avaient été obligées d'évacuer la ville de Bruxelles et les provinces du Brabant. La conférence de Londres n'était pas encore réunie. Le roi Guillaume s'était adressé à l'Autriche, à la Grande-Bretagne, à la Prusse et à la Russie, non point avec l'intention de leur conférer le droit d'arbitrage diplomatique que ces mêmes puissances se sont depuis attribué, mais *en leur qualité de signataires des traités de Paris et de Vienne qui avaient constitué le royaume des Pays-Bas*, pour placer les droits de sa couronne sous la protection de leur commune garantie, et leur demander appui contre ses sujets révoltés. On ignorait à Paris comment cette démarche avait été accueillie par ces cours, dont

la plupart étaient liées à la maison d'Orange par des relations étroites d'alliance et de parenté. On savait seulement quel ombrage avait excité partout, en Angleterre comme sur le continent, le réveil d'une nationalité que les derniers remaniements territoriaux de l'Europe avaient eu pour but de supprimer. Les paroles de M. le comte Molé renfermaient donc de sérieuses conséquences. La guerre pouvait en sortir fatalement. Les extraits suivants de deux dépêches de M. Mortier, notre chargé d'affaires à Berlin, constatent que le ministre des affaires étrangères de Prusse fut, non moins que son représentant à Paris, frappé de la hardiesse des déclarations du gouvernement français, qui au lendemain d'un si grand bouleversement intérieur osait prendre au dehors une attitude si décidée. Voici la première de ces dépêches :

M. LE BARON MORTIER A M. LE COMTE MOLÉ.

« Berlin, 6 octobre 1830.

» .... Dans une circonstance semblable, il m'a paru que je devais opposer à la vivacité de M. de Bernsdorff un langage calme, mais en même temps digne et ferme. Je n'ai point balancé à dire à M. de Bernsdorff que, dans l'état actuel de l'Europe, on ne pouvait être étonné de la résolution prise par la France de faire marcher des troupes en Belgique si, préalablement, on y voyait entrer celles des puis-

sances étrangères; que ce n'était que mesure de représailles et d'une clairvoyante prudence, car autant nos alliés n'avaient point le droit de soupçonner nos intentions, autant nous étions en position d'exiger d'eux qu'ils ne nous missent point dans la nécessité de supposer à leurs démarches des motifs cachés; que l'introduction d'une armée étrangère en Belgique pourrait bien n'être qu'un masque et une mesure hostile pour notre indépendance; que ce serait à tort qu'on chercherait à nous effrayer par l'idée d'armer l'Europe entière contre nous; que nous avions déjà fait connaître aux puissances l'immuable volonté de S. M. Louis-Philippe de concourir au maintien de la paix en Europe; mais que, d'un autre côté, nous ne reculerions pas devant la perspective de la guerre, si elle ne devait être évitée qu'au prix de la dignité nationale; que, dans un moment où elle était si bien sentie par toutes les classes de la société, nul doute qu'elle ne donnât la force nécessaire au gouvernement français pour se mesurer avec ses ennemis.

» J'ai ensuite fait remarquer à M. de Bernsdorff que l'issue de la lutte pourrait être au moins douteuse; qu'il ne devait pas perdre de vue que les gouvernements étrangers trouveraient peu d'appui parmi leurs sujets pour aller combattre, sur les frontières de France, une cause qu'ils regarderaient comme celle de la liberté des peuples; que ce qui se passait dans plusieurs états de l'Allemagne était une preuve convaincante que les populations en général seraient plus portées à faire cause commune avec nous qu'à devenir nos ennemis.

» Je n'ai qu'à me féliciter, monsieur le comte, des paroles modérées, mais énergiques, que j'ai adressées à M. de Bernsdorff. Elles ont paru produire sur lui une vive impression, d'autant plus que dans son langage il mettait une vivacité qui approchait de l'emportement. En effet, lorsque je suis sorti de chez lui, après avoir toutefois causé de faits assez indifférents en eux-mêmes, il m'a tendu la main en me disant : « J'espère, mon cher baron, que plus la position de l'Europe se compliquera, plus nous attacherons de prix, l'un et l'autre, à éloigner les embarras de tous genres qui peuvent se présenter dans un avenir peu éloigné. J'aime toujours à compter sur votre amitié et sur votre concours pour coopérer au maintien de la paix. »

» J'ai répondu affirmativement, et sans paraître me souvenir de ce qui venait de se passer. »

Peu de jours après, M. Mortier rendait compte en ces termes d'une seconde conversation avec le ministre des affaires étrangères de Prusse :

M. LE BARON MORTIER A M. LE COMTE MOLÉ.

« Berlin, 11 octobre 1830.

» ..... Cette légère discussion terminée, il s'en est élevé une autre beaucoup plus grave à cause du sujet qui a été traité et de la vivacité qui a présidé à la conversation. Le comte de Bernsdorff s'est de nouveau élevé avec chaleur contre le principe mis en avant par votre excellence que la

France serait en droit de faire marcher des troupes en Belgique, et adopterait très-certainement ce parti dans le cas où une armée étrangère y entrerait. Il a soutenu que cette prétention était contraire au droit des gens, en opposition formelle avec les traités de 1814, qui obligent la France, ainsi que les autres puissances, à maintenir la Belgique sous la domination du roi des Pays-Bas; que si la France refusait son concours à ses alliés pour atteindre ce but, c'était leur annoncer qu'elle ne voulait point, depuis sa nouvelle organisation politique, accepter les traités conclus par les gouvernements précédents, et qu'alors les cabinets alliés devaïent la considérer comme voulant porter la guerre au dehors. Et développant très-longuement ces deux arguments, M. de Bernsdorff a fini par me dire : « Ni la Prusse ni les autres puissances ne veulent la guerre; mais si vous les y contraignez, elles la feront avec vigueur, car elles ne pourraient, sans manquer à leur dignité, supporter la prétention que vous mettez en avant de les empêcher par la force des armes, s'il ne leur reste plus que ce moyen, de rétablir la tranquillité en Belgique, et l'obéissance à la maison d'Orange, à de certaines conditions. Autrement, vous déclareriez hautement le principe que, ne tenant aucun compte des traités, votre gouvernement est disposé à soutenir moralement les insurrections des peuples contre les gouvernements partout où elles éclateront. Or, c'est ce que les souverains étrangers ne pourront jamais tolérer, parce qu'il y va de la stabilité de leurs états et du repos de l'Europe. »

» J'ai cru devoir repousser avec énergie cette sortie, je dirai même cette accusation du comte de Bernsdorff... »

Ainsi, avant toute action commune exercée par les puissances qui formèrent peu de temps après la conférence de Londres, le gouvernement français avait, à lui seul, à ses risques et périls, et grâce à une hardie résolution, préservé la Belgique du danger d'une restauration hollandaise violemment imposée par les armes de la Prusse.

Le public français, qui a jadis pris si fort à cœur la question belge, en a presque aujourd'hui oublié les phases diverses, et ne se souvient plus guère que de deux incidents qui ont eu le privilége d'exciter plus particulièrement son anxiété, à savoir : la première invasion française en août 1831, et le siége de la citadelle d'Anvers en décembre 1832. Nous ne croyons pas utile de rapporter des faits sur lesquels nous ne pourrions rien révéler de nouveau. Aux personnes curieuses d'étudier les détails de tant de longues et épineuses négociations, nous nous contenterons d'indiquer un travail étendu de M. Nothomb, intitulé : *Essai historique et politique sur la révolution Belge. Bruxelles*, 1834. Elles trouveront dans cet ouvrage excellent à tous égards, et qui n'a jamais d'ailleurs passé pour avoir été conçu dans un esprit favorable à la France, les preuves du rôle considérable que notre

diplomatie n'a cessé de jouer pendant toute la durée des négociations ouvertes à Londres.

Le mérite principal du gouvernement de 1830 dans cette importante affaire de Belgique fut d'avoir mesuré exactement, dès le début, l'étendue des sacrifices qu'il pouvait demander à l'Europe, et de les lui avoir définitivement arrachés par un mélange heureux de fermeté et de modération. L'adjonction pure et simple de la Belgique à la France eût amené une conflagration générale. L'octroi de la couronne nouvelle à l'un des fils du roi des Français n'eût été qu'une adjonction déguisée, qu'une sorte d'expédient qui aurait laissé l'avenir indécis et toujours tenu comme en suspens la perspective de la guerre. La fondation d'un royaume de Belgique réellement indépendant, et cependant relié à la France par le mariage subséquent du roi Léopold avec une princesse de la dynastie d'Orléans, n'a pas été seulement une transaction habile, ce fut (l'événement l'a prouvé) une combinaison d'une profonde sagesse. Elle a eu le mérite de satisfaire dans une juste mesure aux nécessités du moment, et de s'adapter merveilleusement aux conditions générales de l'équilibre européen. A ce dernier point de vue, l'œuvre des négociateurs de Londres a reçu du temps la plus éclatante des consécrations. Les terribles orages de 1848, qui ont ébranlé en Europe tant de monarchies de vieille date, n'ont servi qu'à consolider ce trône de si récente création.

Note B.

Les déclarations simultanées adressées au cabinet français à la suite des conférences de München-Graetz, ont très peu transpiré dans le public. Les réponses faites par notre ministre des affaires étrangères aux envoyés des trois cours n'ont jamais été divulguées. Le conflit diplomatique dont nous venons de rendre compte n'a donc causé de sensation et laissé de traces que dans les chancelleries européennes. Il jette cependant, par lui-même et par les incidents auxquels il a donné lieu, un jour si vif sur l'attitude du gouvernement de 1830 vis-à-vis des grandes puissances du Nord, et sur la nature particulière des relations de la France avec chacune d'elles, que nos lecteurs nous sauront peut-être gré d'entrer dans quelques autres détails, et de citer les pièces qui confirment notre récit.

Avant d'adresser à tous ses agents au dehors la cir-

culaire qu'on vient de lire, le ministre des affaires étrangères du cabinet du 11 octobre avait rendu un compte spécial aux ambassadeurs de France à Berlin, à Vienne et à Saint-Pétersbourg, de la conversation qu'il avait eue avec les envoyés de chacune de ces trois cours. Voici la dépêche écrite à M. Bresson à Berlin :

M. LE DUC DE BROGLIE A M. BRESSON, A BERLIN.

« Paris, 2 novembre 1833.

» Monsieur, nous avons enfin reçu, de la part des cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, la communication un peu tardive des résultats des conférences de Bohême.

» Le chargé d'affaires d'Autriche est venu avant-hier me donner lecture d'une dépêche de M. de Metternich, dont la copie ci-jointe de ma lettre à M. de Saint-Aulaire vous reproduira la substance, aussi bien que celle de la réponse que j'ai cru devoir y faire verbalement.

» Hier, M. de Werther s'est présenté chez moi. D'un air très-embarrassé, il m'a offert de me lire lui-même ou de me laisser lire une dépêche de M. Ancillon. Il m'a été facile de reconnaître qu'en acceptant le second terme de cette alternative, je le soulageais d'un grand poids.

» La dépêche de M. Ancillon a un caractère évidemment bien différent de celle de M. de Metternich ; on n'y trouve rien du ton dogmatique si habituel au chancelier autrichien. Une très-longue dissertation sur la propagande, les

protestations les plus multipliées et les plus vives d'affection et d'estime pour le gouvernement du roi, l'éloge le plus complet, non-seulement de l'habileté et du courage qu'il a mis à combattre ses ennemis intérieurs, mais encore des mesures qu'il a prises à l'effet d'empêcher les révolutionnaires d'abuser de son hospitalité pour troubler les états voisins, l'espérance que, s'affermissant chaque jour davantage, il pourra rendre ces mesures plus complètes encore ; tel est le fond de ce document remarquable, dont les expressions extrêmement travaillées ne peuvent prêter de notre part à aucune objection.

» Seulement, à la fin, on y trouve littéralement reproduites les conclusions de la dépêche autrichienne sur les dispositions où sont les puissances de secourir les gouvernements qui réclameraient leur appui contre des troubles intérieurs, et de considérer comme autant d'hostilités dirigées contre chacune d'elles les tentatives faites pour s'y opposer par un autre gouvernement. Mais ce morceau, qui, attendu l'esprit et le ton général de la lettre de M. de Metternich, y est parfaitement à sa place, tranche tellement avec l'ensemble de celle de M. Ancillon, qu'il semble y avoir été introduit forcément par une main étrangère.

» En la rendant à M. de Werther, je lui ai dit qu'elle contenait beaucoup d'idées et d'opinions que nous partagions. J'ai exprimé la plus entière confiance dans les sentiments bienveillants dont je venais de recevoir l'expression ; mais j'ai eu soin d'établir catégoriquement, bien que dans une forme plus douce que je ne l'avais fait à l'égard de M. de Hügel, que les théories professées par les cours

alliées n'exerceraient pas la moindre influence sur la marche politique qu'il nous conviendrait d'adopter. J'ai remarqué qu'à côté de ces théories, auxquelles, à cause de leur nature purement spéculative, nous pourrions rester indifférents, se présentait un fait qui, dans d'autres circonstances, si les esprits eussent été autrement préparés, aurait pu avoir des inconvénients réels : la proclamation de l'accord établi, pour un cas convenu, entre les trois puissances dont l'alliance n'était d'ailleurs depuis longtemps un mystère pour personne; mais j'ai eu soin d'ajouter que, certains comme nous l'étions de la sagesse et de la modération du cabinet de Berlin, nous n'apercevions qu'un motif de sécurité dans le concert où il est entré avec deux autres cabinets, dont il ne saurait manquer de tempérer les dispositions moins satisfaisantes.

» M. de Werther a accueilli mes paroles avec les démonstrations d'une vive satisfaction, et nous nous sommes séparés de la manière la plus amicale.

» M. le comte Pozzo n'a pas tardé à arriver. Affectant de n'attacher aucune importance à la communication dont il était chargé, et de n'y voir qu'une de ces formalités oiseuses dont les hommes de sens et d'expérience savent apprécier la véritable portée, il m'a dit qu'il croyait pouvoir se dispenser de mettre sous mes yeux la totalité d'une dépêche dont celles de ses collègues avaient dû d'avance me donner une idée suffisante. Il s'est donc borné à m'en lire les dernières phrases, qui, encore une fois, répétaient textuellement les conclusions de M. de Metternich.

» J'ai cru devoir lui répondre sur le même ton. Je lui ai dit que, comme il le comprenait à merveille, les choses resteraient, après cette démarche des trois cours, ce qu'elles étaient auparavant ; que nous ne pourrions sans doute admettre en principe l'opinion qu'on nous exprimait sur la manière d'envisager toute opposition apportée au fait d'une intervention dans les affaires intérieures d'un pays étranger, mais qu'au fond, ce dissentiment était plus apparent que réel, puisqu'à l'avenir comme par le passé, une intervention de cette nature a toujours été et sera toujours une de ces circonstances exceptionnelles où chacun agit suivant ses intérêts et à ses risques et périls. M. Pozzo a abondé dans ce sens, et notre entretien a changé d'objet.

» Je n'ai pas besoin, monsieur, d'appeler votre attention sur les nuances si diverses du langage que nous ont transmis les représentants des trois cours. L'extrême modération de la dépêche prussienne ne nous surprend aucunement ; elle confirme ce que nous savions déjà de la répugnance du roi Frédéric-Guillaume à se laisser entraîner à certaines mesures, et de ses efforts pour les adoucir. Mais nous avons dû être plus frappés de l'attitude de M. Pozzo, bien qu'elle s'accorde avec les discours sages et conciliants que vous a tenus M. de Nesselrode. Ces deux hommes d'état se seraient-ils entendus pour amortir l'effet d'une démarche à laquelle leur souverain, moins prudent, aurait voulu et cru donner un autre caractère? Serait-ce dans ce but que M. Pozzo se serait dispensé de me lire une dépêche qui avait dû nécessairement être mise sous les

yeux de l'empereur? ou bien l'empereur Nicolas lui-même aurait-il partagé, au moins jusqu'à un certain point, cette pensée de modération? N'aurait-il fait, en se rendant en Bohême, que céder aux invitations du cabinet de Vienne, qui, en cette occasion, par un des artifices habituels de sa politique, aurait eu l'adresse de rejeter sur un autre gouvernement la responsabilité morale d'une de ces démonstrations hostiles qu'il aime tant à provoquer contre nous dans l'intérêt de ses propres combinaisons?

» Vous sentirez, monsieur, combien il nous importerait de pouvoir fixer nos idées sur ces diverses conjectures. L'opinion à laquelle nous nous arrêterions influerait nécessairement beaucoup sur la direction de notre politique. Veuillez, monsieur, je vous prie, y réfléchir mûrement et m'en dire votre avis.

» Quoi qu'il en soit, cette manifestation tardive et équivoque des déterminations du prétendu congrès de Bohême prouve suffisamment combien nous avons eu raison de peu nous en inquiéter. Nous n'avions pas besoin de cette expérience pour savoir qu'il ne peut rien y avoir de sérieux dans la pensée de délibérer sans la France et l'Angleterre sur les grands intérêts de l'Europe.

» Bien que vous n'ayez pas, monsieur, à faire du contenu de cette dépêche l'objet d'une communication formelle, je désire que vous saisissiez l'occasion, et même que vous la fassiez naître, de bien constater la nature de l'accueil que nous avons fait aux déclarations des trois cours. »

Selon toute probabilité, les choses en seraient restées

là, sans l'erreur involontaire ou préméditée du chancelier autrichien, qui se plut à soutenir que le Piémont n'avait pas été mis tout d'abord par le cabinet français au nombre des pays où il ne tolèrerait, dans aucun cas, une intervention étrangère. On jugera par l'extrait suivant de la dépêche adressée à M. de Saint-Aulaire, combien fut grand l'étonnement du ministre des affaires étrangères de France, en apprenant que le chargé d'affaires d'Autriche à Paris n'avait point rendu compte à sa cour de la mention expresse qu'il avait faite du Piémont, et quel fut son empressement à combattre les inductions que M. le prince de Metternich avait cherché à tirer de cette omission.

M. LE DUC DE BROGLIE A M. LE COMTE DE SAINT-AULAIRE, A VIENNE.

« Paris, 7 décembre 1833.

» Monsieur le comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au n°..... inclusivement. Je n'ai pas lu sans quelque surprise celle où vous me rendez compte de l'entretien que vous avez eu avec M. de Metternich, relativement à mes réponses aux déclarations des envoyés d'Autriche, de Prusse et de Russie.

» Je commencerai par remarquer que M. de Hügel ne m'a communiqué qu'une seule lettre de son gouvernement, et que je n'ai aucune connaissance de celle où il est

question des griefs qu'on a contre nous. J'ignore aussi complétement ce que veut dire M. de Metternich lorsqu'il parle *d'un comité allemand siégeant à Paris, avec la consistance d'une institution, et lançant de là ses brandons incendiaires sur tous les points de l'Allemagne.*

» Quant à l'inexactitude qu'aurait commise M. de Hügel, en omettant dans son rapport de mentionner le Piémont parmi les pays où j'avais formellement déclaré que la France ne tolérerait pas une intervention étrangère, il m'est impossible de la comprendre de la part d'un homme doué d'un esprit aussi exercé et aussi précis. Quoi qu'il en soit, ma dépêche du 1er novembre vous avait mis en mesure de relever cette omission de la manière la plus formelle. Je ne puis d'ailleurs qu'accorder une entière approbation aux développements dans lesquels vous êtes entré à ce sujet, pour réfuter les objections du prince chancelier.

» Je vous le répète, monsieur le comte, les circonstances de votre entretien avec M. de Metternich nous avaient causé un véritable étonnement. Vous jugerez combien il a dû s'accroître lorsque nous avons reçu la dépêche de M. Bresson, dont vous trouverez ci-joint la copie.

» Vous y remarquerez d'abord que, d'après les informations transmises de Vienne à Berlin, ce serait par vous qu'aurait été provoquée la conversation dont vous m'avez rendu compte, tandis qu'en réalité, il résulte de ce que vous m'avez écrit que vous ne vous êtes rendu chez M. de Metternich que sur son invitation.

» Cette différence entre les deux versions est d'ailleurs peu

importante, mais il n'en est pas de même de celles qui roulent sur le fond des explications que vous avez échangées avec M. de Metternich. Si les choses s'étaient passées comme on l'a persuadé à M. Ancillon, vous auriez en quelque sorte admis l'existence d'une prétendue contradiction entre mes paroles et mes communications écrites, et, après avoir timidement abordé la question du Piémont, vous l'auriez abandonnée pour ne pas provoquer la réplique énergique dont on vous menaçait...... »

Mais il ne suffisait pas d'avoir maintenu l'intégrité des premières déclarations vis-à-vis des puissances qui les avaient provoquées, le ministre des affaires étrangères de France pouvait craindre que les démarches équivoques tentées à la suite du congrès de Bohême n'eussent été représentées sous un faux jour. Il importait qu'on ne se méprît nulle part, et à Londres peut-être moins qu'ailleurs, sur le caractère des notes remises par les cours du Nord, et sur la nature de l'accueil qu'elles avaient rencontré à Paris. Quelque grande que fût alors l'amitié que nous témoignait le gouvernement anglais, il ne lui déplaisait pas de nous savoir, en certaines circonstances, aux prises avec les puissances absolutistes. Ses hommes d'état ne songeaient pas sans satisfaction que nous étions ainsi amenés à mieux sentir le prix de leur alliance et à comprendre dans quel isolement nous serions placés le jour où elle ferait défaut. Afin d'é-

clairer le cabinet britannique sur l'attitude que, laissé à lui-même et dans les affaires qui lui étaient particulières, il était résolu à prendre pour faire face à une pareille éventualité, le ministre français crut de son devoir de tenir le gouvernement de la Grande-Bretagne au fait de toutes les communications échangées depuis l'origine de ce singulier débat. La lettre suivante adressée à M. de Bacourt, chargé d'affaires de France, avait pour but principal de ne laisser subsister sur ce sujet aucune équivoque.

M. DE BROGLIE A M. DE BACOURT, A LONDRES.

« Paris, 9 décembre 1833.

» Monsieur, je viens de recevoir les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous les n°s 205 et 206. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'exposé que vous m'y faites de l'état actuel de la question belge.

» Je vous ai informé, dans le temps, de ma réponse aux communications des trois gouvernements absolus, par rapport au droit d'intervention qu'ils s'attribuaient éventuellement dans les affaires des autres états. Vous avez su qu'en déclarant qu'à l'égard de certains pays, nous ne tolérerions jamais l'application de ce principe, j'avais spécialement indiqué la Belgique, la Suisse *et le Piémont*. M. de Metternich, que cette dernière réserve contrariait beaucoup, a voulu persuader aux autres cabinets que nous n'avions pas

osé le faire directement, bien que nous nous en fussions vantés. M. Ancillon, que notre attitude avait d'abord effrayé, et qui en était presque venu au point de nous faire des excuses, accueillant avec une singulière facilité les assertions de M. de Metternich, a tout à coup changé de ton, et a envoyé aux légations prussiennes une circulaire qui, sous un autre rapport, tendait aussi à dénaturer le sens de mes paroles. Dès que j'ai été informé de ces circonstances, je me suis empressé de faire parvenir à M. de Sainte-Aulaire et à M. Bresson des instructions qui les mettront en mesure de ramener les cours de Vienne et de Berlin à un langage plus exact et plus convenable. J'ai aussi écrit à nos envoyés auprès des états secondaires, pour les charger de présenter partout les choses sous leur véritable aspect. Suivant toute apparence, on ne nous forcera pas à de nouvelles explications. »

Mais c'était surtout à Turin que la controverse élevée entre la France et l'Autriche au sujet du Piémont devait causer une profonde sensation. La déclaration réitérée du ministre des affaires étrangères de France ne pouvait manquer d'éveiller la susceptibilité toujours si grande du gouvernement sarde. Nous terminerons ces nombreuses citations en joignant ici trois extraits de la correspondance de M. de Barante, notre ambassadeur à Turin. On ne remarquera peut-être point sans intérêt avec quelle perspicacité, malgré son irritation naturelle contre le gouvernement français et sa liaison si intime

avec le cabinet autrichien, le ministre dirigeant de Sardaigne appréciait la valeur de la signification solennelle des trois cours. Les ménagements gardés en parlant des puissances étrangères par l'ambassadeur d'un gouvernement qui venait de faire à leur égard ses preuves de fermeté n'échapperont point non plus à ceux qui aiment à voir transporter jusque dans les relations politiques les recherches de l'urbanité et du bon goût.

M. LE BARON DE BARANTE A M. LE DUC DE BROGLIE.

« Turin, 8 novembre 1833.

» Avant de faire repartir le courrier, j'ai voulu avoir à informer V. E. de l'effet des communications que je viens de faire, d'après les lettres destinées à M. le comte de Saint Aulaire et à M. Bresson, dont vous avez bien voulu m'envoyer copie.

» M. de la Tour était, m'a-t-il dit, d'autant plus curieux de savoir l'accueil qu'avait reçu à Paris la note autrichienne, qu'il en connaissait la teneur. Ce n'est pas qu'il ne jugeât fort bien que l'entrevue de München-Graetz et la résolution prise ne pouvait rien changer à l'état des choses en Europe. Avant d'entamer la conversation il m'a dit : « Je pourrais faire d'avance la réponse de M. de Broglie ; elle a dû être simple et facile. »

» Lorsque je lui ai lu, non pas le texte entier des lettres de V.E., mais quelques passages, j'ai vu que vos réponses,

qui, au fond, sont telles qu'il le prévoyait, l'étonnaient assez quant à la forme. Il n'avait pas deviné que nous prendrions la chose de si haut, surtout vis-à-vis de l'Autriche. J'avais eu soin d'omettre ou de changer les expressions dures et dédaigneuses. Cependant, j'ai cru devoir laisser subsister presque dans les mêmes termes le paragraphe où la nuance donnée à la réponse adressée à chaque puissance était si nettement indiquée. Je n'ai point employé le mot *dédaigneuse* pour la Russie, mais *plus indifférente.* Quant à l'Autriche, j'ai lu comme dans le texte *haute et raide.*

» M. de la Tour était surpris et comme embarrassé d'entendre parler ainsi de l'Autriche.... »

M. LE BARON DE BARANTE A M. LE DUC DE BROGLIE.

« Gênes, 6 décembre 1833.

» Je m'apercevais que l'espèce de déclaration faite par Votre Excellence au chargé d'affaires d'Autriche, relativement à toute intervention en Belgique, en Suisse et en Piémont, causait quelques soucis au comte de la Tour. Il en avait parlé au ministre d'Angleterre ; il était une ou deux fois revenu là-dessus avec moi. Enfin l'autre jour, il m'a rappelé ce que je lui avais dit d'après votre lettre ; il a ajoûté que de telles paroles exigeaient une réponse catégorique, et que cette réponse était : « Le roi de Sardaigne regardera comme un acte d'hostilité l'entrée dans ses états de tout corps de troupes qu'il n'aurait pas appelé. » J'ai

répondu que rien n'était plus simple, et qu'entrer à main armée sur un territoire malgré le souverain était, dans tous les temps, un acte d'hostilité ; que le cas advenant où le roi de Sardaigne réclamerait la présence d'une armée autrichienne, c'est qu'apparemment il serait résolu aux conséquences de cette détermination. « Du reste, m'a-t-il dit, ce sont des questions oiseuses; comme votre ministre l'a reconnu, il n'y a ni droit ni règle générale sur les interventions; pour chaque cas, chacun se décide selon la nécessité, ou son intérêt.— Sans doute, ai-je répondu; mais il sera toujours vraisemblable que la présence d'une armée autrichienne sur notre frontière nous paraîtra préjudiciable à notre honneur et à notre sûreté. M. le duc de Broglie a dit ce qui est de toute évidence, ce que moi-même je vous ai plus d'une fois répété. — Oui, mais cette déclaration a pris un caractère plus officiel et plus solennel; il en a été donné connaissance aux autres puissances, et nous ne pouvons accepter que la France établisse qu'elle a le droit de nous empêcher d'agir selon notre gré. — Ce n'est pas une affaire de droit, c'est l'annonce d'un fait qui, dans les circonstances actuelles, serait infaillible. — Oui, dans les circonstances actuelles, s'il y avait une révolution chez nous, mais il n'y en a pas, nous n'en craignons pas; cette déclaration est donc superflue. — Votre réponse sera-t-elle écrite et communiquée aux puissances? — Non, mais vous en ferez part à votre gouvernement, et nos agents ont pour instruction de tenir ce langage. »

» Toute cette conversation a été d'un ton doux et facile, sans nulle aigreur de part ni d'autre... »

M. LE BARON DE BARANTE A M. LE DUC DE BROGLIE.

« 21 décembre 1833.

» .... Lorsque je suis revenu de Parme, après avoir reçu les lettres de V. E., je me suis borné à donner connaissance à M. le comte de la Tour de la circulaire relative à la conversation avec M. le baron de Werther, et à rapporter brièvement la singulière obstination de M. de Metternich à ne pas vouloir entendre ce qui se disait au nom de la France. M. le comte de la Tour a répété qu'il eût été plus conséquent de se tenir à une réponse générale, et j'ai répondu que l'espèce de signification, issue des conférences de München-Graetz, devait nécessairement amener une telle réponse; qu'ainsi, cette démarche avait été non-seulement inutile, ainsi que lui-même l'avait pensé, mais allait même contre le but qu'elle s'était proposé, puisqu'elle forçait la France à dire qu'on ne pouvait reconnaître aux trois souverains un droit de police sur les États de l'Europe où éclateraient des troubles; qu'au reste, on ne devait pas craindre que cette déclaration de la France fût un encouragement aux révolutionnaires; que nous n'en avions fait aucun bruit, ni aucune jactance; que nous faisions depuis trois ans nos preuves de loyauté et d'amour pour la paix; que si nous avions voulu encourager la propagande, il y a longtemps que l'Italie serait bouleversée et

la guerre commencée ; qu'ainsi notre déclaration n'avait nullement cette intention, et n'aurait point cet effet. Cette conversation, qui n'était point une controverse, n'a rien eu d'aigre ni d'animé.

» M. de la Tour n'avait pas encore connaissance de la circulaire du cabinet de Berlin. M. de Truchsess devait la lui montrer le jour même, et j'en avais d'avance parlé avec lui. Il m'a dit qu'elle était entièrement conforme au récit que je lui faisais, d'après V. E., de la conversation de M. de Werther; que M. Ancillon avait été surpris de la différence de ton qui pouvait se remarquer entre cette conversation et celle de M. de Hügel ; qu'en même temps la réponse de V. E. étant restée générale, et n'ayant précisé aucun cas d'intervention, on avait d'abord pensé que cela venait à l'appui de la version de M. de Hügel; mais que puisque V. E. répétait la déclaration et la maintenait, il était apparent que M. de Hügel s'était trompé. »

Ce dernier paragraphe de la dépêche du 21 décembre établit suffisamment qu'aux yeux des cabinets étrangers intéressés dans cette affaire, l'authenticité de la version française de l'entretien entre le ministre des affaires étrangères de France et M. de Hügel ne parut plus à personne susceptible de contestation.

Note C.

Les changements ministériels survenus en France dans l'année 1836 amenèrent, sinon dans l'esprit qui présidait à nos affaires extérieures, du moins dans la manière dont elles furent conduites, une différence assez notable et dont s'apercevront tout d'abord ceux qui écriront un jour avec détail l'histoire des temps dont nous tâchons en ce moment de donner un rapide aperçu. A l'époque où nous sommes parvenus, la correspondance officielle du département des affaires étrangères, et celle de nos agents à l'étranger, sont loin de fournir, sur le fond même des relations des divers cabinets entre eux et sur les événements du dehors, des renseignements aussi abondants et aussi précis que dans la période précédente. Cette rareté comparative de documents authentiques et vraiment curieux, tient à plusieurs causes qu'il n'est peut-être pas tout à fait inutile d'indiquer ici

Aussi longtemps qu'avait duré l'antagonisme de la France et des trois cours du Nord, presque ouvertement liguées entre elles et contre nous, nos ministres des affaires étrangères (en particulier celui du cabinet du 11 octobre) avaient cherché à gêner un accord si fâcheux pour nous, en évitant de faire de Paris le centre habituel des négociations un peu importantes avec les puissances étrangères. À Paris, en effet, les représentants de la Prusse, de la Russie et de l'Autriche avaient mille facilités pour se concerter continuellement ensemble. Grâce à cette circonstance, le grief d'un seul d'entre eux devenait presque aussitôt le grief de tous ; les moindres réclamations étaient soigneusement mises en commun, et poursuivies d'accord avec cette assurance que ne manque jamais de donner la supériorité du nombre et la conformité des opinions. Confier à nos ambassadeurs, à nos ministres plénipotentiaires, à nos simples chargés d'affaires, le soin de traiter au dehors, chacun pour son compte, les questions qui concernaient le gouvernement auprès desquels ils étaient accrédités, avait été une façon toute naturelle de déjouer les habitudes d'accord préalable organisé entre les cabinets étrangers. Le président du ministère du 11 octobre trouvait dans ce mode de procéder, avec le bénéfice d'une plus complète indépendance, l'avantage de relever la position de nos agents, la plupart hommes considérables, rompus aux affaires, qui, munis d'instruc-

tions précises fréquemment émanées du siége même de leur gouvernement, étaient tous si fort en état de faire partout triompher eux-mêmes les graves intérêts remis entre leurs mains. La conséquence de cet état de choses était l'obligation de traiter par écrit de toutes les grandes affaires de l'Etat. De là l'importance plus grande des dépêches officielles échangées pendant cette première période entre le ministre des affaires étrangères et ses agents.

Mais, on le comprend, la coalition des cours du Nord une fois rompue, il n'y avait plus les mêmes inconvénients, il y avait peut-être quelque avantage pour un ministre des affaires de France, à concentrer le plus qu'il pourrait à Paris, à réunir dans sa seule main tous les fils de la diplomatie européenne. Les chefs des administrations du 22 février et du 15 avril en jugèrent ainsi. Ce n'est pas à dire qu'ils négligèrent les communications qui leur étaient adressées par nos ambassadeurs et nos chargés d'affaires à l'étranger; ces communications leur servirent encore à recueillir de précieux renseignements, à asseoir leur jugement sur les hommes et les faits du moment; mais, la plupart du temps, ils crurent utile de retenir ou d'attirer dans la sphère de leur action immédiate le maniement des transactions qui engageaient plus particulièrement leur responsabilité.

Plus encore peut-être que les circonstances du temps,

leurs goûts personnels et leurs aptitudes diverses déterminèrent le choix des hommes d'état que nous avons nommés. A vrai dire, chacune de ces méthodes avait des avantages qui lui étaient propres, sur lesquels nous n'avons pas à nous prononcer. Ce que nous avons voulu, c'est expliquer pourquoi notre récit va pendant quelque temps cesser d'être appuyé sur les témoignages dont nous nous sommes plu jusqu'à présent à l'entourer. En effet, il n'y a plus guère trace dans les correspondances officielles des affaires qui jusqu'à 1840 continuent à s'agiter entre les grandes puissances de l'Europe. C'est à d'autres sources d'information qu'il faut aller puiser. La conversation de ceux qui ont été parties principales dans ces importantes transactions, leurs correspondances particulières et quelques rares documents étrangers seront les seules ressources dont pourront disposer ceux qui voudront comme nous essayer de raconter un jour les épisodes de ce temps.

Note D.

Le roi Frédéric-Guillaume III fit adresser aux souverains des grandes cours de l'Europe et à tous les princes membres de la Confédération Germanique l'écrit que son ministre de la justice, M. de Kamptz, avait rédigé, par son ordre, en réponse au considérations (*Bemerkungen*) présentées par le duc Charles de Mecklenbourg-Strelitz contre le mariage de la princesse Hélène avec M. le duc d'Orléans. Il est impossible, à cause de son étendue, de citer en entier ce document, dont l'apparition officielle et la quasi-publicité excitèrent dans toutes les chancelleries allemandes autant de surprise que de curiosité. La forme que le ministre prussien a donnée à son œuvre ne permet guère non plus de l'analyser avec quelque clarté et quelque précision. En effet, M. de Kamptz ne suit aucun ordre d'idée qui lui soit propre; pour mieux réfuter l'auteur des considérations contre le

mariage de M. le duc d'Orléans, il commence par reproduire textuellement chacune de ses assertions, et les combat une à une en relevant en autant de notes, et le plus souvent avec une singulière vivacité, les erreurs de droit et de fait de son adversaire.

Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître par extraits, à l'aide d'une traduction aussi fidèle que possible, quelques-unes de ces notes. Peut-être ne remarqueront-ils pas sans étonnement de quelle façon un des cabinets d'Europe qui a pris une part la plus active aux événements de 1814 et de 1815 jugeait, en 1838, les événements qui s'étaient passés à Paris huit ans auparavant ; peut-être seront-ils frappés des efforts tentés par le ministre d'un souverain, naguère adepte fervent de la Sainte-Alliance, afin de concilier les principes de légitime succession au trône avec les résultats de la révolution française de 1830. A coup sûr, ils ne liront pas sans intérêt l'énumération historique si détaillée et si évidente, d'où il résulte que rien n'a été plus fréquent ni plus généralement accepté en Europe que les transmissions de couronne d'une branche à une autre branche dans une même famille royale, et qu'à interpréter le dogme de la légitimité d'une manière trop étroite et trop absolue, il n'y aurait peut-être pas une seule Maison souveraine en Europe qui fût en légitime possession du trône qu'elle occupe aujourd'hui. Nous passerons d'ailleurs les premières notes de l'écrit de

M. de Kamptz qui n'ont trait qu'à des questions de droit.

L'auteur des *Considérations* ayant dit que c'était comme républicain que Louis-Philippe avait été mis sur le trône, dans la note 21 M. de Kamptz répond :

« Étrange assertion.... Rien de plus simple que ce qui s'est passé. Charles X et son fils avaient abdiqué ; la couronne revenait à son petit-fils mineur ; Charles X avait nommé régent, le prince du sang le plus proche, le duc d'Orléans. Le duc d'Orléans avait accepté la régence ; mais les chambres ont prononcé également la déchéance du petit-fils du roi déchu, l'ont banni du royaume, et ont invité le duc d'Orléans à prendre le titre royal. D'élévation au trône, de choix, de meilleur des républicains, il n'a été question de rien de tout cela : on a simplement suivi l'ordre de succession et appelé au trône, en vertu de ce principe, le prince le plus proche. La seule concession faite aux idées des ultra-révolutionnaires, ç'a été de dire dans une proclamation à l'armée : « Sa majesté le roi des Français unit la légitimité du droit à celle du choix. » C'est à ce point de vue que Louis-Philippe a considéré son avénement ; il n'a point déclaré, comme Charles XIII de Suède, qu'il faisait passer la légitimité du choix avant celle du droit. . . . . . Quant à la déchéance prononcée contre le duc de Bordeaux, elle a son analogue dans les révolutions d'Angleterre, de Suède, de Russie, où la postérité du monarque déchu a été déclarée inhabile à lui succéder. Dans ces pays comme en France on a craint de voir suivre au fils les principes de gouvernement du père ; en conséquence, les descendants exclus ont été considérés comme morts civilement,

et la succession dévolue au plus proche héritier. C'est dans ce sens qu'au congrès de Ryswick, il a été répondu aux réclamations élevées par le roi de France et par Jacques II en faveur de la branche masculine des Stuarts: *Pour Jacques II, c'est une branche retranchée de sa tige; il est mort civilement à l'État, aussi bien que ses enfants nés et à naître, desquels par conséquent le parlement a jugé inutile de faire aucune mention.* Ce point de vue a été adopté par les puissances européennes dans les cas semblables, et tous leurs actes relatifs à la reconnaissance de la Maison de Hanovre sont fondés sur ce que les actes du parlement avaient déclaré déchue la branche masculine des Stuarts, et appelé au trône la Maison de Hanovre. Ainsi, dans l'article 2 du Traité de la Barrière: etc., etc. »

Dans un autre passage de son écrit, l'auteur des *Considérations* ayant inséré cette phrase : Qui pourrait dire ce qui serait arrivé si Louis-Philippe eût rejeté avec colère et dédain, au visage du peuple de France, la couronne souillée dans les rues de Paris?....

M. de Kamptz répond dans la note 23 :

« Il est difficile de comprendre pourquoi un prince devrait rejeter une couronne qu'il porterait de par Dieu et de par son droit, s'il ne se trouvait une tête entre elle et lui, quand cette tête a été écartée comme incapable de préserver sa dynastie et son peuple du fléau d'une révolution. Et pourquoi devrait-il la rejeter avec colère? Parce que son peuple a été assez attaché à la dynastie régnante pour qu'à défaut de la branche aînée, qui n'a pas su dé-

fendre la couronne, il a considéré celle-ci comme revenant d'elle-même à la branche cadette, et n'a voulu ainsi ni changer la dynastie ni briser la couronne! Mais un refus aussi imprudent aurait fait sortir cette antique couronne de la Maison de Bourbon, non-seulement de la branche cadette, mais de la Maison tout entière! Et le grand résultat qu'avaient obtenu les immenses efforts de l'Europe se serait trouvé détruit! Que serait devenue la couronne ainsi rejetée? Aucun Bourbon n'aurait pu la relever, il ne s'en serait plus trouvé sur le sol français; elle eût été brisée, et de ses débris serait sortie une seconde fois la république!...

» D'ailleurs l'auteur des observations oublie que Louis-Philippe n'était pas dans le cas de rejeter la couronne au visage au peuple français, par cette raison que le peuple français ne la lui a pas offerte, mais qu'il a simplement reconnu qu'à défaut de la branche aînée, la couronne passait de droit sur sa tête. Louis-Philippe, dira-t-on, aurait dû exercer la régence comme lieutenant-général du Royaume et au nom de Henri V? Mais est-il permis de penser qu'une nation de trente millions d'hommes se serait laissé gouverner au nom d'un enfant qu'elle venait de proscrire?

» Selon l'auteur des observations, la question est de savoir s'il est possible d'admettre les mariages entre les membres des familles princières qui ne sont arrivées au trône que par suite de changements introduits dans l'ordre de succession et ceux des familles où de semblables changements n'ont pas eu lieu. Mais cette question serait-elle encore douteuse, et les puissances européennes ne

l'auraient-elles pas déjà résolue? L'auteur des observations ne peut le croire... L'histoire de la Maison grand-ducale de Mecklenbourg devrait suffire à le convaincre... Les ducs Christophe, Magnus et Ulrich de Mecklenbourg ne se sont fait aucun scrupule d'épouser les filles du roi Frédéric I, que la diète de Danemarck a appelé au trône comme l'aîné de la seconde branche de la Maison royale, après avoir déposé et banni le roi Christian II. Le duc Christophe a épousé plus tard la fille de Gustave Wasa, que, du sein d'une condition privée, la diète de Suède a élevé au trône après avoir déposé et banni le roi légitime; une princesse de Mecklenbourg a épousé le roi de Danemarck, Frédéric II, petit-fils du roi Frédéric I, sans qu'alors ni depuis la moindre objection ait été faite contre ces mariages. Enfin, trois princes de la branche masculine des Stuarts vivaient encore quand une princesse de Mecklenbourg a partagé le trône de la Grande-Bretagne. Ce n'est pas seulement la Maison de Mecklenbourg, ce sont toutes les Maisons souveraines d'Europe, sans exception, qui se sont trouvées d'accord pour ne faire aucune distinction, soit qu'il s'agît de mariage ou de tous autres rapports, entre les princes arrivés au trône en vertu de leur droit propre, et ceux que des changements introduits dans l'ordre naturel de succession y avaient fait monter; elles n'auraient pu agir autrement sans violer l'indépendance de ces états. Ce principe est si général qu'il serait difficile de citer une seule exception....

» L'impératrice Élisabeth, qui avait prêté hommage à l'empereur Iwan, que la loi de succession appelait au

trône comme le chef de la branche aînée de la Maison de Romanow, ne l'a pas moins déposé et enfermé, ainsi que sa mère, la régente Anne, née princesse de Mecklenbourg Schwerin, et a fait monter ainsi sur le trône la seconde branche de la Maison impériale. Qui donc a jamais mis en question la légitimité de cette princesse et de ses descendants, et qui aurait pu le faire raisonnablement? En ce qui regarde les alliances entre familles princières, le principe que nous défendons a été invariablement suivi, non-seulement quand l'ordre de succession a été changé en faveur d'un prince de la Maison régnante, mais encore lorsqu'il l'a été au profit de familles qui n'avaient aucun droit de succession, et qui même appartenaient à la condition privée, lorsque toutefois elles avaient été reconnues. Gustave Wasa a épousé une princesse de Saxe Lauenbourg; ses fils des princesses de Pologne, du Palatinat et du Holstein; ses filles des ducs de Mecklenbourg et de Saxe Lauenbourg, des margraves de Baden et des électeurs palatins. Le fils de François Sforce a épousé une princesse de Savoie, et sa fille un roi de Naples; ses petits-fils ont épousé des princesses de Danemarck et de Naples, et sa petite-fille l'empereur Maximilien Ier. Les fils de Cosme de Médicis ont épousé des princesses d'Autriche et de Lorraine, et ses petites-filles un roi de France, Henri IV, et un archiduc d'Autriche. La fille de Jean de Bragance est devenue la femme du roi d'Angleterre, Charles II; ses fils ont épousé des princesses allemandes et françaises, et son petit-fils la fille de l'empereur Léopold. Napoléon est devenu l'époux d'une fille d'un empereur d'Autriche, son frère d'une princesse royale de

Wurtemberg, son fils adoptif d'une princesse royale de Bavière, et sa fille adoptive a épousé un grand duc de Baden. Ces faits sont si connus, ces principes si généralement admis, qu'on ne peut assez s'étonner de voir considérer le cas actuel comme un cas nouveau, et sur lequel l'Europe aurait à se prononcer pour la première fois. Cela est d'autant plus étonnant, que la déchéance de la branche aînée et l'avénement de la branche cadette sont deux faits entièrement distincts, et que le second n'a exercé aucune influence sur le premier. En effet, on ne saurait assez répéter que la branche cadette n'a été appelée au trône par aucun acte de parlement, par aucune résolution de diète, mais par l'ordre de succession tel que la constitution l'avait déterminé; les chambres n'ont fait autre chose que de se conformer à cet ordre, et n'ont attribué à Louis-Philippe aucun droit de succession qu'il ne tînt déjà de Dieu et de son droit. »

Il est dit dans le texte des *Observations* :

« *Jusqu'ici*, la légitimité et la révolution avaient vécu l'une à côté de l'autre; elles s'étaient réciproquement tolérées, et avaient observé une paix extérieure : désormais, elles vont être confondues et unies; *mon cousin* Louis-Philippe, en style de chancellerie, deviendra réellement un proche parent, son avénement légitime, et le *fait* que l'*insurrection* a disposé de la couronne sera reconnu comme l'exercice d'un droit qui appartient au peuple ! »

M. de Kamptz répond :

« Quelle conséquence ! Mais si elle était exacte, elle

serait résultée depuis longtemps déjà de la reconnaissance des révolutions d'Angleterre, de Suède et d'autres pays. Les puissances européennes ont-elles donc par la reconnaissance des républiques d'Angleterre et de France reconnu le droit du peuple au meurtre de leurs rois ? Ont-elles par la reconnaissance de toutes les nouvelles républiques d'Amérique reconnu le droit du peuple à l'insurrection et au refus d'obéissance à leur souverain ? Mais cette observation, lors même qu'elle serait juste, ne serait pas applicable au cas actuel. La couronne que porte Louis-Philippe, ce n'est pas l'insurrection qui en a disposé en sa faveur. La révolution de juillet ne s'est pas faite contre la monarchie, ni contre la constitution monarchique ; elle ne s'est pas faite contre la Maison de Bourbon, encore moins contre la branche cadette de cette Maison, mais seulement contre la branche aînée. De même que la révolution d'Angleterre n'a été faite que contre Jacques II et la branche masculine de la Maison de Stuart, et que la nation mettait son espoir et sa confiance dans la branche féminine; de même la France mettait son espoir et sa confiance dans la Maison d'Orléans. Celle-ci est montée, en vertu de la loi de succession, sur un trône que la renonciation et le bannissement de la branche aînée avaient rendu vacant. Les chambres n'ont pas rendu, comme le parlement d'Angleterre, en 1688, un acte spécial, mais ont admis avec raison que la couronne avait passé, en vertu de la constitution et de l'ordre de succession, à la Maison d'Orléans, et elles se sont bornées à proclamer la vacance du trône, et à inviter Louis-Philippe à prendre le titre royal. L'auteur des observations est dans une

grande erreur s'il croit que Louis-Philippe tient sa couronne d'une disposition que le peuple aurait faite en sa faveur. Le peuple ni les chambres n'ont fait aucune disposition de ce genre; c'est la loi de succession qui appelle la branche cadette à succéder à défaut de la branche aînée, qui seule ici a disposé de la couronne. . . . .

» Et c'est cette soumission à une loi de succession si claire que l'auteur des observations appelle insurrection et crime, insurrection et crime que les puissances européennes, qui avec le peuple français ont reconnu le nouveau roi, ne devraient pas reconnaître par le mariage en question! elles qui avaient fait les plus grands efforts pour faire établir cette loi de succession et en avaient fait une condition de la paix, et qui, si les chambres et le peuple français avaient élevé le moindre doute sur les droits de la Maison d'Orléans, et avaient voulu l'en priver, auraient été fondées à voir dans ce fait un cas de guerre.

» Sans doute, les puissances européennes avaient ici, comme elles l'ont toujours eu pour chaque révolution dans l'ordre de succession arrivée dans tout autre état, le droit de reconnaître ou de ne pas reconnaître. Mais depuis des siècles, elles ont reconnu ces sortes de révolutions toutes les fois qu'elles se bornaient à des membres de la dynastie. Quelles raisons auraient pu, dans le cas dont il s'agit, rendre cette reconnaissance un seul instant douteuse? Une douloureuse expérience n'a que trop démontré que le repos et la paix en Europe et en France sont attachés à l'existence de la monarchie; c'est dans l'intérêt de son rétablissement que les puissances, à défaut de la dynastie légitime qui

ne pouvait être replacée sur le trône de France, ont jadis reconnu une famille privée (la famille Bonaparte). Cette dynastie nouvelle n'a pas répondu aux espérances de l'Europe, et les efforts réunis des puissances ont rétabli la dynastie ancienne. A coup sûr, ces efforts avaient pour objet le rétablissement de la dynastie tout entière, et non pas celui d'un de ses membres ou d'une de ses branches seulement. Mais la branche aînée n'a pas su se maintenir, elle a été renversée, et la nation a vu avec la plus entière confiance la couronne passer à la cadette, et a invité son chef à prendre le titre de roi. Les puissances européennes qui récemment encore avaient considéré le changement de dynastie en Suède comme une affaire intérieure, devaient-elles résister au vœu du peuple français qui voyait en Louis-Philippe le restaurateur de la *stabilité*, et ne pas reconnaître la branche cadette parce que la branche aînée n'avait pas su défendre sa couronne?... Devaient-elles se mettre elles-mêmes dans la plus flagrante des contradictions, et proclamer que, dans leur conviction, la république, inévitable sans Louis-Philippe, offrait des garanties de repos pour l'Europe? Qui a jamais demandé compte aux puissances d'avoir reconnu pour souverains légitimes les impératrices Élisabeth et Catherine, les rois Guillaume III et Georges Ier?..... »

Note E.

Ainsi que nous avons déjà eu occasion de le raconter, le vieux roi Frédéric-Guillaume III avait été le premier de sa cour à montrer un penchant évident à se rapprocher de la France. Avant de prendre, dans les arrangements qui précédèrent le mariage du duc d'Orléans, le rôle décisif que nous venons de raconter, il avait déjà donné des preuves non équivoques de son empressement à nouer avec la nouvelle dynastie française quelques-unes de ces relations personnelles et intimes que les autres maisons souveraines du continent semblaient alors plutôt appréhender. Ces dispositions favorables du roi de Prusse à notre égard avaient tellement devancé celles de la plupart des membres de son cabinet, qu'il ne voulut pas s'en ouvrir d'abord à son ministre des affaires étrangères. Ce ne fut point avec M. Ancillon, mais avec le souverain lui-même, et par l'intermédiaire

de son conseiller et ami intime, le prince de Wittgenstein, ministre de sa maison, que M. Bresson eut à traiter l'affaire délicate de la venue des jeunes princes français à la cour de Berlin. Cette petite négociation préliminaire ne dura guère moins d'un mois. Lorsque tous les obstacles eurent été levés par la gracieuse intervention du monarque, des ouvertures officielles furent pour la première fois faites à M. Ancillon, ministre des affaires étrangères de Prusse. J'ai entendu raconter qu'au moment où ce grave personnage abordait dans son salon M. Bresson pour lui donner connaissance de l'invitation adressée par le roi de Prusse aux jeunes princes français, et, d'un ton un peu solennel, se félicitait à haute voix d'être le premier à lui annoncer une aussi agréable nouvelle, le prince de Wittgenstein se trouvait assis à une table de whist, précisément en face de notre ambassadeur. Tous deux ne purent s'empêcher d'échanger un rapide coup d'œil. Le prince de Wittgenstein comprima à grand'peine un accès de fou rire, et les cartes faillirent lui échapper des mains.

Le roi Frédéric-Guillaume songeait-il déjà à ménager de longue main l'alliance à laquelle il a depuis si activement concouru? cela serait difficile à établir. Une chose est certaine à nos yeux, c'est que du jour où il conçut le projet de s'employer lui-même au mariage de celui qui était alors l'héritier présomptif de la couronne de France, jamais, dans sa pensée, il ne lui destina

d'autre princesse que celle qui par son rare mérite fixait dès lors les regards des cours de l'Allemagne, et occupait dans son affection une place si privilégiée.

Les extraits suivants d'une dépêche de M. Bresson confirment ce que nous avons dit de la part directe et personnelle prise par le roi de Prusse au mariage de M. le duc d'Orléans; ils témoignent également du ressentiment qu'il garda jusqu'au dernier moment contre ceux de ses proches qui avaient cherché à gêner l'exécution de ses desseins, ou dénigré cette œuvre de sa royale prédilection.

M. BRESSON A M. LE COMTE MOLÉ.

« 26 juin 1837.

» Je sais que M. de Werther a dit à quelques personnes (et parmi ces personnes je pourrais citer avec certitude le prince royal) qui lui exprimaient leur étonnement de la part que S. M. prussienne a prise au mariage de Mgr le duc d'Orléans: « En cela le roi s'est conduit très-sagement et très-politiquement, et si j'avais été moi-même consulté, mon avis aurait été conforme à ce qui a été fait. »

» Cette grande affaire n'a pas cessé encore d'absorber l'attention publique; les observations de la cour de Strelitz et la réfutation de M. de Kamptz ont maintenant acquis une sorte de publicité, et, quoique circulant toujours sous le manteau, sont dans toutes les mains. L'opinion con-

damne généralement la diatribe attribuée au duc Charles de Mecklembourg, et à de bien faibles exceptions près, on s'émerveille et se réjouit de voir le gouvernement prussien transformé en champion ou du moins en apologiste de la monarchie de 1830.

» ..... Ce n'est pas tout à fait ce que me disait hier un homme de beaucoup d'esprit : — L'avant-garde russe était, il y a dix-huit mois, à Sarrebruck, et l'avant-garde française est aujourd'hui à Memel ; — mais c'est un rapprochement inespéré. »

» Le duc Charles est en route pour les eaux d'Ems. La veille de son départ, il a écrit au roi une lettre fort soumise; il disait à S. M. que, se trouvant trop faible pour revêtir un uniforme, il ne voulait pas quitter Berlin sans prendre congé d'elle et la suppliait de lui faire la grâce de le venir voir. Le roi s'est rendu fort à contre-cœur à cette prière. Le duc a aussitôt abordé l'affaire du mariage ; il a prétendu qu'il n'était pas l'auteur du mémoire, et que la distribution lui en était faussement attribuée, et il a fait appel aux anciens sentiments du roi envers lui, et lui a demandé s'il ne lui avait pas toujours dit la vérité : — Je l'ai cru jusqu'à aujourd'hui, a répondu Sa Majesté en appuyant sur ce dernier mot. L'entrevue s'est terminée sans autre explication; et au moment même où le duc mentait avec tant d'assurance, le roi avait sur son bureau un rapport du directeur de la presse lithographique, constatant que le mémoire avait été lithographié seulement à quarante exemplaires, par ordre exprès du duc Charles, ordre expédié et signé

par son aide de camp le major Molière, et produit à l'appui du rapport. Ce rapport fait foi que le duc avait d'abord prié le directeur de lui envoyer au château de *Monbijou*, sa résidence, une presse portative qui lui avait été refusée. Aujourd'hui même le major Molière est mandé chez M. de Lottum. L'ordre qu'il a signé lui sera mis sous les yeux et il sera invité à en certifier l'authenticité.»

Note F.

Le moment n'est venu pour personne de porter un jugement définitif sur l'homme d'état qui a pendant de longues années, et sous des fortunes si diverses, présidé à la direction des affaires de l'empire d'Autriche. Mais il est toujours opportun de mettre les esprits impartiaux sur la trace de la vérité. Nous n'éprouvons aucun embarras à reconnaître que tout en demeurant un adversaire ardent des idées constitutionnelles et de notre influence libérale en Europe, M. de Metternich n'en jugait pas moins avec sang-froid les événements intérieurs de notre pays et tous ceux de son temps. Rien de moins fondé que l'opinion qui voudrait le donner pour un esprit étroit, obstiné et cruel, poursuivant aveuglément le but fixé par ses passions, et ne reculant devant aucun moyen pour assurer le triomphe de ses idées. Lorsqu'il était représenté sous ces terribles cou-

leurs par les meneurs révolutionnaires auxquels il faisait, partout où il pouvait les atteindre, une guerre si rude et si persévérante, le chancelier autrichien ne s'en émouvait guère. Peut-être ne lui déplaisait-il qu'à moitié d'apparaître comme une sorte d'épouvantail à l'imagination effrayée de ces populations méridionales qui supportaient avec une impatience si peu déguisée le joug de la cour de Vienne? Dans ses rapports avec les cabinets étrangers, M. de Metternich mettait au contraire un soin particulier à se faire voir sous un jour opposé. Les dépêches qu'il adressait aux chancelleries européennes étaient continuellement remplies de passages où il s'étendait avec complaisance sur les habitudes paternelles de l'administration autrichienne. Il serait facile de citer des mémoires émanés du cabinet particulier de M. de Metternich où il s'applique à établir, avec force arguments et détails à l'appui, *que le régime gouvernemental des états de S. M. l'empereur d'Autriche n'est point stationnaire, mais progressif; qu'il y a chez lui plus de liberté que partout ailleurs en Europe, la Bohême et la Hongrie peut-être exceptées, à cause du vieux esprit d'opposition qui y règne*. Il était si peu indifférent à l'idée que les hommes d'état français avec lesquels il traitait des affaires de l'Europe pouvaient se tromper sur les motifs déterminants de sa conduite, et sur les dispositions de son esprit, que plus d'une fois il prit la peine de redresser lui-même leurs impressions sur son compte. Un jour,

en 1846, le ministre des affaires étrangères de France, dans une conversation sur les affaires de Rome, ayant dit à l'ambassadeur d'Autriche qu'en Italie comme ailleurs M. de Metternich ne devait pas être porté à croire au succès des opinions modérées; qu'après tout, cela était naturel, puisqu'il était d'une autre école et partisan de la résistance absolue; le ministre autrichien se hâta d'écrire à Paris pour se défendre de ce jugement comme d'une injustice à son égard. Dans cette espèce de protestation, dont le ton même et le laisser-aller confidentiel attestaient la sincérité, M. de Metternich disait :

« Qu'il croyait au triomphe des idées modérées dans les pays qui avaient, comme la France, traversé plusieurs révolutions... C'est alors un compromis qui acquiert la valeur d'un bienfait... Il ne croyait pas au succès du juste milieu dans la phase où se trouvaient les états italiens; ce n'était point une révolution qui se fermait, c'était une révolution qui commençait, car les états sont en révolution quand la puissance passe des mains des gouvernements constitués dans celles d'un autre pouvoir, quel qu'il soit. Il n'était pas vrai qu'il fût partisan de la résistance absolue; il n'y avait d'absolu que la vérité. Le politique est une affaire de conduite qui ne supporte pas l'absolu. En doctrine comme en fait, il n'avait jamais essayé de l'absolu. Sa résistance à l'esprit révolutionnaire avait été quelquefois active, comme

en 1820, quelquefois défensive, comme en 1831. Pour le moment, il observait. Ce qui se passait en Italie tenait autant de la révolte que de la révolution. Les révoltes sont plus saisissables que les révolutions; elles ont un corps qu'on peut appréhender. Les révolutions tiennent de la nature des spectres. Il faut, pour régler sa conduite à leur égard, attendre que les spectres se revêtent d'un corps. »

Il terminait en rappelant :

« Qu'il avait été élevé en France, sous la direction d'un maître qui, en 1792, avait joué le rôle de président d'un comité des dix, nommé par les Marseillais pour faire et surveiller la journée du 10 août, et qui, en 1793, avait été juge d'un tribunal révolutionnaire. Il avait donc vécu à côté de tous les personnages de la révolution, et dans un monde bien différent de celui dont, selon toute vraisemblance, on devait le croire sorti. Son esprit avait pris sa marche de lui-même, sous l'influence des événements auxquels, depuis 1794, il avait assisté. Cette marche était la conséquence naturelle de l'indépendance et du calme qui formaient la base de son caractère..... »

Note G.

Le chargé d'affaires de France n'avait point à rendre compte dans ses dépêches de la conversation qu'on vient de lire. D'ailleurs les événements avaient marché trop vite ; cet épisode de sa mission n'aurait pu trouver utilement place dans sa correspondance avec le ministre des Affaires Étrangères. De retour en France, cet agent diplomatique n'a vu aucun inconvénient à raconter des détails qui lui ont paru faire honneur à l'empereur Nicolas. Plus d'une fois nous avons entendu ce récit de sa bouche; nous sommes assurés de ne rien omettre ni changer d'essentiel. Au surplus, si comme nous sommes fondés à l'espérer, M. Paul de Bourgoing se décide à écrire des mémoires sur cette époque intéressante de sa carrière diplomatique, ils confirmeront avec plus d'étendue ce que nous avons rapporté en substance.

Note II.

A vrai dire, les ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, et de Russie à Paris, ne furent jamais retirés suivant l'acception rigoureuse de ce mot; ils cessèrent seulement l'un et l'autre, par ordre de leur cour, de résider dans les états du souverain auprès duquel ils continuaient cependant à être tous les deux officiellement accrédités. Voici à quelle occasion surgit cette nouvelle complication, et comment les choses se passèrent :

Deux fois par an, au 1er janvier et au 1er mai, les ambassadeurs étrangers étaient admis à offrir publiquement leurs hommages au roi des Français : M. le comte Appony, ambassadeur d'Autriche, chargé depuis plusieurs années, comme doyen du corps diplomatique, de porter la parole au nom de ses collègues, était en congé, et suivant toute probabilité ne devait pas être

de retour pour le 1er jour de l'année 1843. C'était à M. le comte de Palhen, ambassadeur de Russie, que revenait, par rang d'ancienneté, l'honneur de le remplacer, et l'obligation de prononcer sur la paix et sur les bons rapports existants entre toutes les cours de l'Europe, les quelques phrases générales qui, entremêlées de compliments personnels à l'adresse du souverain, ont dans tous les temps et tous les pays suffi à défrayer ces sortes de solennités. Mis à pareille épreuve, peu de temps après la révolution de juillet, M. le comte Pozzo di Borgo s'en était tiré par le vague et l'insignifiance volontaire de son allocution. M. le comte de Palhen, effrayé de la responsabilité qu'il allait encourir, n'osa se décider, sans avoir pris les ordres de sa cour.

Les personnes les mieux informées des détails de cet incident ont toujours pensé que si M. le comte de Palhen se fût adressé confidentiellement à M. de Nesselrode, ou s'il avait seulement fait consulter indirectement l'empereur, il aurait reçu l'invitation secrète d'imiter l'exemple de son prédécesseur, M. le comte Pozzo. Mais en Russie les dépêches diplomatiques sont adressées au souverain. Ainsi tenu de se prononcer lui-même officiellement, l'empereur de Russie, en proie sans doute dans ce moment à l'un de ces accès de mauvaise humeur qui étaient devenus chez lui si fréquents toutes

les fois qu'il s'agissait des rapports avec le gouvernement français, enjoignit à son ambassadeur de prendre un congé et de quitter Paris avant la fin de l'année. Quelque grande qu'eût été, dans cette circonstance, la discrétion de l'ambassade russe à Paris, les motifs de cette absence ne restèrent pas entièrement secrets. Ce fut surtout à Berlin, au moment du passage de l'ambassadeur russe, retournant à Saint-Pétersbourg, que les détails de cette affaire acquirent une sorte de notoriété diplomatique dont le roi des Français se montra vivement blessé. Afin de ne point demeurer en retard, il fit ordonner au chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg de se dire malade à l'époque du renouvellement de l'année, qui a lieu, comme on sait, en Russie, quelques jours plus tôt qu'en France, et de ne point se joindre au corps diplomatique quand il irait au palais impérial présenter au czar les hommages accoutumés. Par représaille, le chargé d'affaires de Russie ne se présenta pas non plus au palais des Tuileries le 1er mai, jour de la fête du Roi. On le pense bien, le moment où les deux cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg échangeaient entre eux de pareils procédés n'était pas celui où l'empereur de Russie pouvait songer à envoyer son ambassadeur à Paris, reprendre possession du poste qu'il avait quitté par son ordre. D'un autre côté, assigner officiellement une position nouvelle à M. le comte de Palhen, c'eût été rompre ouvertement avec

la France, et, comme nous l'avons indiqué, cette résolution n'entrait pas davantage dans les vues du czar. Le comte de Palhen demeura donc, en titre, ambassadeur de Russie à Paris; pendant cette absence prolongée à dessein, un chargé d'affaires géra l'ambassade russe à Paris. Le gouvernement français, qui avait pris pour règle de conduite de ne jamais provoquer le czar, mais de conformer strictement ses actes à ceux du cabinet russe, maintint à M. le baron de Barante sa position officielle d'ambassadeur de France en Russie, et n'entretint à Saint-Pétersbourg qu'un secrétaire d'ambassade remplissant par intérim les fonctions de chargé d'affaires. Ainsi que nous l'avons raconté, cet état de choses, constaté par l'*Almanach Royal de France*, durait encore, mais allait, suivant toute probabilité, être modifié, quand survint la révolution de février.

Note I.

Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de leur donner *in extenso* les deux dépêches officielles écrites par l'ambassadeur de France à Londres aussitôt après la notification à lui faite du traité du 15 juillet 1840.

DÉPÊCHE DE M. GUIZOT, AMBASSADEUR DE FRANCE A LONDRES, A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

« Londres, 17 juillet 1840, onze heures et demie du soir.

» Monsieur le président du Conseil,

» Lord Palmerston m'a écrit à une heure qu'il désirait s'entretenir avec moi vers la fin de la matinée. Je me suis rendu au *Foreign Office*. Il m'a dit que le cabinet, pressé par les événements, venait enfin d'arrêter ses résolutions sur les affaires d'Orient ; qu'il avait une communication à me faire à ce sujet, et que pour être sûr

d'exprimer exactement sa pensée, il avait pris le parti de l'écrire. Il m'a lu alors la pièce dont j'intercale ici une copie.

MEMORANDUM (1).

« Le gouvernement français a reçu dans tout le cours » des négociations qui commencèrent l'automne de l'an- » née passée les preuves les plus réitérées, les plus ma- » nifestes, les plus incontestables, non-seulement du » désir des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de » Prusse et de Russie d'arriver à une entente avec le gou- » vernement français sur les arrangements nécessaires » pour effectuer la pacification du Levant, mais aussi de » la grande importance que ces cours n'ont jamais cessé » d'attacher à l'effet moral que produirait l'union et le » concours des cinq puissances dans une affaire d'un in- » térêt si grave et si intimement lié avec le maintien de » la paix européenne.

» Les quatre cours ont vu avec le plus profond regret » que leurs efforts pour atteindre leur but aient été in- » fructueux; et malgré que tout dernièrement elles aient » proposé à la France de s'associer avec elles pour faire » exécuter un arrangement entre le sultan et Méhémet-

(1) Le memorandum a fait partie des pièces qui ont été communiquées aux Chambres françaises en 1841 ; il est donc déjà connu du public ; mais nous avons cru néanmoins devoir le reproduire, parce qu'il est nécessaire à l'intelligence des passages subséquents de la dépêche de M. Guizot.

» Ali, fondé sur des idées qui avaient été émises, vers la
» fin de l'année dernière, par l'ambassadeur de France à
» Londres, cependant le gouvernement français n'a pas
» cru pouvoir prendre part à cet arrangement, et a fait
» dépendre son concours avec les autres puissances de
» conditions que ces puissances ont jugées incompatibles
» avec le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de
» l'empire Ottoman et avec le repos de l'Europe.

» Dans cet état de choses, les quatre puissances n'a-
» vaient d'autre choix que d'abandonner aux chances de
» l'avenir les grandes affaires qu'elles avaient pris l'en-
» gagement d'arranger, et ainsi de constater leur impuis-
» sance et de livrer la paix de l'Europe à des dangers tou-
» jours croissants, ou bien de prendre la résolution de
» marcher en avant sans la coopération de la France, et
» d'amener, au moyen de leurs efforts réunis, une solu-
» tion des complications du Levant conforme aux enga-
» gements que les quatre cours ont contractés envers le
» sultan et propre à assurer la paix future.

» Placées entre ces deux choix et pénétrées de l'urgence
» d'une discussion immédiate et en rapport avec les gra-
» ves intérêts qui s'y trouvent engagés, les quatre cours
» ont cru de leur devoir d'opter pour la dernière des deux
» alternatives, et elles viennent, par conséquent, de con-
» clure avec le sultan une convention destinée à résoudre
» d'une manière satisfaisante les complications actuelle-
» ment existantes dans le Levant.

» Les quatre cours, en signant cette convention, n'ont
» pas pu ne pas sentir le plus vif regret de se trouver ainsi
» momentanément séparées de la France, dans une af-

» faire essentiellement européenne ; mais ce regret se » trouve diminué par les déclarations réitérées que le gou- » vernement leur a faites, qu'il n'a rien à objecter aux » arrangements que les quatre puissances désirent faire » accepter à Méhémet-Ali, si Méhémet-Ali y consent ; que, » dans aucun cas, la France ne s'opposera aux mesures » que les quatre cours, de concert avec le sultan, pour- » ront juger nécessaires, pour obtenir l'assentiment du » pacha d'Égypte ; que le seul motif qui a empêché la » France de s'associer aux autres puissances, à cette oc- » casion, dérive des considérations de divers genres qui » rendraient impossible au gouvernement français de » prendre part à des mesures de coërcition contre Méhé- » met-Ali.

» Les quatre cours donc entretiennent l'espoir fondé » que leur séparation d'avec la France, à ce sujet, ne sera » que de courte durée et ne portera aucune atteinte aux » relations de sincère amitié qu'elles désirent si vivement » conserver avec la France ; mais, de plus, elles s'adres- » sent avec instance au gouvernement français, afin d'en » obtenir du moins l'appui moral, malgré qu'elles ne peu- » vent en obtenir une coopération matérielle. L'influence » du gouvernement français est puissante à Alexandrie, » et les quatre cours ne pourraient-elles pas espérer et » demander de l'amitié du gouvernement français, que » cette influence s'exerce auprès de Méhémet-Ali, dans » le but d'amener le pacha à donner son adhésion aux » arrangements qui lui seront proposés par le sultan ?

» Si le gouvernement français pouvait, de cette ma- » nière, contribuer efficacement à mettre un terme aux

» complications du Levant, le gouvernement acquerrait » un nouveau titre à la reconnaissance et à l'estime des » amis de la paix. »

» J'ai écouté lord Palmerston jusqu'au bout, sans l'interrompre; prenant ensuite le papier de ses mains :

» Mylord, ai-je dit, sur le fond même de la résolution que vous me communiquez, je n'ajouterai rien en ce moment à ce que j'ai si souvent eu l'honneur de vous dire. Je ne veux pas non plus, sur une première lecture faite en courant, discuter tout ce que contient la pièce que je viens d'entendre ; mais quelques points me frappent sur lesquels je me hâte de vous communiquer mes observations, les voici :

» J'ai relu d'abord ce passage :

« Malgré que tout dernièrement, etc. Un arrange» ment, etc. »

» Vous faites sans doute allusion ici, mylord, à l'arrangement qui avait pour base l'abandon d'une partie du pachalik de Saint-Jean d'Acre, y compris la forteresse, et il résulterait de ce paragraphe que le gouvernement français, après avoir fait émettre ces idées par son ambassadeur à Londres, n'aurait pas cru ensuite pouvoir les accepter. — Je ne saurais admettre, mylord, pour le gouvernement du roi un tel reproche d'inconséquence ; les idées dont il s'agit n'ont jamais été, que je sache, émises officiellement au nom du gouvernement du roi, par

l'ambassadeur de France, et point par moi à coup sûr, ni, je pense, par mon prédécesseur. — Elles ont pu apparaître dans la conversation, comme bien d'autres hypothèses, elles n'ont jamais été présentées sous une forme, ni avec un caractère qui autorise à dire ou du moins à donner lieu de croire que le gouvernement du roi les a d'abord mises en avant, puis repoussées.

» Voici ma seconde observation : Vous dites que le gouvernement français a plusieurs fois déclaré qu'il n'a rien à objecter aux arrangements que les quatre puissances désirent faire accepter à Méhémet-Ali, si Méhémet-Ali y consent, et que dans aucun cas la France ne s'opposera aux mesures que les quatre cours, de concert avec le sultan, pourront juger nécessaires pour obtenir l'assentiment du pacha d'Égypte. Je ne saurais, mylord, accepter cette expression, *dans aucun cas*, et je suis certain de n'avoir rien dit qui l'autorisât. Le gouvernement du roi ne se fait, à coup sûr, le champion de personne, et ne compromettra jamais, pour les seuls intérêts du pacha d'Égypte, la paix et les intérêts de la France ; mais si les mesures adoptées contre le pacha par les quatre puissances avaient aux yeux du gouvernement du roi cette conséquence que l'équilibre actuel des États européens en fût altéré, il ne saurait y consentir ; il verrait alors ce qu'il lui conviendrait de faire, et il gardera toujours, à cet égard, sa pleine liberté.

» J'ai fait encore, sur quelques expressions du mémorandum, quelques remarques de peu d'importance, et sans engager aucunement la discussion au fond, j'ai ajouté :

» Mylord, le gouvernement du roi a toujours pensé que

la question de savoir si deux ou trois pachaliks de Syrie appartiendraient au sultan ou au pacha, ne valait pas à beaucoup près les chances que l'emploi de la force et le retour de la guerre en Orient pouvaient faire courir à l'Europe. Je souhaite que vous ne vous trompiez pas. Si vous vous trompez, nous n'en partagerons pas la responsabilité. Nous ferons tous nos efforts pour maintenir la paix, nos alliances générales, pour surmonter, dans l'intérêt de tous, les difficultés, les périls peut-être de la nouvelle situation où vous entrez.

» Lord Palmerston a faiblement combattu mes observations et s'est répandu en protestations d'amitié sincère et sûre, malgré notre dissentiment partiel et momentané. Il a réclamé de nouveau les bons offices de la France et son influence à Alexandrie, pour déterminer le pacha à accepter les propositions qui lui seront faites ; puis, il a donné sur ces propositions et la marche qu'on avait dessein d'adopter, les détails suivants :

» Le sultan proposera d'abord au pacha de lui concéder, toujours à titre de vasselage, l'Égypte héréditairement et la portion déjà offerte du pachalik de Saint-Jean-d'Acre, y compris la citadelle ; mais c'est seulement en viager. Il lui donnera un délai de dix jours pour accepter cette proposition ; si le pacha refuse, le sultan lui fera une proposition nouvelle qui ne comprendra plus que l'Égypte, toujours héréditairement. Si après un nouveau délai de dix jours, le pacha refuse encore, alors le sultan s'adressera aux quatre puissances qui s'engagent envers et entre elles à faire rentrer le vassal dans l'obéissance.

» Lord Palmerston ne m'a donné aucun détail sur les moyens qu'elles emploieraient à cet effet.

» Un secrétaire de Chekib-Effendi est parti hier soir pour porter à Constantinople cet arrangement. Lord Palsmerston calcule que les premières propositions du sultan parviendront au pacha dans trente ou trente-cinq jours, qu'il y répondra dix jours après, et que sa réponse sera connue ici vingt ou vingt-cinq jours après, c'est-à-dire dans deux mois et demi environ.

» La démarche directe du pacha auprès de la Porte et l'insurrection de la Syrie sont évidemment les deux causes qui ont précipité la résolution. Lord Palmerston m'a parlé de l'insurrection avec beaucoup de confiance, et comme son langage impliquait des mesures déjà projetées ou ordonnées pour empêcher Méhémet-Ali d'envoyer en Syrie des renforts capables de la réprimer, je lui ai adressé à ce sujet une question positive et directe. Il m'a répondu qu'en effet on ne négligerait rien pour arrêter promptement en Syrie l'effusion du sang.

» Je ne veux pas vous le cacher, m'a-t-il dit. Aussi vous l'ai-je demandé, mylord, ai-je répondu.

» Les ordres ont très-probablement été donnés en ce sens à la flotte anglaise, et des secours en argent, vivres et munitions pour les insurgés mis à la disposition du sultan.

» La crainte d'une crise ministérielle est le vrai motif qui a fait prévaloir lord Palmerston dans l'intérieur du cabinet. — Le moment d'une action positive et efficace en Orient est encore éloigné, et le parlement se sépare dans quinze jours.

» J'écris à la hâte à votre excellence, en sortant d'un dîner chez le duc de Cambridge. Je la prie, etc., etc. »

DÉPÊCHE DE M. GUIZOT, AMBASSADEUR DE FRANCE A LONDRES, A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

« Londres, 22 juillet 1840.

» Monsieur le Président du Conseil,

» La résolution adoptée par les quatre puissances sur les affaires d'Orient reste encore secrète ; peu de personnes en parlent avec certitude. Les journaux qui attaquent la politique, sur laquelle elle se fonde, ne paraissent pas savoir que cette politique a déjà abouti à des conventions et à des actes. Pas une voix ne s'est encore élevée dans le parlement; évidemment, le cabinet redoute la publicité, la discussion, et fait ce qu'il peut pour la retarder.

» Je crois savoir que la convention conclue entre les quatre puissances et la Porte exprime formellement dans son préambule, comme motif déterminant de leurs résolutions, l'insurrection de Syrie, et la nécessité comme la justice de seconder un mouvement spontané, puissant, amené par la tyrannie du pacha, et qui doit avoir pour effet de mettre un terme à cette tyrannie et de faire rentrer cette province sous l'autorité du sultan.

» La convention règle ensuite les propositions que le sultan adressera au pacha et les délais accordés à ce dernier pour répondre.

» Je n'ai sur ce point rien à ajouter aux renseignements que j'ai donnés à Votre Excellence dans ma précédente dépêche n° 74. Quant aux autres mesures que les quatre

puissances prendront, s'il y a lieu, pour contraindre le pacha, ou même détruire absolument son pouvoir, s'il se refuse à tous les arrangements qui lui seront proposés, la convention est fort analogue au projet que lord Palmerston m'avait communiqué, il y a plus de quatre mois, et dont j'ai entretenu Votre Excellence dans ma dépêche n° 28, — 5 mars 1840. — Les mesures indiquées sont :

» 1° Des secours de tous genres donnés au sultan pour soutenir en Syrie l'insurrection, y transporter ses propres troupes, et y rétablir son autorité.

» 2° L'interdiction de toute communication par mer entre l'Egypte et la Syrie, et, dans ce but, une croisière assidue des flottes des quatre puissances, soit devant Alexandrie, soit le long des côtes de Syrie. On ne commencera pas par un blocus complet et formel d'Alexandrie et des ports de Syrie, mais on y viendra au besoin.

» 3° Enfin, si les mesures militaires du pacha et les dangers de l'empire ottoman en amènent la nécessité, l'entrée d'un corps d'armée russe à Constantinople et d'une flotte anglaise dans la mer de Marmara.

» Le pavillon autrichien sera partout auprès du pavillon anglais.

» Telle est, si je suis bien informé, la substance de cette convention, dont je n'ai pas, du reste, une connaissance détaillée.

» On attend les ratifications de Berlin, Vienne et Pétersbourg, et on espère les recevoir avant quinze jours.

» En attendant, tous les ordres nécessaires pour l'exécution de la convention, surtout pour le mouvement des flottes, ont été transmis dans le Levant.

Dans le public, quoique les faits soient encore peu connus, l'inquiétude commence à se manifester. La paix est un besoin et un désir général ; ce sera l'idée dominante dans le parlement, si quelque débat s'élève avant la fin de la session. Votre Excellence aura sûrement remarqué les articles du *Times* et du *Standard* (20 juillet), qui font pressentir l'attitude que prendra l'opposition. Je sais que le cabinet, et spécialement lord Palmerston, en sont très-préoccupés. Sir Robert Peel, qui devait partir avant-hier lundi, a remis son départ à lundi prochain... »

Peu de jours après avoir écrit les dépêches qu'on vient de lire, M. Guizot ayant reçu du cabinet du 1er mars les instructions rendues nécessaires par les circonstances du moment, adressait à M. de Rémusat la lettre particulière suivante par laquelle il lui expliquait quels motifs avaient fait brusquer la signature du traité entre les quatre puissances.

LETTRE PARTICULIÈRE DE M. GUIZOT, AMBASSADEUR DE FRANCE A LONDRES, A M. DE RÉMUSAT.

« Londres, le 25 juillet 1840.

» Mon cher ami, les instructions que je viens de recevoir sont très-bonnes, et la position est bien prise. Vous avez mille fois raison de ne croire à aucune longue intrigue, à aucune préméditation européenne. Nous avons, il y a quatre mois, proposé un arrangement : l'Égypte et

la Syrie héréditaires; Candie, l'Arabie et Adana restitués; mais nous n'avons pas voulu nous engager à y mettre la sanction de la coërcition. Lord Palmerston nous a concédé la place de Saint-Jean-d'Acre; nous avons dit que c'était trop peu. On nous a fait entrevoir l'Egypte héréditairement et la Syrie viagèrement; nous n'avons pas accueilli. — Au milieu de toutes ces propositions avortées, est arrivée la nouvelle de la démarche du pacha auprès du sultan. — M. Appony l'avait annoncée trois semaines auparavant; c'était le triomphe de la France et la mystification des quatre puissances; c'est le mot dont on s'est servi entre soi, en exhalant son humeur. Au milieu de cette humeur, l'insurrection de Syrie est venue jeter l'espérance, une forte espérance. — Lord Palmerston l'a saisie; — il a promis, en Orient, un succès facile, et menacé à Londres de la dissolution du cabinet. Il avait une convention toute faite, des moyens de coërcition bons ou mauvais tout inventés; on s'est réuni en toute hâte; on a envoyé en toute hâte des courriers; on s'est promis le secret pour se venger de la mystification d'Alexandrie, et ordonné sans bruit les premières mesures, et on a signé.

» Voilà comment on a fait ce qu'on a fait: voici ce qu'on a espéré : un succès prompt qui rendra courte la situation difficile où l'on s'est mis avec nous. On commence à avoir un sentiment vif de cette difficulté; notre attitude, nettement prise et hautement déclarée, l'antipathie visible du public anglais pour toute chance de guerre et de rupture avec la France, à propos d'une question qui n'excite aucune passion anglaise; cela frappe et intimide

déjà. On n'avoue pas ce qu'on a fait, — on ne se défend qu'en niant, ou en éludant, ou en promettant que ce ne sera rien. Cela se passe ainsi dans la presse comme au parlement ; on est doux, avenant avec nous ; on travaille à prévenir les conséquences de ce qu'on a fait.

» Si on a eu raison dans ce qu'on espère, si le succès est prompt et facile, on aura eu raison dans ce qu'on a fait, et il faudra bien que nous le sentions ; mais si le prompt succès ne vient pas, si la question dure et s'aggrave ; si des complications éclatent, si de grands efforts sont nécessaires, la situation de lord Palmerston sera très-mauvaise et la nôtre très-forte. Pour peu que nous prenions soin de ne pas irriter les passions anglaises, nous aurons pour nous les intérêts anglais, les penchants libéraux, la prudence de tous les partis, et nous sortirons peut-être avec avantage de l'épreuve où nous entrons... »

NOTE K.

Lord Palmerston a plusieurs fois nié dans le parlement anglais, en 1840 et 1841, que l'insurrection des populations de la Syrie contre les autorités égyptiennes ait été encouragée par l'Angleterre, et fomentée sur les lieux par les agents anglais. « *Quelles que soient les causes de la révolte, les Syriens n'ont été soulevés ni à l'instigation des autorités anglaises, ni par des officiers anglais* (1). » Les assertions si positives du secrétaire d'Etat de S. M. Britannique ont dans le moment fermé la bouche à ses adversaires politiques. Depuis, les papiers officiels relatifs aux affaires du Levant ont été imprimés et communiqués au parlement anglais. Quand ils furent ainsi portés à la connaissance du public, l'intérêt de la question d'Orient était à peu près épuisé ; peu de personnes ont eu la curiosité d'aller fouiller dans ces volumineux documents. Celles qui ont pris ce soin ont pu voir à chaque page combien lord Palmerston avait été

(1) Discours de lord Palmerston, séance du 6 août 1840. (*Parlem. debates.*)

mal servi par sa mémoire. Nous croyons important de mettre ici sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns des passages de ces documents émanés des agents de lord Palmerston eux-mêmes, et qui prouvent d'une façon irrécusable la part active et efficace qu'ils ont prise dans les troubles de la Syrie.

Comme il était naturel de s'y attendre, ce fut lord Ponsomby, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, l'ennemi acharné de Méhémet Ali, l'inspirateur ordinaire des mesures violentes auxquelles lord Palmerston finissait toujours par donner son assentiment, qui indiqua clairement le premier l'avantage qu'il y aurait pour la politique anglaise à exciter une insurrection en Syrie En faisant connaître à son gouvernement tous les moyens dont il pourrait disposer à cet effet, il demandait l'autorisation d'en user.

« Si Ibrahim avance, il sera facile de soulever tous les Syriens contre son gouvernement. *Je puis répondre des habitants du Liban, de l'émir Bechir et de tous,* pourvu que l'Angleterre veuille agir et les aider. Je pense que la seule apparition d'une escadre anglaise, quelque faible qu'elle soit, accompagnée d'une frégate ottomane portant le pavillon du sultan, suffira pour soulever le pays tout entier. Le sultan est disposé à envoyer la frégate et à donner tout l'appui qui sera en son pouvoir (1). »

(1) Dépêche de lord Ponsomby à lord Palmerston, 23 avril 1840. (*Accounts and papers,* 1841.)

Lord Ponsomby ne tarda pas, autorisé ou non par le secrétaire d'État de S. M. Britannique, à mettre à exécution les projets dont il avait fait part à sa cour. Deux mois après la dépêche que nous venons de citer il écrivait à lord Palmerston :

« J'ai cru de mon devoir d'envoyer en Syrie mon drogman, M. Wood, *qui a des relations personnelles* avec la plupart des chefs du Liban. M. Wood est parti sur *le Cyclope* (1). »

M. Wood, arrivé en Syrie, écrivait à lord Ponsomby la dépêche qu'on va lire :

« Les Druses sont dans la situation la plus désespérée ; ils implorent chaque jour notre assistance, et promettent que si nous leur en donnons les moyens, ils se lèveront jusqu'au dernier homme ; tout ce qu'ils demandent, ce sont des munitions et des armes. Il n'y a jamais eu peut-être un moment plus favorable pour séparer la Syrie de l'Égypte, et pour accomplir les vues politiques de lord Palmerston par rapport à Méhémet-Ali, sans de grands sacrifices de notre part.

» *J'explique aux Syriens les désirs et la politique* de la Grande-Bretagne, et le succès qui doit nécessairement suivre s'ils nous assistent en demeurant fermes et unis entre eux. Tout cela ils le comprennent parfaitement,

(1) Dépêche de lord Ponsomby à lord Palmerston, 29 juin 1840. (*Accounts and papers*, 1841.)

mais ils demandent toujours un appui indirect de notre part; autrement, ils disent qu'ils seront accablés..... Ai-je besoin d'ajouter, mylord, que je n'épargnerai aucun effort pour remplir *les vues de votre seigneurie*, malgré les difficultés dont je suis environné, et celles qui dérivent de ma position personnelle? car les arguments que j'emploie à l'égard des Syriens peuvent être excellents, mais les Syriens voudraient les voir suivis d'effets. Je brûle d'apprendre quel genre de secours la Porte doit leur donner, et encore plus de connaître les intentions du gouvernement de Sa Majesté (1). »

Lord Ponsomby devait être content du zèle de son agent; cependant, afin de ne le point laisser languir, il lui envoyait, le traité du 15 juillet une fois signé, l'ordre d'agir à découvert.

«Je vous ordonne de déclarer hautement en mon nom, à quiconque voudra vous entendre, que je suis autorisé à faire connaître aux Syriens que le gouvernement anglais, de concert avec les gouvernements d'Autriche, de Prusse et de Russie, protégera ceux qui voudront rentrer sous l'obéissance du sultan, que la flotte anglaise viendra au secours des Syriens.....»

La part prise par M. Wood dans l'insurrection de la Syrie fut si grande et si manifeste qu'elle devint l'occa-

(1) M. Wood à lord Ponsomby, ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Constantinople. 22 juillet 1840. (*Accounts and papers* 1842.)

sion d'un débat dans la chambre des communes. Le docteur Bowring accusa le gouvernement anglais d'avoir excité, par un de ses agents officiels, l'insurrection de Syrie. A ce reproche direct et précis, lord Palmerston répondit que M. Wood (celui-là même que nous venons de voir adressant des dépêches à lord Ponsomby dans lesquelles il demande à connaître avant tout les intentions du gouvernement de Sa Majesté, et recevant l'ordre de parler au nom de l'ambassadeur britannique à Constantinople) était un *Anglais turcoman* qui avait agi par les ordres du sultan et non par ceux du gouvernement anglais. Cependant, cet *Anglais turcoman* était nommé le 26 septembre, non point *par le sultan*, mais par le *gouvernement anglais*, vice-consul à Beyruth. C'était le moins qui lui était dû pour les signalés services qu'il avait rendus à la politique anglaise en Syrie, services que lord Ponsomby reconnaissait en ces termes :

« L'amiral Walker m'a assuré ce matin que M. Wood, par son habileté et par ses efforts, avait fait plus que personne pour le succès que nous avons obtenu en Syrie, à l'exception du commodore Napier. »

Les pièces anglaises que je viens de citer mettent dans un jour assez évident l'action exercée par les agents anglais dans les troubles de Syrie. Mais il reste un dernier témoignage trop précieux pour être passé sous silence; c'est celui de lord Palmerston lui-même.

Lord Palmerston, qui avait oublié, en août 1840, les excitations adressées par ses agents aux populations syriennes, s'en souvient tout à coup en décembre 1840, et arguë même de cette influence exercée par l'Angleterre sur l'insurrection syrienne pour mieux faire accepter ses conseils à la Porte .

« Je saisis cette occasion de rappeler à Son Excellence que, comme les Syriens ont été déterminés par les autorités anglaises à prendre les armes pour le sultan et à se déclarer en sa faveur, c'est un devoir particulier pour le gouvernement anglais de ne rien négliger pour décider la Porte à prendre à l'avenir, pour l'administration de la Syrie, des arrangements qui puissent mettre les Syriens à l'abri de l'oppression et les rendre heureux et satisfaits (1). »

Nous croyons inutile, après la citation de cette dernière dépêche de lord Palmerston, de poursuivre une démonstration qui serait superflue. Nous engageons les personnes qui voudraient connaître les enseignements curieux qui ressortent, pour la question d'Orient, de la publication des pièces anglaises communiquées au parlement, de parcourir le volume des *State-papers* (année 1841) ou, s'ils veulent remplacer un travail fatigant par

(1) Dépêche de lord Palmerston à lord Ponsomby, 12 décembre 1840.

une lecture facile et instructive, de lire trois articles que M. Léon Faucher a insérés dans les livraisons des 15 novembre, 1er décembre et 15 décembre 1841 de *la Revue des Deux-Mondes.*

Note L.

Nous croyons avoir péremptoirement démontré dans la note précédente que lord Palmerston avait été mal servi par sa mémoire quand il a soutenu que les agents de l'Angleterre avaient été complétement étrangers à l'insurrection de Syrie. Ce même ministre qui repoussait de si haut les justes accusations dirigées contre la politique qu'il a jugé convenable de pratiquer en Orient, n'a pas hésité à affirmer à plusieurs reprises que le gouvernement français avait, par l'entremise de M. Valewsky, envoyé en mission à Alexandrie aussitôt après la signature du traité du 15 juillet, cherché à encourager de la part du pacha une résistance que, aux yeux de ses alliés, ce même cabinet voulait se donner faussement le mérite de réprouver. Afin de réfuter les assertions du secrétaire d'État anglais, nous nous sommes uniquement servi des pieces officielles émanées d'agents

anglais, publiées par le gouvernement anglais. Pour laver les ministres français du reproche injuste qui leur a été adressé par leur adversaire, nous produirons, non pas leurs dépêches officielles, mais leurs lettres particulières ; on verra si dans ces communications confidentielles échangées entre personnes qui n'avaient aucune raison de se cacher les unes aux autres leur vraie pensée, il est possible de rien découvrir qui rappelle le contraste affligeant entre la conduite et la parole qui ressort trop évidemment de la lecture des pièces anglaises que nous avons citées tout à l'heure.

LETTRE PARTICULIÈRE DE M. THIERS A M. LE DUC DE BROGLIE.

« 19 décembre 1840.

» Mon cher duc,

» Le vice-roi, sous l'action adroite de Valewsky, a fait enfin des concessions. Il est arrivé à notre thème, l'Égypte héréditaire, la Syrie viagère. Je crois ce thème raisonnable, placé à juste distance d'un entêtement ridicule et d'une faiblesse réprouvable. Cette concession, due à nous seuls, et portée à Constantinople, va devenir le pivot de tout l'avenir. La Porte a envie de s'arranger, mais elle n'osera rien sans ses quatre protecteurs. J'ai pensé qu'il fallait nous approprier ces concessions, car elles nous appartiennent, annoncer franchement aux quatre cours qu'elles étaient obtenues, portées à Constantinople, et qu'elles

seraient probablement communiquées aux signataires du traité. J'ai cru qu'en les mettant ainsi sous le poids d'une grande responsabilité, qu'en leur laissant, à la face du monde, le tort d'un refus et d'une situation qui sera désespérée, car les négociations sont épuisées après cela, j'avais chance de les ébranler et de les disposer à donner de bons conseils à Constantinople. J'ai fait prendre un ton différent à Berlin, à Vienne et à Londres; nulle part je n'ai fait une proposition, mais aux trois endroits j'ai donné avis de ce qui s'était passé, de l'intention modérée que la France et le vice-roi avaient apportée dans ces concessions, et je m'y suis pris de manière à leur laisser tout le tort de l'entêtement. Après cette démarche, la situation sera plus grave, car on aura fait les seuls pas qui se puissent faire de notre côté.

Les concessions obtenues du pacha, par la France, ne l'avaient point été sans peine, ainsi qu'on en pourra juger par les deux dépêches suivantes de M. le comte Valewsky.

DÉPÊCHE DE M. WALEWSKY A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.

« Alexandrie, 29 août 1840.

» Monsieur le Président du Conseil,

» J'ai eu l'honneur de vous rendre compte des efforts que j'ai tentés depuis plusieurs jours pour amener Méhémet-Ali à faire des concessions; ces efforts ont été cou-

ronnés d'un succès plus complet que je n'osais l'espérer.

» Hier, à la suite d'une ouverture confidentielle de Rifaat bey, le pacha fit venir les consuls pour leur déclarer qu'il acceptait l'Egypte héréditaire, et qu'il s'en rapportait, pour le reste, à la magnanimité du sultan, qui ne méconnaîtrait pas les services qu'il lui avait rendus ; que Rifaat bey allait partir pour porter cette réponse au sultan. Les consuls, à l'instigation du consul de Russie, ne voulurent pas accepter cette déclaration, à moins que Méhémet-Ali ne renvoyât immédiatement la flotte, et ne fît évacuer la Syrie à ses troupes; ils s'opposèrent au départ de Rifaat bey, et obtinrent enfin de ce dernier qu'il ne partirait pas.

» Le pacha nous fit prier de venir le soir même au sérail ; nous nous y rendîmes, M. Cochelet et moi ; il nous raconta ce qui venait de se passer, et nous demanda de mettre à sa disposition *le Papin*, bateau à vapeur qui se trouve dans le port, pour porter à Constantinople une lettre de Rifaat bey, qui rendrait compte au divan des dispositions du pacha.

» Il nous apprit qu'il s'était décidé à accepter l'Egypte héréditairement, et la Syrie, Adana et Candie viagèrement ; mais qu'il n'avait pas fait cette déclaration aux consuls.

» Deux choses me frappèrent dans cette communication ; d'abord l'ouverture de Rifaat bey, qui me donna à penser qu'à Constantinople il y avait un parti dans le divan qui désirait un arrangement direct, et qui pousserait à faire accorder à Méhémet-Ali des conditions plus favorables que la convention du 15 juillet, si celui-ci, de son côté, rabattait de ses prétentions. Le désir de concilia-

tion dont le pacha venait de donner une preuve si positive me fit croire que le moment de pousser vivement Méhémet-Ali était arrivé, et qu'on pourrait peut-être obtenir un résultat.

» Ce matin, en conséquence, je me rendis de bonne heure au sérail; je demandai au pacha de renvoyer ses confidents qui assistent ordinairement, de près ou de loin, à toutes les conférences; je le prévins que j'avais à lui parler confidentiellement, et de choses importantes. Il renvoya tout le monde, et je restai seul avec lui.

» Je lui exposai que le gouvernement français n'accepterait la médiation qu'avec des pouvoirs illimités; qu'il fallait donc que nous nous entendissions sur la limite des concessions qu'il était décidé à faire. Je lui donnai l'assurance que ce dernier mot ne serait pas la base sur laquelle le gouvernement du roi entamerait la négociation; que la négociation serait entamée sur les bases qu'il avait posées lui-même hier, c'est-à-dire, l'Egypte héréditaire et la Syrie, Candie et Adana viagères; mais que si cela devenait indispensable, il fallait qu'il consentît encore à abandonner Candie et Adana. Il se récriait beaucoup sur ce point; je lui affirmai que s'il ne se décidait pas à donner au gouvernement du roi l'autorisation de faire cette concession, la médiation qu'il invoquait serait refusée. De là longue discussion : Que la France ne m'en veuille pas, me répétait-il souvent, qu'elle reste les bras croisés spectatrice des événements, c'est tout ce que je demande, et, Dieu aidant, j'aurai des succès, et alors la France pourra intervenir en ma faveur avec plus d'avantage.

» Je ne crus pas devoir accepter cette fin de non-rece-

voir ; il me sembla que le moment était arrivé d'obtenir des concessions de Méhémet-Ali, et j'espère, monsieur le Président du Conseil, que vous ne désapprouverez pas mon insistance. Je repris en lui disant que le gouvernement du roi voulait terminer l'affaire d'Orient ; qu'indépendamment de son intérêt à lui, il y avait l'intérêt de la paix européenne ; que la France venait donc lui demander de se décider à un sacrifice dont elle lui tiendrait compte ; conséquemment, que s'il faisait les concessions que je lui avais indiquées, je pouvais lui répondre que, quel que soit le résultat des négociations, le gouvernement du roi prendrait en considération l'empressement qu'il aurait mis à se montrer conciliant. . . . .

» Après de longues discussions, il finit par me déclarer que, s'il le fallait absolument, il céderait Adana ; que c'était uniquement pour conserver la bienveillance et l'intérêt de la France qu'il faisait cette dernière concession. Quant à Candie, il demandait avec instance qu'on la lui laissât. Il dit n'y avoir aucun intérêt, car cette île lui coûte plus qu'elle ne lui rapporte ; il assure n'y tenir que parce que, s'il en était dépossédé, la population grecque, qui est la plus nombreuse, chasserait à l'instant la population turque, que celle-ci lui tomberait sur les bras. Il croit aussi qu'on ne veut pas la rendre à la Porte, et qu'on veut en faire une île indépendante comme Samos. . . . .

» Toutes ces considérations m'ont engagé à offrir à Méhémet-Ali de me rendre moi-même à Constantinople pour tenter encore un arrangement direct. Méhémet-Ali a saisi avec le plus vif empressement cette ouverture de ma part.

— La chose est mûre, m'a-t-il répété à plusieurs reprises, et vous réussirez. Je profitai du grand désir qu'il témoignait de me voir partir de suite pour Constantinople pour lui arracher une dernière concession, l'île de Candie; j'en fis une condition de mon départ, je l'obtins....

M. WALEWSKI A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.

« Ourlac, 3 septembre 1840.

» Monsieur le Président du Conseil.

» Je me suis embarqué le 30 août sur *le Papin*, qui m'a conduit à Ourlac; ce bâtiment repart immédiatement pour Toulon. Je me rendrai d'ici à Constantinople par la voie la plus directe et la plus prompte.

» Avant de quitter Alexandrie, j'ai été prendre congé de Méhémet-Ali; je l'ai trouvé radieux. La méfiance qui perce presque toujours en lui dans les entretiens d'affaires, avait fait place à une confiance entière et pleine de bonhomie. Je ne vous connais pas depuis longtemps, m'a-t-il dit, mais je n'hésite pas à vous confier mes intérêts, à mettre mon sort entre vos mains; ensuite il me donna de longs détails sur la manière de traiter à Constantinople, comme il l'aurait fait à Samy-Bey ou à un des siens qu'il eût envoyé en mission. Il me recommanda, avec prière, de ne pas donner son dernier mot, me disant qu'il était sûr d'obtenir Adana et Candie. Il m'engagea à faire savoir au Divan que s'il n'avait pas laissé

franchir le Taurus à son armée, c'était uniquement en considération de la France qui l'exigeait de lui.

» Que s'il n'avait pas usé de représailles envers les puissances qui avaient saisi ses bâtiments sur la côte de Syrie, c'était en considération de la France.

» Enfin que toutes les concessions qu'il faisait, il ne les faisait qu'en considération de la France, dont il tenait avant tout à conserver la bienveillance. Il finit par m'assurer que je réussirais, car vous leur apportez *un bijou*, me dit-il.

» Il fut convenu que le délai de vingt jours expirés, Méhémet-Ali répondrait à Rifaat-Bey et aux puissances qu'il acceptait l'Égypte héréditaire et qu'il invoquait pour le reste la magnanimité du sultan, qui prendrait sans doute en considération et les services rendus et les services à rendre; en outre, que par Rifaat-Bey il écrirait dans le même sens au sultan, à la sultane Validé, au grand-visir, à Reschid-Pacha; que cet envoyé arriverait à Constantinople vers le 10 ou le 12; qu'alors si j'étais parvenu à faire quelque arrangement avec le sultan, je n'aurais qu'à lui faire connaître ces arrangements, et qu'à l'instant il renverrait la flotte et évacuerait les provinces qu'il ne doit plus gouverner. »

La lettre ci-jointe, adressée à M. Guizot, quelques jours avant la crise qui a amenée la chute du cabinet du 1er mars, nous paraît dépeindre au vrai quelle fut jusqu'au dernier moment la disposition d'esprit des ministres du cabinet du 1er mars, et des hommes d'État

français que la situation violente où se trouvait alors l'Europe mettait à une si rude épreuve : leur attitude était celle de gens qui avaient envisagé de sang-froid toutes les éventualités, et qui se sentaient de force à les dominer, à une seule condition : celle d'être soutenus dans le pays par une majorité considérable, et décidée comme eux à se garder aussi bien des écarts d'une folle arrogance que des suggestions d'une lâche condescendance.

LETTRE PARTICULIÈRE DU DUC DE BROGLIE A M. GUIZOT.

Sans date, probablement du 1er octobre 1840.

» Mon cher ami,

» N. m'a remis votre lettre du 23 septembre. Il vous a dit que je partageais vos vues et vos impressions. En relisant cette lettre à tête reposée, j'ai pensé qu'il était utile de la communiquer *in extenso* à M. Thiers et à M. de Rémusat ; je la leur ai remise à l'un et à l'autre.

» Voici maintenant quel est le résumé de deux ou trois longues conversations que nous avons eues ces jours-ci sur le sujet même de cette lettre.

» Il est avéré désormais pour tout le monde, et lord Palmerston en convient lui-même, que l'envoi de M. Valewsky a eu pour but d'obtenir des concessions du pacha, et non de le pousser à une résistance aveugle et opiniâtre.

Il est avéré pour tout le monde que le résultat de notre intervention à Alexandrie a été, non de réduire, mais d'augmenter ces concessions. La limite en est atteinte, du moins quant à la France et à ses efforts. Elle ne prendra plus l'initiative pour demander au pacha de nouveaux sacrifices; elle trouve le terrain pris d'après ses conseils sage et conciliant; pourvu que le pacha s'y contienne, pourvu qu'il se garde de faire une pointe au delà du Taurus, pourvu qu'il se borne à concentrer ses troupes sur le littoral de la Syrie et à défendre ses positions actuelles, il peut compter sur l'approbation et sur les bons offices de la France, sans préjudice des déterminations ultérieures auxquelles certaines éventualités pourraient le porter dans son propre intérêt, mais sans aucun engagement direct ou indirect pour aucun cas quelconque. C'est là la substance d'une dépêche envoyée à Cochelet; même déclaration a été faite aux ambassadeurs. Son but est, dans le cas où le pacha jugerait à propos de tout céder, de lui en laisser la responsabilité. Je trouve cela, pour ma part, raisonnable et digne; cela est d'ailleurs conséquent: nous avons refusé notre appui au traité du 15 juillet, en nous réservant d'agir ainsi qu'il nous paraîtrait sage et convenable; demander au pacha plus qu'il concède aujourd'hui, ce serait lui demander d'adhérer au traité du 15 juillet; qu'il le fasse, s'il le juge à propos, mais ce n'est pas à nous à l'y pousser.

» Cela posé, qu'y a-t-il à faire?

» Trois choses, à ce qu'il semble:

» 1° Reculer autant qu'il sera possible la convocation des chambres; éviter autant qu'il est possible d'être poussé,

bon gré, mal gré, à des engagements de tribune ; gagner du temps.

2° Accueillir sans hauteur, sans humeur, mais aussi sans duperie, les ouvertures qui pourraient nous être faites à la suite des propositions du pacha, de quelque part qu'elles viennent ; les discuter pour ce qu'elles peuvent valoir, et ne repousser péremptoirement que les offres directes ou détournées d'adhérer au traité du 15 juillet. Il y a malheureusement, quant à présent, et jusqu'à ce que l'impuissance du traité ait été démontré par les faits, très-peu à espérer de ces ouvertures, supposé, ce qui est douteux, qu'il nous en soit fait ; entre le traité et les propositions du pacha, il n'y a point de marge réelle, point d'intermédiaire véritable. Nous ne pouvons adhérer au traité. La Prusse et l'Autriche même accepteraient peut-être ces propositions ; mais ni l'une ni l'autre n'ont réellement voix au chapitre. Celui qui dispose en maître du cabinet anglais ne lui permettra pas de céder ; et la Russie, qui perd toute position politique si l'Angleterre et la France se réconcilient, qui a tout sacrifié pour assurer la rupture, tout joué sur cette carte, ne se prêtera probablement à rien. Quoi qu'il en soit, encore un coup, attendre et ne rien rejeter sans discussion, ne montrer ni irritation ni dépit, et s'il y a moyen de traiter, saisir l'occasion.

» 3° Enfin continuer avec ardeur et persévérance les préparatifs d'armement, n'en point faire étalage, mais ne rien suspendre et ne rien négliger ; pousser ces préparatifs, quant au personnel, jusqu'aux limites légales ; quant au matériel, les fortifications, etc., jusqu'aux li-

mites du possible. Être en position, le moment venu, de n'avoir plus à demander aux Chambres qu'une augmentation de personnel à verser dans des cadres déjà formés, et la ratification de ce qui a été fait sans elles. Cela est de la dernière importance, quelle que soit l'issue de tout ceci ; il faut que la France en tire un armement complet, que l'imprévoyance du gouvernement représentatif ne permet d'obtenir que dans les moments d'urgence et d'appréhension.

» Qu'arrivera-t-il ?

» Personne ne peut le dire d'avance ; mais on peut du moins poser un certain nombre d'alternatives, entre lesquelles la solution doit nécessairement se trouver.

» Le pacha fera-t-il une pointe sur Constantinople, et amènera-t-il par là un *casus fœderis* qui dégénérerait, selon toute apparence, en *casus belli ?* c'est une chance qui paraît peu probable. Que les concessions obtenues proviennent de sa faiblesse ou de sa raison, elles écartent, du moins quant à présent, cette appréhension.

» Cédera-t-il tout ?

» M. Thiers ne le craint pas ; j'avoue, quant à moi, que je n'en serais nullement étonné. Si cela arrive, nous n'y pouvons rien. La précaution prise par la dépêche dont je vous parlais en commençant est notre seule sauvegarde ; mais il est clair que nous ne ferons pas la guerre pour lui reconquérir ce qu'il lui plaira d'abandonner.

» Résistera-t-il avec avantage ? réussira-t-il à maintenir la Syrie, à garder le littoral, à jeter dans la mer quiconque débarquerait ?

» C'est là notre belle carte ; c'est celle sur laquelle nous avons mis à la loterie. Si le numéro sort, tout ira bien. Si le traité est convaincu d'impuissance et que les alliés soient mis en demeure d'en conclure un autre, un autre qui livre décidément la Turquie à la Russie, nous aurons beau jeu, soit à Berlin, soit à Vienne, soit même dans le sein du cabinet anglais, pour en prévenir l'adoption.

» Reste enfin, et malheureusement c'est là l'hypothèse la plus vraisemblable, reste que le pacha résiste à grand peine, qu'il s'engage entre lui et les alliés une lutte prolongée qui le menace de sa ruine.

» Si cela arrive, logiquement nous serions tenus de rester spectateurs impassibles; pratiquement il est possible que la position devienne intenable, que l'honneur, que le mouvement de l'opinion nous forcent d'intervenir.

» Sous quelle forme, en quel temps, dans quelle mesure, à propos de quelle circonstance cette intervention aurait-elle lieu? Il est impossible de le dire d'avance; tout ce qu'on peut se proposer d'avance, c'est de tenir la position aussi longtemps qu'elle sera tenable, et de ne rien faire qui puisse la compromettre *à priori* et de dessein prémédité.

» Ainsi, par exemple, il importe de tenir notre flotte ensemble, et de ne point l'éparpiller, de la maintenir à une distance suffisante du théâtre des hostilités, de ne se livrer à aucune demi-mesure, à aucune de ces interventions de détail qui ne portent aucun fruit décisif et qui engagent sans secourir.

» L'avantage d'une position isolée au milieu de ces inconvénients, c'est de ne dépendre de personne, de faire

ce que l'on veut, rien de moins, rien de plus, et d'avoir jusqu'au dernier moment le choix du parti que l'on prendra; l'avantage particulier de la France dans la position actuelle, c'est que, s'il y a guerre, on ne la lui fera pas, c'est elle qui la fera. Il ne faut perdre ni l'un ni l'autre de ces avantages en se mettant à la merci des accidents et des amiraux. Ainsi, comme premier plan de conduite, n'envoyer la flotte sur le théâtre des hostilités qu'avec des instructions positives pour faire ou pour interdire quelque chose de précis et de défini ; et se réserver par là au besoin de commencer l'intervention quand et comment on le voudra, de la commencer par une sommation à la Prusse et à l'Autriche, et par une menace de leurs frontières, si c'est alors le moyen qui paraît le meilleur. En un mot, rester dans une expectative armée, mais immobile, jusqu'au moment où l'on croira devoir en sortir par quelque acte énergique et prémédité, voilà ce que la prudence semble commander. »

Note M.

Dans une discussion sur l'état de la marine anglaise, lord Napier exprimait en ces termes son opinion personnelle sur les chances que la prolongation des hostilités aurait fait courir aux bâtiments employés sur la côte de Syrie :

« L'année dernière, sur les côtes de Syrie, on avait eu un exemple des conséquences du système qui consiste à n'équiper les navires qu'en partie : il y avait alors toute chance d'une guerre avec la France ; les bâtiments étaient mal pourvus, et il aurait été impossible au gouvernement, dans le cas où des engagements sérieux auraient eu lieu, d'envoyer à temps les hommes nécessaires pour compléter les armements. Dans une paraille occurrence, si une flotte française bien équipée eût paru, il aurait été difficile de dire quelle en eût été la conséquence (1). »

(1) Sir Ch. Napier, 4 mars 1842. Parlementary débates, p. 75.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DU TOME PREMIER.

Paris. — Imprimerie Doudey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

ERRATA.

Page **37**, ligne **12.** ***Au lieu de :*** En **1833,** *lisez :* en **1832.**

Page **69**, ligne **5.** ***Au lieu de :*** Son caractère, sa position et son crédit, *lisez :* Son caractère et son crédit.

Paris — Imprimerie Dondey-Dupré, r. Saint-Louis, 46, au Marais.